

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



assemblée générale ordinaire
17 juin 2017
Chatenay-Malabry
documents préparatoires

COMITÉ PARIS
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
YVELINES
FFHANDBALL

COMITÉ
ESSONNE
FFHANDBALL

COMITÉ
HAUTS
DE SEINE
FFHANDBALL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHANDBALL

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHANDBALL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHANDBALL

PROCÈS-VERBAL AG ÉLECTIVE DU 25/02/2017	p. 3
RAPPORTS DES COMMISSIONS (SAISON 2016-2017)	p. 7
Rapport moral	p. 8
Rapport des commissions d'organisation des compétitions	p. 9
Rapport des commissions d'arbitrage	p. 11
Rapport de la commission des jeunes arbitres (PIFO)	p. 15
Rapport de la commission de discipline	p. 17
Rapport des commissions des réclamations et litiges	p. 18
Rapport de la commissions des statuts et de la réglementation (CMCD / équipements / qualification) PIFO	p. 19
Rapport des commissions technique (formation / filière féminine / filière masculine)	p. 22
PROJETS DES COMMISSIONS (SAISON 2017-2018)	p. 37
Projet de la commission sportive	p. 38
Projet de la commission d'arbitrage	p. 61
Projet de la commission des statuts et de la réglementation (CMCD)	p. 66
Projet de la commission de discipline	p. 73
Projet de la commission technique (formation)	p. 74
DOSSIER FINANCIER	p. 77
Résultat comptable de la ligue PIFO (exercice 2016)	p. 78
Rapport du commissaire aux comptes de la ligue PIFO (exercice 2016)	p. 79
Résultat comptable de la ligue IFE (exercice 2016)	p. 88
Rapport du commissaire aux comptes de la ligue IFE (exercice 2016)	p. 89
Résultat comptable de l'AHF (exercice 2016)	p. 107
Projet de budget 2017 de la ligue Île-de-France	p. 108
Note de présentation du budget 2017 de la ligue Île-de-France	p. 109
Tarifs licences 2017-2018	p. 111
Tarifs généraux 2017-2018	p. 112

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 25 FÉVRIER 2017 À CHATENAY-MALABRY

Sous la présidence de M. Alain Koubi & M^{mes} Anne Rueche, Tatiana Vassine
MM. Jean-Claude Agosti et Michel Grout composent la commission électorale

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

8 clubs sur 8 soit 60 voix sur 60 possibles

CSM Finances	6 voix	Paris UC	10 voix	US Métro. des Transports	5 voix
Stade Français	6 voix	Martigua SCL	5 voix	Paris 18 ^e	4 voix
Paris SC	12 voix	Paris HB	12 voix		

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

6 clubs sur 10 soit 9 voix sur 14 possibles

ASC BNP Paribas	1 voix	IBM Paris HB	2 voix	AS Bon Conseil	2 voix
AS Banque de France	1 voix	Accenture Solucom HBC	2 voix	Ponts HB Vieux	1 voix

► 4 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 5 voix

Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix	ESCP Europe HB Alumni	1 voix
Audencia Alumni	2 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

37 clubs sur 43, soit 197 voix sur 212 possibles

Avon SC	6 voix	AS Balneolitaine	3 voix	Le Mée Sports	6 voix
AS Chelles	6 voix	Coulommiers HBC	6 voix	US La Grande Paroisse	3 voix
US Lagny	7 voix	CS Meaux	8 voix	US Melun Dammarie	4 voix
USJM Mitry-Mory	4 voix	CS Monterelais	7 voix	HBC Nangis	7 voix
UMS Pontault-Combault	8 voix	Ent. Roissy-Ozoir	8 voix	Torcy HB MLV	6 voix
US Vaires EC	6 voix	USM Villeparisis	5 voix	SC Gretz-Tournan	4 voix
HBC du Loing	5 voix	HBC Thierrypontain	4 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix
Cesson Vert S ^t -Denis HB	6 voix	HBC Noisiel	4 voix	ASM Jouarre	6 voix
HBC La Thérrouanne	5 voix	HBC Campésien	4 voix	AS S ^t -Mard	3 voix
HBC Serris VE	8 voix	Ourcq HBC	3 voix	Sénart AHB	11 voix
Provins HBC	3 voix	HB Brie 77	15 voix	Mormant Ass. HB	5 voix
La Ferté Gaucher HB	2 voix	Courtry HB 77	2 voix	HBC Cannes-Écluse	2 voix
USM Perthes-en-Gatinais	1 voix				

► 6 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 15 voix

Clayes-Souilly Sportif	7 voix	HBL Fontenay-Trésigny	3 voix	CS Quincy-Voisin	3 voix
AS Marolles	1 voix	SNECMA SV	0 voix	Juilly HBL	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

36 clubs sur 40, soit 185 voix sur 201 possibles

AS Mantaise	6 voix	CA Mantes-la-Ville	5 voix	CLOC Achères	7 voix
HBC Beynes	5 voix	AS Bonnières	5 voix	HB Bougival	3 voix
AO Buc	2 voix	Cellois HB	2 voix	Le Chesnay YHB	8 voix
USM Les Clayes-/s-Bois	6 voix	AS S ^t -Cyr/Fontenay HB 78	6 voix	CO Gargenville	4 voix
US Houdan	5 voix	AS Louveciennes	4 voix	Élancourt-Maurepas HB	7 voix
AS Montigny-le-Bx	8 voix	Plaisir HBC	7 voix	AS Poissy	7 voix
Rambouillet Sports	5 voix	US S ^t -Arnoult	2 voix	HBC Vélizy	6 voix

Versailles HBC	7 voix	ES Le Perray	3 voix	US Le Pecq	5 voix
Houilles-Le Vésinet-Carières HB	8 voix	Triel HBC	5 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	6 voix
TS Vicinois 88 HB	6 voix	HB Maulois	3 voix	HBC Conflans	9 voix
Guyancourt HB	5 voix	ASC Trappes	3 voix	CSM Rosny	2 voix
AS HB Les Mureaux	5 voix	S ^t -Germain HB	4 voix	Limay HBC 78*	4 voix

► **4 clubs du comité des Yvelines absents, soit 16 voix**

Aubergenville HB	3 voix	HB Bois-d'Arcy	4 voix	US Maisons-Laffitte	5 voix
AS Sartrouville	4 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

34 clubs sur 41, soit 176 voix sur 198 possibles

Massy EHB	9 voix	S ^t -Michel Sport	8 voix	ES Montgeron	6 voix
AL Brétigny	8 voix	Bondoufle ACCE	5 voix	ES Brunoy	6 voix
AS Corbeil-Essonnes	5 voix	HBC Dourdan	6 voix	Draveil HB	5 voix
AS Égly	4 voix	HB Étampois	6 voix	SCA 2000 Évry	5 voix
HBC Val-de-Seine	6 voix	Gif HBC	6 voix	AS Marcoussis	3 voix
Morsang-Fleury HB 91	8 voix	US Palaiseau	8 voix	S ^{te} -Geneviève Sports	5 voix
Savigny HB 91	10 voix	CO Les Ulis	3 voix	TU Verrières-le-Buisson	5 voix
E. Igny-Vauhallan HB	4 voix	AS Villebon-Longjumeau	5 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix
CH Angerville	2 voix	AS Itteville	4 voix	HBC Limours	6 voix
USO Athis-Mons	5 voix	HBC Coudraysien	5 voix	AS St-Germain-lès-Arpajon	3 voix
Val-d'Hyères	4 voix	Épinay-Villemoisson HBC	4 voix	HBC Villabé	1 voix
Les Portes de l'Essonne HB	2 voix				

► **7 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 16 voix**

H Mennecy VE	6 voix	US Ris-Orangis	2 voix	ES Breuillet	2 voix
CO Crosne	3 voix	HBC Lisses	4 voix	AS Nozais	1 voix
Ballancourt VE HB	4 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

18 clubs sur 24, soit 132 voix sur 157 possibles

Asnières HBC	6 voix	AC Boulogne-Billancourt	10 voix	ES Colombienne	7 voix
ASV Chatenay-Malabry	8 voix	HBC Antony	10 voix	Bois-Colombes Sports	11 voix
Chaville HB	6 voix	Clamart HB	8 voix	Courbevoie HB	9 voix
AS Fontenay-aux-Roses	7 voix	USM Malakoff	9 voix	AS Meudon	6 voix
CSM Puteaux	5 voix	Rueil AC	8 voix	Stade de Vanves	6 voix
Issy-Paris Hand	7 voix	Issy HB Masc.	5 voix	HBC Vaucresson	4 voix

► **6 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 25 voix**

COM Bagneux	5 voix	CS Clichy	1 voix	HBC Suresnes	5 voix
Levallois SC	7 voix	Ville-d'Avray HB	3 voix	ES Nanterre	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

26 clubs sur 27, soit 135 voix sur 139 possibles

AS Bondy	7 voix	HBC Gagny	7 voix	HBC Livry-Gargan	9 voix
Montreuil HB	8 voix	Noisy-le-Grand HB	6 voix	CM Aubervilliers	7 voix
Aulnay HB	7 voix	Blanc-Mesnil Sport	7 voix	AC Bobigny	3 voix
HBC du Bourget	5 voix	AS Drancy	2 voix	Montfermeil HB	6 voix
HBC Neuilly-s/-Marne	4 voix	Neuilly-Plaisance Sports	4 voix	HBC Noiséen	3 voix
AS Pierrefitte	3 voix	SO Rosny-/s-Bois	4 voix	La Dionysienne HB	5 voix
ES Sevran	4 voix	Tremblay-en-France HB	7 voix	Section Raincéenne HB	2 voix
HBC Romainville	5 voix	Villemomble HB	10 voix	ASG Bagnole	2 voix

USM Audonienne	3 voix	Villepinte HBC	5 voix
----------------	--------	----------------	--------

► **1 club du comité de la Seine-Saint-Denis absent, soit 4 voix**

Lilas Pré HB	4 voix
--------------	--------

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

32 clubs sur 33, soit 181 voix sur 183 possibles

US Alfortville	9 voix	US Créteil	9 voix	US Ivry	10 voix
CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix	AS S ^t -Mandé	7 voix	Stella Sports S ^t -Maur	12 voix
Réveil de Nogent	6 voix	US Ormesson	4 voix	CA Boissy	5 voix
CSM Bonneuil	5 voix	HBC Cachan	5 voix	SC Choisy-le-Roi	4 voix
US Fontenaysienne	4 voix	CA L'Hay-les-Roses	6 voix	ASA Maisons-Alfort	5 voix
Ent. Plesséenne	5 voix	ES Sucy	5 voix	CS Valenton	5 voix
US Villejuif	4 voix	Villiers EC	8 voix	Villeneuve-le-Roi HB	2 voix
ES Vitry	8 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix	Thiais HBC	6 voix
RSC Champigny	6 voix	CO Chennevieres	3 voix	La Caudacienne	4 voix
Marolles HB	5 voix	Joinville HB Ass.	5 voix	HBC Arcueilais	6 voix
Élan Chevilly-Larue	3 voix	CHB Bry	4 voix		

► **1 club du comité du Val-de-Marne absent, soit 2 voix**

HBC Fresnes	2 voix
-------------	--------

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

24 clubs sur 29, soit 126 voix sur 140 possibles

COM Argenteuil	7 voix	HB S ^t -Brice 95	4 voix	CSM Eaubonne	6 voix
HBC Arnouville-lès-Gonesse	5 voix	HBC Franconville	7 voix	HB Goussainville	5 voix
Stade Montmorency/Deuil/Enghien	6 voix	HVO HB L'Isle-Adam/Persan	4 voix	Ass. Roissy HB95	5 voix
S ^t -Gratien/Sannois HBC	7 voix	HBC S ^t -Leu/Taverny	6 voix	AS S ^t -Ouen-l'Aumône	7 voix
HBC Soisy-Andilly-Margency	7 voix	US Ézanville-Écouen	5 voix	FB2M	8 voix
Montmagny HB	4 voix	Avenir de Survilliers	5 voix	HBC Villiers-le-Bel	5 voix
HBC du Parisis	7 voix	Ass. Marinoise	3 voix	ASC Cormeillais	3 voix
Hand'Fosses Marly	3 voix	Cergy HB	7 voix	HBC Val-d'Oise	0 voix

► **5 club du comité du Val-d'Oise absents, soit 14 voix**

HBC Sannois	3 voix	HBC Beauchamps	3 voix	CM Garges	4 voix
Magny HBC	2 voix	Pontoise HBC	2 voix		

Le quorum étant atteint à 10h00, le président de la commission électorale déclare l'assemblée générale électorale ouverte.

Le président remercie les présidents ou représentants des clubs présents à cette AG et procède à la présentation des deux listes en présence :

- 1) Liste *Ensemble pour un handball fort en Île-de-France* conduite par J.-L. Kimmoun et composée de S. Boukezzoula, O. Crombez, A. Desplaces, D. Dourbeker, O. Dubus, C. Fortune, A. Goudjo, D. Hmon, D. Henry, P. Jeannin, M. Journo, P. Leandri, E. Manno, S. Marsal, C. Martin-Froment, A. Monnet, P. Pudelko, E. Thalha & C. Zakarian
- 2) Liste *Deux histoires, un avenir* conduite par G. Potard et composée de M. Ansquer, F. Badin, N. Bonnani, R. Dujardin, M.-J. Gaudefroy, J.-M. Germain, R. Lafond, J.-M. Lassalle, N. Lassalle, M. Laurent, J.-P. Mennesson, R. Nicolas, D. Palluau, C. Pastor, I. Penafiel, A.-S. Pernon, D. Rivière, L. Roudière & C. Selaquet

Il rappelle que cette assemblée générale a pour but d'élire le nouveau conseil d'administration de la nouvelle ligue Île-de-France.

Le premier vote désignera le comité directeur issu de l'une ou l'autre des deux listes en présence.

Le deuxième vote confirmera les binômes élus lors des assemblées générales de chaque département, à l'exception du comité du Val-d'Oise qui n'avait pas de représentante féminine donc pas de binôme et le comité de la Seine-Saint-Denis qui doit répondre à une requête du CNOSF.

Un troisième vote validera les deux représentants du territoire, désignés par le nouveau conseil d'administration, au collège des territoires lors de l'assemblée générale fédérale des 31 mars et 1^{er} avril.

RÉSULTAT DES VOTES**► Vote n° 1 pour le comité directeur de la nouvelle ligue :**

- Liste « Ensemble pour un handball fort en Ile de France » => 373 voix
- Liste « Deux histoires un avenir » => 807 voix

La liste Deux histoires un avenir conduite par G. Potard est déclarée élue

► Vote n° 2 pour les représentants des comités au conseil d'administration de la ligue :

- M^{me} Julie Bizot & M. Philippe Rajau, représentants Paris, sont élus
- M^{me} Karine Dominguez & M. Patrice Brossard, représentants la Seine-et-Marne, sont élus
- M^{me} Audrey Schohn & M. Pierre-Olivier Levet, représentants les Yvelines, sont élus
- M^{me} Maryse Brunet-Engramer & M. Michel Tessier, représentants l'Essonne, sont élus.
- M^{me} Corinne Baudry et M. Jean-Pierre Chataigner, représentants les Hauts-de-Seine, sont élus
- M^{me} Sandrine Tortora et M. Pierre Lentier, représentants le Val-de-Marne, sont élus
- Le comité de Seine-S^t-Denis doit refaire son AG pour élire ses représentants et ne peut prendre part à ce scrutin.
- Le comité du Val-d'Oise ne pouvant pas présenter de représentante féminine ne peut lui non plus participer au vote.

Les élus du conseil d'administration s'isolent afin de procéder à l'élection du nouveau bureau directeur et des présidents de commissions qui se composent comme suit :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| • Président : | M. Georges Potard |
| • Vice-président chargé de la technique et de l'excellence sportive : | M. Jean Michel Germain |
| • Vice-présidente chargée du territoire, du développement et du service aux clubs : | M ^{me} Nathalie Lassalle |
| • Vice-présidente chargée de la formation et de l'emploi : | M ^{me} Monique Ansquer |
| • Vice-présidente chargée du projet féminin, des publics éloignés et en difficultés : | M ^{me} Dominique Palluau |
| • Secrétaire général : | M. Robert Lafond |
| • Secrétaire générale adjointe : | M ^{me} Nathalie Bonnani |
| • Trésorier : | M. Robert Nicolas |
| • Trésorier adjoint : | M. Jean-Marie Lassalle |
| • Président commission territoriale d'arbitrage : | M. Jean-Philippe Mennesson |
| • Président commission territoriale d'organisation des compétitions : | M. Christian Pastor |
| • Superviseur des organisations sportives : | M. Frédéric Badin |
| • Président commission territoriale de discipline : | M. Claude Selaquet |
| • Président commission territoriale réclamations et litiges : | M. Robert Dujardin |
| • Présidente de la commission territoriale des statuts et de la réglementation : | M ^{me} Marie-José Gaudefroy |
| • Présidente commission territoriale communication et marketing : | M ^{me} Isabelle Penafiel |
| • Responsable relations avec le haut niveau et l'évènementiel : | M. Michel Laurent |
| • Président commission territoriale médicale / médecin de ligue : | M. Dominique Rivière |
| • Responsable des relations avec le monde éducatif : | M ^{me} Anne-Sophie Pernon |
| • Responsable des techniques et projets pour les publics éloignés de la pratique : | M ^{me} Laurie Roudière |

► Vote n° 3 pour les représentants du territoire au conseil d'administration de la FFHandball

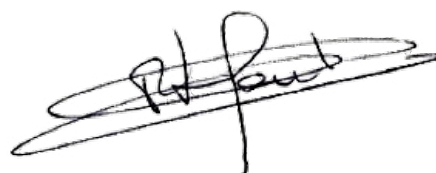
- Le binôme élu par le conseil d'administration de la nouvelle ligue se compose de M^{me} Marie-José Gaudefroy et M. Georges Potard

À l'issue de ces trois votes, le président Potard fait une allocution de remerciements et invite tous les clubs, toutes les personnes à travailler pour la réussite du handball.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée à 12h20.




Georges Potard
Président



Robert Lafond
Secrétaire Général

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



RAPPORTS

Rapport moral

L'Île-de-France, notre nouveau territoire du handball né du regroupement de nos deux ligues et de l'AHF, devient de ce fait le plus important de France, en nombre de licenciés compétitifs, ce qui nous donne des droits mais aussi des devoirs et des responsabilités.

Avec 29 890 licenciés pratiquants au 31 mars pour l'ex-ligue PIFO et 19 718 en ex-ligue IFE nous franchirons bientôt la barre symbolique de 50 000 handballeuses et handballeurs, sans compter des milliers de licences événementielles. C'est un marqueur important de notre vie associative.

En cette saison qui s'achève nous remercions les administrateurs des deux ex-ligues pour le travail accompli tout au long de ces années au service du handball, mais aussi pour ces derniers mois où la grande majorité d'entre eux a continué à gérer leur commission en étroite coopération avec les nouveaux élus.

La saison 2017-2018 démarre demain, avec des changements que nous allons devoir intégrer dans la gestion de nos habitudes.

Notre vie de bénévoles et de salariés pourra être, pour certains d'entre nous, perturbée par l'impact des nouvelles distances et surtout des allongements des temps de trajet. Ce sera bien sûr aussi le cas pour certaines catégories de nos équipes, notamment pour celles qui participeront au niveau supérieur de nos compétitions où, forcément, le déploiement sur l'ensemble du territoire s'impose. Pour le reste nous privilégierons la segmentation géographique. Merci à tous d'accepter ces nouvelles normes de vie.

Notons sur ce chapitre que, pour limiter autant que possible les déplacements voraces en temps et en distances, la fédération finance l'installation, dans chaque ligue, d'un système de visio-conférence. Nous faisons installer le nôtre dans les locaux de Bondy. C'est, en effet, à Bondy que nous envisageons de rassembler notre administration. Nous y avons suffisamment de place et nous ferons en même temps l'économie des loyers sur Malakoff.

Sur imposition fédérale, certaines commissions départementales comme la discipline (mais gageons que ce n'est qu'un début) vont se réorganiser autour d'un pivot territorial, tout en laissant la part belle aux niveaux départementaux. En concertation avec les présidents de comité, nous travaillons sur la mise en place de sous-commissions et leurs règlements intérieurs pour permettre de voir perdurer un traitement local. C'est aussi un vecteur menant vers plus de territorialité.

De nombreux chantiers s'ouvrent devant nous, arbitrage, sportive, formation, parcours d'excellence... Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour mener à bien ces tâches, car c'est de handball que nous parlons, et c'est le handball francilien qui doit réussir. Ne résistons pas aux changements pour le bien commun.

Au plan sportif, car n'oublions pas que nous sommes avant une association sportive, nous relevons avec grand plaisir la réussite des clubs franciliens.

À l'échelon national, pour les masculins, nous ne pouvons que saluer la performance de nos clubs de l'élite. En effet, ce ne sont pas moins de deux clubs franciliens qui retrouveront à la rentrée prochaine le premier échelon, à commencer par le **Tremblay-en-France HB**, champion de France de Proligue, qui sera accompagné par le **Massy EHB**, qui vient de remporter la finale des *play-offs*. Sans oublier l'UMS Pontault-Combault, auteur d'une très belle saison et qui a terminé la saison régulière à la 2^e place.

Bravo également au **Paris-S'-Germain HB** pour son nouveau titre de champion de France en Lidl StarLigue et qui s'apprête à disputer la finale de l'*EHF Champions League* à Cologne.

Chez les féminines, petite déception pour les Lionnes d'Issy-Paris Hand, 2^{es} de la saison régulière mais qui échouent aux portes de la finale des *play-offs* de la LFH. En D2F, l'Ent. Noisy-le-Grand HB / USM Gagny achève sa saison à une très prometteuse 2^e place (la Stella Sports S'-Maur doit en revanche redescendre à l'échelon inférieur après une saison compliquée).

Au niveau régional, bravo aux champions des pré-nationales, le Montfermeil HB (IFE) et le Plaisir HBC (PIFO) pour les masculins & l'ES Colombienne (PIFO) et l'US Ormesson (IFE) pour les féminines. Les quatre clubs accèdent à la N3. Nous leur souhaitons bien évidemment le meilleur pour la saison prochaine en championnat de France.

Enfin, soulignons le cru exceptionnel (pour les couleurs franciliennes) qu'a été cette édition des finales de coupe de France à Bercy avec les brillantes victoires du Levallois SC (départemental masculin) et du Rueil AC (régional masculin). Sans oublier l'excellent parcours dans cette compétition des joueuses de l'ES Colombienne (en régional) qui ne se sont inclinées en finale régionale que d'un but à la dernière seconde, ou des joueuses d'Issy-Paris Hand (en national) qui n'ont pu venir à bout des championnes de France.

Mes remerciements iront aussi à mes collègues du comité directeur. Chacun, dans sa partie, bosse, presque à temps plein pour certains, depuis le 25 février dernier, afin de faire en sorte que notre édifice tienne solidement, malgré de nombreuses vicissitudes, en limitant les perturbations au niveau de nos clubs. Ma gratitude ira encore vers notre personnel salarié qui assure, sans coup férir, la continuité du service.

Bonne assemblée générale à toutes et tous.

Robert Lafond
Secrétaire-général de la ligue Île-de-France

Rapport des Commissions d'Organisation des Compétitions

COMMISSION EX-LIGUE IFE

Il est d'usage, semble-t-il, de faire le rapport moral de la commission à l'occasion de l'assemblée générale. Je vais donc me plier à cet exercice.

Cette assemblée générale revêt un caractère particulier puisqu'elle vient à la fin de la mandature mais surtout au début d'une nouvelle ligue d'Île-de-France qui réunira enfin de nouveaux tous les clubs franciliens

D'abord dire que cela a été un plaisir pour moi de travailler avec l'ensemble des membres de la commission, je les remercie vivement du travail qu'ils ont accompli dans des conditions parfois difficiles et du soutien qu'ils ont pu m'apporter dans ma tâche de président de la commission.

Mes remerciements seraient incomplets si on n'y incluait pas les salariés et l'équipe technique de la ligue, à toutes les COC départementales et surtout à toute l'équipe des ex-ligues IFE et PIFO pour le travail que nous avons pu réaliser en commun pendant cette année concernant les projets sportifs de la nouvelle ligue.

Remerciement en particulier aussi à Frédéric Badin avec qui nous avons pu travailler main dans la main pour les clubs des deux institutions.

Merci aussi à tous les bénévoles, aux clubs, aux comités départementaux et à la ligue pour leur aide à la gestion de nos championnats pour la saison passée.

Une petite pensée enfin à Jean-Louis Kimmoun pour le travail et le redressement de la ligue IFE qu'il a réalisé pendant ces deux dernières mandatures.

Je me répèterais comme la saison dernière, afin de pérenniser les acquis de ces dernières années, les objectifs que la commission s'était fixés pour cette saison restaient centrés autour de 3 valeurs fortes qui me sont chères : rigueur, transparence et communication. La rigueur, tout d'abord, est restée notre préoccupation principale avec un objectif constant d'équité entre les équipes.

Suivi de la transparence puisque, comme à l'accoutumée, tous les clubs et toutes les instances de notre ligue ont pu suivre le rythme hebdomadaire des comptes rendus, la vie de la commission, ses réflexions, ses décisions voire même ses contradictions.

Enfin la communication : avec comme souci majeur de garder un lien permanent avec les clubs et de les informer par le biais des comptes rendus hebdomadaires, circulaires, courriels et tout autre moyen possible pour que le fonctionnement de notre machinerie compétitions soit satisfaisante au regard de notre réglementation. Nous avons eu à cœur de répondre le plus efficacement possible à toutes les demandes et réclamations spécifiques et je constate que nous avons globalement réussi à trouver, ensemble, des solutions satisfaisantes pour chacun pendant cette saison qui avec le mondial a perturbé quelque peu nos championnats. Je vous remercie également sur ce point pour la convivialité et la bonne transmission de l'information à vos clubs dont vous avez bien voulu faire preuve lors de nos échanges.

Nous aurons à déplorer malheureusement des descentes de nationale tant en féminin qu'en masculin pour les deux ligue, ceci qui rejallera sur nos championnats.

Des félicitations particulières aussi aux clubs pour leur montée en nationale ou leur montée en divisions supérieure. Nous leur souhaitons pour la prochaine saison d'aussi bons résultats.

Il se dit que un et un font deux... IFE et PIFO ne feront qu'une seule ligue MAIS deux fois plus forte : nous devons nous serrer les coudes pour la ligue IDF qui est notre nouvelle maison. La ligue IDF sera la ligue qui a le plus de clubs au niveau national et professionnel ; pérennisons cette situation !

Je vous souhaite à tous de bons congés et une saison 2017-2018 avec des résultats à la hauteur de vos désirs.

Christian Zakarian
Président COC IFE

COMMISSION EX-LIGUE PIFO

Une saison particulière avec l'entrée dans la nouvelle ligue Île-de-France en cours de saison. Nous avons continué de travailler en pleine harmonie avec nos amis de l'ex-ligue IFE pour préparer les projets des championnats jeunes et le règlement de la future ligue Île-de-France.

La COC territoriale PIFO s'est donc réunie 3 fois cette saison, et pour la dernière fois le 28 mars 2017, avant de fusionner avec les 3 autres départements de l'ex-ligue IFE.

Les projets qui vous seront présentés lors de l'AG sont donc les fruits d'un travail commun des 8 COC départementales, de l'ETR et la COC IDF. Nous pensons que ces projets sont, à l'heure actuelle, les plus aboutis pour notre future grande ligue. Mais il est certain qu'avec une, voire deux saisons de pratique, ils pourront encore évoluer pour améliorer l'offre de pratique proposée à tous les clubs.

Je tenais, une nouvelle fois, à remercier sincèrement et chaleureusement tous ceux qui ont participé aux travaux de la COC PIFO durant mes années de présidence. Les échanges ont toujours été riches et constructifs : ce fut un plaisir de travailler et d'échanger avec toutes les personnes qui font la vie du handball sur notre ligue.

Frédéric Badin
Président COC PIFO

Division Sport en entreprise

Cette saison, notre championnat s'est déroulé avec 10 équipes assurant 180 rencontres en plus du tournoi d'ouverture et de la Coupe de Paris Guy-Couturiot.

Ce championnat a été passionnant du début à la fin, avec un chassé-croisé entre 4 équipes. La dernière journée couronne pour la 2^e année consécutive l'ESCP Europe HB Alumni avec 51 points (sur 54 possible) devant le Rondelle HBC (47 points), les Barjots ESSEC Team (47 points également) et Audencia Alumni (44 points).

L'arbitrage fut assuré à 100 % et aucun cas de discipline.

Le titre du fair-play revient aux Ponts HB Vieux.

Le joueur de l'année est Dominique Leclerc (Accenture Solucom HBC).

La finale de la Coupe de Paris Guy-Couturiot et notre AG prévue le 3/06 a été annulée (faute de salle) et reportée au 17/06.

Jean-Claude LEGAL
responsable division Sport en entreprise

Rapport des Commissions d'Arbitrage

COMMISSION EX-LIGUE PIFO

1. AVANT-PROPOS

Je voudrais remercier les différents membres de la commission, nos juges-arbitres superviseurs sur les terrains ainsi que Nicolas Hachette pour son aide de chaque instant.

2. LA SAISON 2015-2016

Cette saison 124 arbitres pour la CRA :

- 1 binôme féminin présenté au programme R1N
- R1 : 31 arbitres dont 15 binômes
- R2 : 22 arbitres dont 10 binômes
- R3 : 65 arbitres dont 23 binômes
- R4 : 6 stagiaires.

Comme la saison passée, nous avons les mêmes remarques à faire.

La plus part des arbitres sont joueurs, entraîneurs, ou dirigeants, ce qui a un impact sur les disponibilités et bien entendu sur les désignations. La fin de saison avec les nombreux ponts a été particulièrement difficile et je remercie les arbitres nationaux qui nous ont donné un bon coup de main ces dernières semaines. À noter aussi, les délégations de plus en plus nombreuses de la CCA : en effet, pour le weekend du 1^{er} mai nous avons dû désigner deux binômes régionaux sur deux rencontres difficiles de N3M et de plus à enjeu tant pour la montée que pour la descente.

Les stages de début de saison :

Quatre stages et un rattrapage ont été organisés par niveau d'arbitrage :

- R1 à Savigny-sur-Orge le 31 août 2016
- R1 et R2 à Chaville le 6 septembre 2016
- R3 à Chaville le 8 septembre 2016
- rattrapage à Chaville le 10 septembre 2016

À noter que la commission a organisé des regroupements « à la carte » d'arbitres en phase de reprise ou absents lors des premiers regroupements afin de leur faire passer les tests.

Le format des stages de rentrée était d'une demi-journée avec tests écrit et physique, nous avons insisté sur les nouvelles règles puis une dernière partie avec les consignes de la CRA.

Les tests physiques du groupe R1 étaient sous la forme d'un cooper, nécessaire pour pouvoir arbitrer les matches de championnat de France. Pour les autres groupes, les arbitres ont effectué le nouveau test de la CCA.

Les tests que ce soit écrit ou physique n'ont pas révélé de problème particulier.

La CRA a par ailleurs participé au stage des superviseurs de début de saison du secteur sud ouest sur Bordeaux (Sébastien RENARD et Jean-Philippe Mennesson ont participé à ce stage). L'objet de ce stage était de valider les stagiaires en tant que superviseur secteur pour suivre les arbitres de l'opération R1N (test écrit et test pratique sur un match N3M sur Bordeaux).

Suivis (responsable Marc de Sousa) :

À la fin avril, nous avons effectué 72 observations d'arbitres, notre objectif était de 100.

Un stage de mi-saison a été organisé le samedi 3 décembre 2016 en présence des observateurs territoriaux. Ce stage avait pour but d'harmoniser les suivis de nos observateurs. Le travail d'observation a été effectué sur support vidéo avec un match de PNM.

Une douzaine d'observateurs étaient présents à ce stage.

Certains de nos superviseurs ont participé le dimanche 11 décembre 2106 à Torcy au stage organisé par la CRA IFE. Le but de ce stage était d'échanger sur nos pratiques en matière de suivi de nos arbitres. Ces échanges vont nous préparer à la fusion des deux CRA.

Le secteur Sud Ouest d'arbitrage a proposé à la CCA la nomination de Sébastien Renard au grade de superviseur national. Nous attendons le résultat du conseil de promotion de la CCA.

Formation (responsable Djamel Ouahbrache) :

La formation d'arbitre régional s'est déroulée les samedis matin tout au long du premier trimestre 2017.

Six stagiaires ont suivi la formation. Quatre candidats ont passé les tests écrits (un arbitre du 91, un du 92 et un binôme du 95).

Les tests écrits ont donné de bons résultats.

Au moment de l'écriture de ce rapport, les stagiaires vont passer leur pratique sur un match d'honneur régional en fonction des disponibilités de nos arbitres et de nos juges superviseurs. Les validations seront communiquées lors de notre conseil de promotion de juin.

Opération R1N avec le secteur sud-ouest :

L'opération s'est déroulée tout au long de la saison dans les différents territoires du secteur Sud-Ouest qui permet à terme au binôme après un contrôle continu d'intégrer le G4 fédéral et d'arbitrer des matches de championnat de France niveau N3M et N2F. Cette saison nous avons désigné un binôme pour participer à cette opération (Kitoko – Momet). Le binôme a été promu au grade de juge arbitre fédéral G4 et évoluera en championnat de France la saison prochaine. À noter, qu'elles ont été désignées par le secteur Sud Ouest pour arbitrer la finale départementale féminine qui s'est déroulée le samedi 27 mai 2017. La commission régionale d'arbitrage tient à les féliciter chaleureusement pour cette belle saison.

La CRA a répondu aux sollicitations CCA tout au long de la saison :

Participation aux réunions du secteur Sud-Ouest ainsi qu'à la réunion CCA / CRA.

Plusieurs binômes de la CRA ont été désignés sur les 1/16^e, 1/8^e de finale de coupe de France régionale et départementale. Merci à eux pour leur disponibilité et pour le très bon niveau d'arbitrage proposé.

La CRA a répondu « présent » :

- aux délégations « championnat de France de la CCA » pour couvrir des matches de N3M et N2F.
- aux sollicitations des clubs professionnels de la ligue pour la nomination d'officiels sur les tables de leurs matches de coupe d'Europe ; à noter que pour ces nominations nous n'hésitons à mutualiser les compétences de nos deux ligues parisiennes pour couvrir ces matches. L'équipe constituée œuvre également sur les compétitions internationales qui se déroulent sur le territoire parisien : bon nombre ont ainsi participé aux Championnat du monde à l'AccorHotels Arena. Groupe expérimenté et professionnel.

Autre activité

La commission régionale d'arbitrage, sous la responsabilité de Marc De Sousa, aide l'association Handball Sourds à organiser leurs matches de championnat de France en désignant des arbitres sur leurs rencontres qui se déroulent sur le territoire francilien. Cette association a pour tutelle la fédération française handisports.

Enfin, la CRA a répondu à toutes les sollicitations de la ligue afin de préparer au mieux la fusion des deux CRA (IFE-PIFO) ainsi que pour la fusion en général des deux ligues. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour mener à bien ce vaste projet.

3. ÉCOLE D'ARBITRAGE

Cette année les données ont été fournies à la CRA par une extraction fédérale. Ensuite les données ont été transmises aux différentes CDA qui ont pu vérifier et valider les différents éléments. Le palmarès a été communiqué aux clubs et aux CDA par la CCA courant avril 2017.

Le résultat est le suivant :

comité 75	4 labels	1 OR, 3 BRONZE
comité 78	14 labels	3 ARGENT, 9 BRONZE, 2 SIMPLE
comité 91	14 labels	3 OR, 6 ARGENT, 5 BRONZE
comité 92	9 labels	1 OR, 2 ARGENT, 4 BRONZE, 2 SIMPLE
comité 95	15 labels	3 OR, 9 ARGENT, 3 BRONZE

4. FUSION DES CRA PIFO & IFE

La fusion des deux CRA sera effective au 1^{er} juillet 2017.

5. REMERCIEMENTS

Je remercie encore tous les juges-arbitres pour leur saison qu'ils soient départementaux, régionaux ou fédéraux ainsi que toutes les personnes de l'ombre qui œuvrent dans les CDA et dans la CRA au développement et à la qualité de l'arbitrage francilien.

Je vous souhaite à tous, une bonne assemblée générale.

Jean-Philippe Mennesson
Président CRA Île-de-France

COMMISSION EX-LIGUE IFE

1. AVANT PROPOS

Je voudrais remercier les différents membres de la commission, nos juges-arbitres, nos juges superviseurs superviseurs sur les terrains ainsi que le secrétariat de la ligue pour son aide de chaque instant.

2. LA SAISON 2016 2017

Tests

Les tests écrits et physiques ont été proposés sur une date à Bobigny. Ceux qui nous avaient présenté un motif valable d'indisponibilité ont pu se présenter à une deuxième séance toujours à Bobigny. Les autres (une dizaine) ont attendu le tournoi de Tremblay-en-France pour être validés.

Jeunes arbitres

Grace à une excellente coopération avec les observateurs, avec comme supports les tournois de Livry-Gargan, Ivry et Tremblay, en complément des observations faites l'année précédente avec les comités, les jeunes arbitres officiants sur les championnats de France moins de 18 ans ont pu être identifiés sans trop d'erreur.

Certains d'entre-eux ont pu, à la mi-saison, être dirigés sur les championnats excellence ou honneur masculine, pré-nationale féminine et nationale 3 féminine.

Les arbitres de ce groupe sont très à l'écoute et communiquent facilement avec la commission.

Nous avons pu désigner sans problèmes jusqu'au mois d'avril. Depuis, beaucoup de désistements de dernière minute souvent fantaisistes.

Malgré tout, au regard des statistiques, nous avons très peu d'arbitres qui se désistent en dernière minute.

Depuis 2/3 ans, nous avons mis en place, lors des tests de début de saison, un moment consacré aux arbitres seuls à la recherche d'un binôme. Quelques expériences de création de binôme ont eu lieu avec un excellent pourcentage de réussite. Si le mariage ne donne pas satisfaction, nous ne maintenons pas ces binômes.

En coopération avec les comités 93 et 94, nous proposons quelques matches sur les moins de 17 masculins pour tester des binômes à potentiel susceptibles d'intégrer notre groupe la saison suivante.

Un climat de confiance mutuelle s'est instauré entre les membres chargés des désignations et les différents arbitres. Cela nous permet de pallier rapidement aux désistements de dernières minutes ou en cas de modification d'affectation de notre part.

Les deux membres chargés des désignations sont en relation permanente en amont et en aval des journées de compétitions.

Formations (responsable Bruno Boucherikha)

- Début septembre, une réunion a eu lieu en lien avec la dernière session de la saison précédente. Un rappel sur les notions des thèmes et directives pour le niveau régional de nos arbitres a été fait :
 - obligation de noter la préparation sportive et administrative du binôme avant la rencontre,
 - après le match, 3 thèmes de travail a donner,
 - obligation de rendre le suivi dans les 8 jours suivants le match.
- Octobre : réunion de validation des superviseurs de la ligue IFE, introduction de nouveaux membres (Frederique Blot, Christophe Lelong, Rafik Heddid, Morgan Picot, Jean-Philippe Leveque, Amélie Hacquard), cursus formation mis en place avec un premier suivi d'accompagnements et validation de leurs aptitudes.

De plus il a été décidé qu'une cellule « relecture des suivis et extractions de résultats par binôme » se mettent en place afin d'identifier les besoins des binômes et de pouvoir proposer des formations adéquates. Cette cellule se compose de Rafik Heddid et Mohamed Benrazhal.

Maxime Drivet, malgré sa nouvelle localisation professionnelle à Nice, continue à désigner les observateurs en fonction de leurs disponibilités chaque week-end.

- Novembre : suite à la proposition du Secteur Nord-Ouest par Cédric Testa auprès de Jean-Marie Lassalle (président CRA IFE), les suivis sont désormais dématérialisés et directement mis en ligne pour être saisis et validés par la commission relecture. Ceci permet aussi un échange plus simple entre les correcteurs et les observateurs de matches pour aider à la compréhension et aux attentes pour les arbitres sur leur performance du match.

À ce propos, la cellule formation avec l'accord du président de CRA a invité les observateurs de la PIFO afin de démarrer la prochaine réunification des 2 ligues en CTA. Bruno Boucherikha a contacté Jean-Philippe Menesson, ce dernier ayant accepté l'invitation qui fut transmise à tous les observateurs PIFO disponibles.

Hélas la désaffectation d'un arbitre du binôme n'a pas permis de procéder à une formation intéressante. Néanmoins, cet après-midi a permis aux deux ligues PIFO et IFE de partager un instant convivial et une réunion d'échange sur les fonctionnements réciproques (voir par ailleurs).

Suivis

Environ 75 % des binômes de la ligue ont été suivi. Les binômes « à potentiel » ont bénéficié d'une à deux supervisions supplémentaires. Les binômes R1 seront suivi en plus de leurs observations passées dans le mois courant afin d'évaluer leur capacité à intégrer le cursus R1G4 à l'année N+1.

Les binômes accédant au niveau régional ont tous bénéficié d'au moins une observation au premier trimestre de la saison, soient les mois qui ont suivi leur montée afin d'assurer leur progression et leur adaptation au niveau régional.

L'ensemble des suivis ont été rédigés par les superviseurs de la ligue IFE, dans un premier temps via le logiciel Excel, puis directement sur iHand grâce à la dématérialisation de la fiche de suivi en ligne. Un dialogue concernant les rédactions entre les observateurs et le correcteur est désormais possible directement en ligne.

Performances générales

1) Points forts

Le principal axe fort de nos arbitres réside dans l'ensemble dans la partie B, à savoir dans la lecture du jeu et des situations proposés. Les items B1, B2, B3 et B4 sont alors les plus valorisés par les observateurs en général.

La protection du joueur (Partie A) est maîtrisée pour une grande partie des arbitres suivis, même s'il réside encore quelques carences chez quelques binômes dans la capacité à déceler et sanctionner les irrégularités au caractère non-négociable (A2).

2) Points à travailler

Le gros point à travailler est la mise en œuvre des capacités personnelles (à savoir, la partie C). Les superviseurs de la ligue IFE se sont montrés particulièrement insatisfaits sur cet item, avec notamment des carences en communication (C4) et des difficultés à adopter un comportement adapté aux événements (C1). Il sera indispensable d'effectuer un réel travail de fond sur cet aspect incontournable et au combien important de la performance arbitrale.

Opération R1N avec le secteur Nord-Ouest :

Cette saison n'a pas reflété les espoirs escomptés quant à la promotion au niveau national. Faute de disponibilités de certains binômes (études / vie professionnelle ou familiale...) et au vu des obligations demandées au niveau national, la CRA avait décidé de ne présenter qu'un nouveau binôme et un redoublant (ceux-ci, les plus susceptibles de correspondre au profil fédéral avaient échoué à l'accession pour divers motifs).

Le binôme constitué d'Amélie Hacquard & Jean-Philippe Leveque n'ont malheureusement pas suffisamment démontré quelques capacités techniques incontournables pour accéder au niveau.

La représentation pour la seconde année consécutive du binôme Yacine Fayed & Thomas Sainte-Thérèse n'a pas été concluante, les défauts constatés antérieurement n'ayant pas été gommés.

Toutefois, la présente saison a permis de confirmer les capacités de quelques jeunes binômes déjà régionaux l'année précédente ou même accédant cette année. Les essais, effectués tant sur les rencontres de championnats de France moins de 18 ans, voire en pré-nationale masc. ou fém. pour les plus aguerris, ont été concluants.

Ainsi les binômes Osman Kaya & Hicham Kerdouci, Manon Cognard & Jérémy Klin, Valentin Garcia & Arthur Malteste seront présentés

à l'accession R1-G4 après une saison réussie et leurs échéances professionnelles ou étudiantes réglées.

Le binôme Mario Fahmi – Ibrahim Sako est malheureusement retardé, pour cause de blessure, dans ses ambitions légitimes. Les autres binômes installés régionalement et bien que méritants, pourront vraisemblablement postuler pour les prochaines accessions.

Le secteur Nord-Ouest d'arbitrage a proposé à la CCA la nomination de Mohamed Benrazhal au grade de superviseur national. Nous attendons le résultat du conseil de promotion de la CCA.

La CRA a répondu aux sollicitations de la CCA tout au long de la saison :

Participation aux réunions du secteur Nord Ouest ainsi qu'à la réunion CCA / CRA.

Organisation à Torcy de l'étape parisienne du stage R1N (3 et 4 janvier 2017), les stagiaires ont arbitré des rencontres PNM à Chatenay-Malabry et Versailles.

Plusieurs binômes de la CRA ont été désignés sur les 1/16^{es} & 1/8^{es} de finale de Coupe de France régionale et départementale. Merci à eux pour leur disponibilité et pour le très bon niveau d'arbitrage proposé.

La CRA a répondu présent aux délégations championnat de France de la CCA pour couvrir des matches de N3M et N2F, surtout en fin de saison.

3. ÉCOLE D'ARBITRAGE

Cette saison, la CCA a encore changé de fonctionnement pour l'attribution des labels, les demandes devant être faites directement par les clubs avec l'envoi d'un formulaire à la fédération.

La gestion étant faite par la CCA, nous n'avons aucunement pu intervenir sur l'attribution des labels. Il nous a malgré tout été demandé de valider la liste. Nous l'avons fait mais sans vérification car il nous est difficile de valider quelque chose pour lequel nous ne sommes intervenu sur aucune des décisions.

Le résultat est comme suit :

comité 77	13 labels	2 OR, 4 ARGENT, 2 BRONZE, 5 SIMPLE
comité 93	19 labels	1 OR, 3 ARGENT, 10 BRONZE, 5 SIMPLE
comité 94	6 labels	3 OR, 3 SIMPLE

4. FUSION DES CRA PIFO & IFE

La fusion des deux CRA sera effective au 1^{er} juillet 2017.

5. REMERCIEMENTS

Je remercie encore tous les juges-arbitres pour leur saison qu'ils soient départementaux, régionaux ou fédéraux ainsi que toutes les personnes de l'ombre qui œuvrent dans les CDA et dans la CRA au développement et à la qualité de l'arbitrage francilien.

Je vous souhaite à tous, une bonne assemblée générale.

Jean-Marie Lassalle
Président CRA IFE

Rapport de la Commission des Jeunes Arbitres (PIFO)

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission est composée des personnes suivantes :

- Sébastien Devay (Président)
- Aïssame Mili (Responsable pôle observation des JA)
- Séverine Bouhours (responsable pôle formation)
- Stéphane Gathercole (correspondant comité 78 et formateur)
- Ghislaine Denys (pôle désignation)
- Frédéric Jury (correspondant comité 91)
- Philippe Bondet-Laborie (correspondant comité 95)
- Sébastien Turin (observateur)
- Maxime Fabre (observateur)

2. EFFECTIF DES JEUNES ARBITRES RÉGIONAUX

Cette saison, la CTJA a pu s'appuyer sur un effectif de 54 JA en début de saison (25 binômes et 4 arbitres seuls). Cet effectif étant insuffisant, la CTJA a intégré de nouveaux JA tout au long de la saison pour arriver à un effectif de 58 JA en cette fin de saison (29 binômes). Cet effectif est nettement insuffisant pour couvrir l'ensemble des rencontres qui sont placées sous notre responsabilité. À noter toutefois l'augmentation de l'effectif de saison en saison.

La saison précédente, nous comptons un effectif de 48 JA. L'effectif reste stable mais nous rencontrons des difficultés à augmenter les effectifs en raison d'un turnover important. Ce turnover s'explique par les éléments suivants :

- nombreux arrêts de JA,
- départ de JA en province pour leurs études,
- passage de JA vers CRA en raison de leur âge,
- démotivations liées aux comportements des publics et des entraîneurs.

3. DÉSIGNATIONS ET COUVERTURE DES MATCHES

La responsabilité de la CTJA est de désigner les rencontres des championnats suivants :

- moins de 20 ans masculins régionaux
- moins de 18 ans féminins et masculins nationaux
- moins de 17 ans féminins et masculins régionaux (hors 1^{re} et 2^e division & géographique)
- moins de 15 ans féminins et masculins régionaux (hors 1^{re} et 2^e division & géographique)

Malgré un effectif réduit, nous avons couvert 46,57 % des rencontres sous notre responsabilité. C'est trop peu et c'est la déception de la saison. Toutefois, ce chiffre est en augmentation par rapport à la saison passée (45,17 %).

Plusieurs raisons expliquent ce faible taux de couverture :

- les JA jouent dans les catégories qu'ils arbitrent,
- tous les matchs sont en même temps,
- peu de disponibilités en fin de trimestres en raison des études
- des horaires de matches peu adaptés : trop tardifs (matches à 19h ou 20h30) ou trop matinaux (9h00 le dimanche matin).

Il va être nécessaire de trouver des idées pour permettre une meilleure couverture des rencontres.

Toutefois, je souhaite remercier Ghislaine DENYS pour l'énorme travail réalisé pour effectuer les désignations car il est très difficile de recueillir les disponibilités de nos JA et de gérer les défections de dernières minutes.

La commission remercie également Nicolas HACHETTE pour la gestion informatique des désignations et l'ensemble des arbitres de la CRA pour la couverture des rencontres non couvertes par la CTJA.

4. FORMATIONS ET REGROUPEMENTS

Lors de la saison 2016- 2017, la CTJA a effectués cinq regroupements :

- le stage de rentrée à Paris et à Chaville (tests physiques et théoriques, consignes pour la saison),
- deux stages internés de deux jours pendant les vacances de la Toussaint,
- deux sessions de deux jours pendant les vacances d'avril.

Au cours de la saison ce sont donc 5 regroupements qui ont été proposées à nos JA.

D'autre part, 23 suivis ont été réalisés auprès de nos JA sur des matches de championnat. Ce nombre de suivis est également globalement insuffisant, mais notre difficulté à réaliser des suivis repose sur le fait que l'ensemble de nos bénévoles sont soit des arbitres en activité soit impliqués dirigeants dans des clubs. Leurs disponibilités sont donc limitées.

5. INTÉGRATION DES JA VERS LA CRA

À la fin de cette saison et en raison de la mise en place du projet territorial, nous étudierons les JA qui pourront potentiellement officier sur des matchs d'adultes (âge et niveau de compétence).

6. ET EN DEHORS DE LA LIGUE ?

Nos JA ont participé à plusieurs regroupements en dehors de la ligue :

- Ronan Archambaud et Killian Thuault ont participé :
 - aux championnats de France interpôles,
 - à un stage du secteur Sud-Ouest de niveau interligues,
 - au premier tour des interligues
- Julie Codet et Pierre Milleret ont participé :
 - à un stage JA organisé par le secteur Sud-Ouest préparatoire aux finalités intercomités,
 - aux finalités intercomités à Orléans.
- Camille Neyrat et Coraline Briard ont participé :
 - aux finalités intercomités à Bourges.

La saison a été globalement satisfaisante :

- très satisfaisante sur le plan des résultats
- assez satisfaisante sur le plan quantitatif.

Notre difficulté principale repose sur la motivation et la disponibilité des JA qui sont des joueurs et des adolescents.

Sébastien Devay
Président CTJA PIFO

Rapport de la Commission de Discipline Île-de-France

La commission est composée de 16 membres (3 femmes et 13 hommes) :

M^{mes} Josiane Barbeau, Florence Jacquart & Céline Lafois

MM. Patrick Couillet, Philippe Grandvallet, Bruno Jacquart, Jean Laterrot, Sliman Mameri, Djamel Ouahbrache, Manuel Pereira, Claude Poirot, Clément Raingeard, Claude Selaquet, Serge Seveste, Ange Torre & Philippe Vallet.

La saison 2016-2017 s'achève.

La commission territoriale de discipline a repris les dossiers de la ligue IFE (15 dossiers) et de la ligue PIFO (15 dossiers également). Nous constatons une stagnation du nombre de dossiers sur cette saison mais nous déplorons le nombre toujours croissant des incivilités, menaces verbales et propos injurieux, particulièrement à l'égard des arbitres.

Nous sommes également frappés par la dégradation manifeste des comportements des publics, là encore bien souvent à l'égard des arbitres.

La CTD (commission territoriale de discipline) invite à ce titre les clubs à informer leurs licenciés et leur entourage sur les règles du jeu et l'arbitrage, sur l'éthique du sport et sur les sanctions encourues en cas de violation de ces normes.

En effet, nous constatons que, la plupart du temps, ces éléments, pourtant essentiels dans notre sport, sont ignorés des licenciés mais également des officiels responsables !

Pour terminer, il serait plus que souhaitable, et cela dans l'intérêt des personnes sanctionnées, et dans celui des arbitres, que ces derniers, quand une affaire est grave, viennent assister aux séances disciplinaires, afin de d'apporter de la clarté au débat contradictoire.

Claude Selaquet
Président de la CTD Île-de-France

Rapport des Commissions des Réclamations et Litiges

COMMISSION EX-LIGUE IFE

La commission a eu à traiter :

- 2 dossiers jugés irrecevables dans les formes ,
- 1 dossier jugé recevable et traité en février 2017.

Je reste à disposition bien entendu pour de plus amples informations

Pierre Lentier
Président de la CRL IFE

COMMISSION EX-LIGUE PIFO

Le bilan de la CRL pour la saison 2016-2017 fait apparaître à mi-avril 2017 seulement 3 dossiers alors que 6 dossiers avaient été traités durant la saison 2015-2016.

La fin de saison est généralement liée au traitement de quelques dossiers liés à la CMCD. Afin de gérer équitablement les dossiers entre les deux ex ligues, le bureau directeur de la ligue IDF devra se positionner afin prendre certaines décisions concernant les clubs en défaut de CMCD pour cette saison.

On peut constater que les sanctions liées à la CMCD et ce depuis 2 saisons se sont bien réduites ; sans doute dû au remarquable travail effectué par la CSR PIFO en relation avec les clubs.

Trois dossiers ont été traités à mi-avril 2017 :

- 1 a été transmis par le comité 78 (club départemental) joueur non qualifié
- 1 a été transmis par le comité 75 (club départemental) arbitre non licencié
- 1 club régional du comité 78 joueur non qualifié

Après étude des deux dossiers des clubs du comité 78 et la fourniture des documents demandés, la sanction a été levée. À noter que les COC (comité 78 et ligue PIFO) ont appliqué le règlement en fonction des éléments dont elles disposaient.

En ce qui concerne la décision concernant le comité 75 (championnat commun 75/92), la CRL a rejeté la réclamation faite par le club du 92.

Tous les membres de la commission qui ont siégé avec moi durant cette saison ont fait preuve de professionnalisme, de sérieux et chacun a pu apporter ses compétences, le tout dans un climat de convivialité et, comme chaque saison, je tiens à les en remercier.

Pascal Guille nous a été d'une grande aide en réunissant à chaque fois tous les éléments des dossiers à traiter. Les membres et moi-même tenons à le remercier pour son efficacité.

En ce qui concerne la saison 2017-2018 une commission territoriale sera mise en place afin de traiter les dossiers provenant des clubs régionaux issus des 2 ex-ligues franciliennes

Historique

Saison 2016-2017	3 dossiers à mi-avril 2017	Saison 2013-2014	17 dossiers traités	Saison 2010-2011	10 dossiers traités
Saison 2015-2016	6 dossiers traités	Saison 2012-2013	18 dossiers traités	Saison 2009-2010	09 dossiers traités
Saison 2014-2015	8 dossiers traités	Saison 2011-2012	08 dossiers traités	Saison 2008-2009	10 dossiers traités

Quelques éléments statistiques à fin-avril 2017

- Nombre de dossiers traités : 3
- Nombre de réunions durant lesquelles la commission a siégé : 3
- Nombre de dossier traité relatif à l'arbitrage (qualification arbitre) : 1
- Rejet pour faute technique non avérée : 0
- Nombre de dossiers traités relatifs à la COC : 2
- Nombre de dossier confirmant la décision COC : 0
- Nombre de dossiers cassant la décision de la COC : 2

Bonne fin de saison à tous et bonne assemblée générale.

Robert Dujardin
Président de la CRL PIFO

Rapport des Commissions des Statuts et de la Réglementation

COMMISSION EX-LIGUE PIFO

Le dossier majeur de la saison a été incontestablement le rapprochement des deux ligues PIFO et IFE qui a donné naissance à la ligue Île-de-France de handball.

Le traité de fusion des deux ligues a nécessité la rédaction de nouveaux statuts et règlement intérieur; la commission des statuts et de la réglementation a participé activement à la rédaction de ces textes, intégrant nos habitudes de vie dans la trame proposée par la fédération. Les textes ont ensuite été présentés à la cellule de coordination puis approuvés par les clubs de la ligue PIFO le 14 janvier 2017 puis par ceux de la ligue IFE le 21 janvier 2017.

Dûment mandatée par la fédération française de handball, la commission a également été sollicitée par la commission nationale de surveillance des élections chargée de superviser l'élection du conseil d'administration de la nouvelle ligue, le 25 février 2017.

Tout au long de la saison, la commission a maintenu son intérêt à aider les clubs au travers de contacts fructueux et cordiaux quant aux problèmes qu'ils pouvaient rencontrer, et elle tient à les remercier pour leur investissement.

Division contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD)

Les contrôles PIFO ont été effectués aux échéances fixées par le règlement, fin novembre 2016 et fin février 2017. La situation connaît une très légère amélioration par rapport à la saison précédente, et une meilleure contribution est (faiblement toutefois) constatée entre les deux vérifications.

	au 30 novembre 2016	au 28 février 2017
Clubs sans défaillance	25	31
Clubs avec 1 domaine défaillant	19	17
Clubs avec 2 domaines défaillants	8	5
Clubs avec 3 domaines défaillants	4	3
Clubs avec 4 domaines défaillants	0	0
Défaillances Domaine Sportif	2	2
Défaillances Domaine Technique	7	4
Défaillances Domaine Arbitrage (*)	11	10
Défaillances Domaine Jeunes Arbitres (*)	27	20

(*) Exclu le nombre des arbitrages

La période de transition née de la fusion des deux ligues a quelque peu modifié l'application stricte des règlements PIFO qui devaient rester en vigueur jusqu'au terme de la saison. La Commission encourage les clubs à ne pas relâcher leurs efforts de formation et de structuration qui, depuis plusieurs années, ont nettement contribué à l'amélioration de notre handball en ligue PIFO, cet investissement ne sera jamais peine perdue.

Pour les conventions, au jour de la rédaction de ce bilan d'activité, il reste à examiner les dossiers de convention (création/renouvellements) en application des dispositions prises dans la nouvelle ligue. Ces mouvements seront placés sous le contrôle de la nouvelle commission puisque concernant la future saison.

Michel Grout
Président de la CSR PIFO

Division qualifications

DÉTAIL DES MUTATIONS (ARRÊTÉ AU 31 MAI 2017)

saison 2016-2017							
comité	12/16 ans		plus de 16 ans		D		
	masc.	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.	
75	44	15	58	36	4	1	158 dossiers
78	98	41	106	42	14	8	309 dossiers
91	78	33	133	57	16	6	323 dossiers
92	54	25	202	85	10	5	381 dossiers
95	87	28	79	26	17	7	244 dossiers
	361	142	578	246	61	27	
	503		824		88		1415 dossiers

comité	masc.	fém.	dossiers	saison 2015-2016
75	106	52	158	138
78	218	91	309	341
91	227	96	323	352
92	266	115	381	263
95	183	61	244	347
total	1000	415	1415	1441

La forte augmentation pour le 92 fait suite à la disparition de l'ES Nanterre et de la création du nouveau club.
À l'inverse, la forte diminution pour le 95 est un retour à la normale après la disparition du Cergy-Pontoise HB

FORMATION OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

Les équipes de championnat de France doivent avoir des officiels de table, ayant suivi la formation mise en place par la fédération.

Quatre moments de formation ont été organisés cette saison :

- 1^{er} octobre 2016 (à Cergy), 19 inscrits (3 structures)
- 22 octobre 2016 (au siège de la ligue), 18 inscrits (8 structures)
- 11 novembre 2016 (au siège de la ligue), 27 inscrits (11 structures)
- 17 décembre 2016 (à Boulogne-Billancourt), 31 inscrits (9 structures)

comité	structure	personnes
75	Paris HB	1
	Paris UC	1
	US Métropolitaine des transports	1
	Paris SC	1
78	USM Les Clayes-sous-Bois	4
	AS Montigny-le-Bx	7
	Élancourt-Maurepas HB	7
	AS Poissy	1
	Guyancourt HB	2
	CLOC Achères	3
91	S'-Michel Sports	11
	Massy EHB	1
	Savigny HB91	2
	Morsang-Fleury HB	1
92	HBC Antony	2
	USM Malakoff	1
	AC Boulogne-Billancourt	15
	Stade de Vanves	4
	ASV Chatenay-Malabry	3
	CSM Puteaux	2
95	Cergy HB	21
	St-Gratien Sannois HBC	1

Max Journo
responsable de la division qualifications PIFO

Division équipements

Salles utilisées dans Gest'hand

CD 75		CD 78		CD 91		CD 92		CD 95	
classe	total	classe	total	classe	total	classe	total	classe	total
1	3	1	3	1	1	1	3	1	1
2	0	2	4	2	3	2	6	2	3
3	7	3	26	3	23	3	21	3	11
4	9	4	40	4	43	4	11	4	11
5	0	5	4	5	1	5	2	5	8
non classée	36	non classée	44	non classée	51	non classée	35	non classée	52
total général	55	total général	121	total général	122	total général	78	total général	86

classe	1	2	3	4	5	non classée	total
nombre	11	16	88	114	15	218	462

Claude Cocagne
responsable de la division équipements PIFO

Rapport des Commissions Technique

NE SE VOTE PAS

FORMATION EX-LIGUE IFE

1. ENTRAÎNEUR INTER-RÉGIONAL

EIR ADULTE : SESSION 2016-2017

Début de la formation : décembre 2016

Fin de la formation : juin 2017

processus	inscrits		présents		absents		réussite		échec	
	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16
formation	2	5	2	5	0	0	en cours	5	en cours	0
recyclage	2	-	2	-	0	-	2	-	0	-
VAE	1	-	1	-	0	-	0	-	1	-

EIR JEUNE : SESSION 2016-2017

Début de la formation : décembre 2016

Fin de la formation : juin 2017

processus	inscrits		présents		absents		réussite		échec	
	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16
formation	2	2	2	2	0	0	en cours	2	en cours	0
recyclage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2. ENTRAÎNEUR RÉGIONAL

SESSION 2016-2017

Début de la formation : octobre 2016

Fin de la formation : mai 2017

processus	inscrits		présents		absents		réussite		échec	
	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16
formation	19	23	2	20	1	3	en cours	18	en cours	2
recyclage	5	3	5	3	0	0	5	3	0	0
VAE	3	-	3	-	0	-	3	-	0	-

Offre de proximité 2016-2017

Nouvelle expérience de formation de proximité : La formation d'un des apprenants a été assurée en collaboration avec le formateur du club de Créteil (Jean-Philippe Thomas)

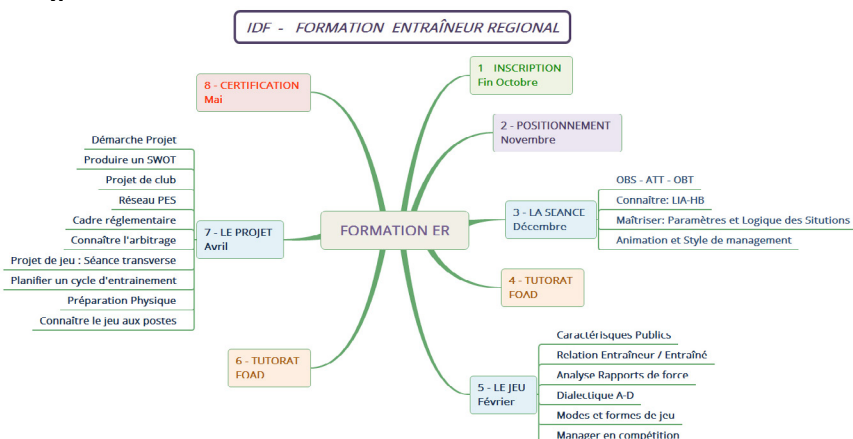
Certification

La certification du diplôme ER sera réalisée avec les formateurs de la ligue PIFO :

– le 13 mai 2017 : apprenants IFE / formateurs PIFO

– le 20 mai 2017 : apprenants PIFO / formateurs IFE

Programme



3. ANIMATEUR DE HANDBALL

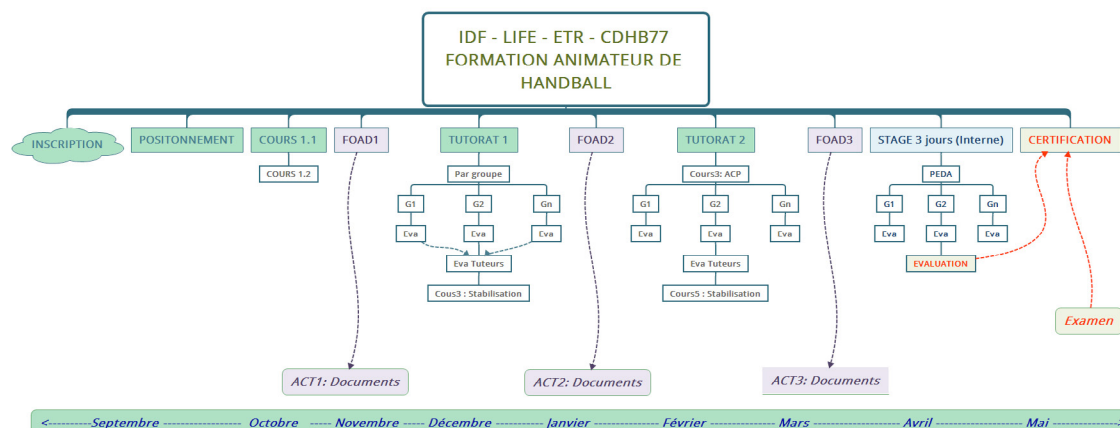
SESSION 2016-2017

Début de la formation : octobre 2016

Fin de la formation : juin 2017

apprenants	CDHB 77	CDHB 93	CDHB 94	total
inscrits	23	15	15	53
présents	23	15	15	53
admis				

Processus formation AHB



Certification

La certification du diplôme AHB comprend l'évaluation des séances d'animation d'entraînement et de l'examen théorique en fin de cycle. La date de l'examen est fixée pour le 13 mai 2017 à Ozoir.

Dominique Verdon
CTS Île-de-France

FORMATION EX-LIGUE PIFO

1. GESTION DES CERTIFICATIONS (GEST'HAND, ARCHIVAGE LIGUE, VAE)

Au 2 mai 2017 :

- > 39 (72 en 2016) correspondances mails à propos des certifications
- > 8 (7 en 2016) dossiers de VAE traités en ETR
- > 92 (81 en 2016) nouvelles cartes d'entraîneurs enregistrées dans Gest'hand depuis le 1^{er} septembre 2016
Dont : 64 (57) animateurs HB, 27 (13) entraîneurs Régional et 1 (11) entraîneurs Inter Régional
- > 24 recyclages
- > Mise à jour régulière du fichier entraîneurs de la Ligue par Marina Colmet

2. INSCRIPTIONS EN FORMATION (DIPLÔME D'ÉTAT, ZONE SUD-OUEST ET FFHANDBALL)

a) Entraîneur inter-régional (zone SO), niveau 4

- Adulte : 4 inscrits, 1 certifié, 3 non certifiés, 0 refusé à l'inscription
- Adolescent : 3 validations en cours, 2 refusés à l'inscription
- Enfant : 0 stagiaire

b) Entraîneur fédéral, niveau 6

- Adulte : 0
- Adolescent : 0
- Enfant : 0

c) DE JEPS (diplôme d'État pour la jeunesse et l'éducation populaire par le sport) à Chatenay-Malabry et en ligue

2015-17 : 14 inscrits, 2 abandons. Reste 12 stagiaires dont 2 redoublants apprenants en formation en cours
6 PIFO / 4 IFE / 2 PROVINCE

d) DES JEPS (diplôme d'État supérieur pour la jeunesse et l'éducation populaire par le sport) à l'INSEP

2014-16 : 0 formation en cours

e) Formateur de formateur : 2 inscriptions

TOTAL : 9 (20) dossiers traités

3. ENTRAÎNEUR RÉGIONAL

- Coordonateurs : Daniel Deherme, Bruno Potard (PIFO) & Taoufik Boudriga (IFE)
- Formateurs: Bruno Moulin, Éric Calcagnini, Geoffroy Holland, Alexandre Taillefer & Sébastien Devay

Effectifs

- 18 candidats / 21 sélectionnés sur le site Nord-Ouest
- 20 candidats sélectionnés sur le site Sud-Est, dont 2 candidats de la PIFO inscrits

Un nouveau modèle a été mis en place cette saison. Objectif :

- > améliorer le perfectionnement sportif sur le territoire,
- > améliorer la qualité de la formation du jeune joueur,
- > améliorer l'encadrement technique des clubs,
- > améliorer le niveau de jeu global en IdF,
- > augmenter les demandes de formation professionnelles,
- > développer l'emploi,
- > améliorer le réseau de la préfilère fédérale,
- > ancrer le développement des nouvelles offres de pratique.

Blocs de formation

la séance (3 jours)	le jeu (3 jours)	le projet (3 jours)
<ul style="list-style-type: none"> • partir de leur pratique d'animateur... • ... pour les plonger dans la démarche de perfectionnement sportif : CObs > CAtt > Cobt • connaître la logique interne de l'activité • maîtriser les paramètres de la situation et sa logique • maîtriser l'animation et le style de management pour obtenir les CAtt • construire des situations d'entraînement 	<ul style="list-style-type: none"> • connaître les caractéristiques des publics • gérer les relations entraîneur-entraînés • comprendre et analyser un rapport de force • connaître la dialectique att/déf 1/2 • connaître les modes et formes de jeu • manager en compétition • connaître le jeu au poste 	<ul style="list-style-type: none"> • maîtriser la démarche projet • produire un SWOT • s'inscrire dans le projet du club • s'inscrire dans le réseau PPF • s'inscrire dans le cadre réglementaire de son environnement • connaître l'arbitrage • produire un projet de jeu • planifier un cycle d'entraînement • préparer physiquement les joueurs • connaître la dialectique att/déf 2/2

Formation Nord-Ouest :

- ER1 : 16-18 déc. 2016 (Eaubonne)
- ER2 : 13-15 fév. 2017 (Eaubonne)
- ER3 : 3-5 avr. 2017 (Eaubonne)

Formation Sud Est :

- ER1 : 18-20 déc. 2016 (Vernon interné)
- ER2 : 3-5 fév. 2017 (Fontainebleau)
- ER3 : 2-4 avr. 2017 (?)

Epreuves certificatives :

- Samedi 13 mai 2017
- Samedi 20 mai 2017
- Harmonisation : 23 mai 2017

Bilan

• Points positifs :

- Bonne participation dans l'ensemble des stagiaires / Fonctionnement en équipe de formateurs satisfaisant / Alternance des temps travail adaptée : pédagogie, analyse, apports de connaissances et pratique / Un grand nombre de supports pédagogiques sur les 3 publics : enfant, ado, adulte / Le positionnement de VAE sur les modules 1 et 2 / Amorçage du nouveau projet de formation / Formation sur WE, 1 seul jour de congé est à poser sur chaque module contre 10 avant / Harmonisation des 2 sites sur les ligues IFE et PIFO notamment grâce à une épreuve certificative croisée

• Points négatifs :

- Volonté d'organiser le tutorat et suivi en club mais qui demande beaucoup de ressources / Niveau hétérogène des stagiaires = améliorer le positionnement avant formation / Formation qui accueille à ce jour trop de stagiaires : le prochain modèle devrait permettre de proposer 2 offres

4. COLLOQUE PIERRE-TIBY (29-31 OCTOBRE 2016)

Le thème était cette année : le jeu avec le pivot

Intervenants / contenus et apports de connaissances :

Conférences

- David Degouy (US Ivry, Lidl StarLigue) : L'influence des aspects cognitifs en haute performance. Quelles déclinaisons sur la formation initiale ?
- Benjamin Braux (Massy EHB, ProLigue) : Les aspects cognitifs au service de la performance / préparation de match
- Aurélien Sabat (prof. d'EPS, entraîneur Tremblay-en-France HB) & Jennifer Bouchez (prof. d'EPS, entraîneur Aulnay-sous-Bois HB) : Proposer une nouvelle pratique qui responsabilise le (la) joueur(euse)
- Éric Quintin & staff équipe de France U19 : Développer les intentions du joueur au travers du projet de jeu

Séances pédagogiques

- Daniel Bionville (prof. d'EPS) : Proposer & animer des situations d'entraînement chez les jeunes qui donnent du sens à leur pratique (public : moins de 13 ans fém. HBC Villiers-le-Bel)
- Stéphane Imbratta : Automatiser pour mieux décider (public : sélection départementale masc. 2003 du 95)
- Anne-Claire Macquet (INSEP) : Comment préparer la prise de décision en sport collectif ?
- Pascal Person et Pierre Montorier (pôle espoirs masc. francilien) : Développer les éléments perceptivo-décisionnels

Effectifs :

- 61 stagiaires inscrits : 59 présents à une partie ou à l'ensemble du colloque
 – dont 48 PIFO / 4 IFE / 9 provinciaux (10 femmes / 51 hommes)
 – dont 11 stagiaires en formation DE JEPS
 – dont 7 stagiaires qui vont bénéficier d'un hébergement par notre intermédiaire et celui du CDFAS

Formule et organisation :

Formule en 3 temps :

- séances pédagogiques et retour sur séance en salle
- intervention en salle en plénière
- observation de la compétition internationale

Évaluation des stagiaires : 49 fiches bilans remplies par les stagiaires le samedi soir

1. Séquence David Degouy : **7,17**
2. Séquence Benjamin Braux : **6,76**
3. Séquence Daniel Bionville : **6,10**
4. Séquence Aurélien Sabat : **6,19**
5. Séquence Éric Quintin : **8,16**
6. Séquence Stéphane Imbratta : **8,92**
7. Séquence Pascal Person : **8,14**
8. Organisation et formule du colloque : **7,56**
9. Contenus et apports de connaissances : **7,32**
10. Thème(s) et période(s) pour le prochain colloque
 - > *La défense et cas particuliers (x10)*
 - > *Jeu du GB (x7)*

Je tiens à souligner le travail de Marina, de Taoukik, de Nicolas et de Fabrice qui ont été très pro. et réactifs!

5. DE JEPS HANDBALL

Après 5 promotions sur un modèle éprouvé sur 10 mois de formation, nous avons souhaité avec le CREPS d'Île-de-France, au regard des nouveaux besoins des clubs et des apprenants, proposer un modèle sur 18 mois. Celui-ci va nous permettre de travailler sur la durée avec un suivi renforcé en club et une acquisition des compétences visées mieux adaptés aux nouveaux métiers.

Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « handball »

La ligue Île-de-France en partenariat avec la FFHandball, le CREPS d'Île-de-France, propose une formation à un diplôme professionnel de niveau 3 délivré par le Ministère des Sports qui vise les métiers suivants :

Entraîneur d'une équipe sénior qui évolue dans le championnat national FFHandball ;

Directeur technique de club ;

Formateur d'entraîneurs et d'arbitres ;

Manager chargé du projet de développement du club.

4 Unités Capitalisables (UC) :

UC1 : concevoir un projet d'action ;

UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;

UC3 : conduire une démarche de perfectionnement sportif en handball ;

UC4 : encadrer le handball en toute sécurité.

Durée de la formation : 1 218 heures

Formation en centre de formation : 718h (dont 18h de positionnement) / Formation en entreprise : 500h

Une plate-forme de formation à distance est proposée aux stagiaires. À ce titre, une connexion internet est fortement recommandée.

Dates de la formation : limite d'inscription : le 15 septembre 2017 / sélection : 18 octobre 2017 / positionnement : 9 et 10 novembre 2017 / formation : du 16 novembre 2017 au 23 mai 2019

Volume horaire de 1 207 h (hors allègement et renforcement éventuels identifiés lors du positionnement) réparties comme suit : 707 h en centre dont 7 h de positionnement et 500 h en entreprise

Coordonnateurs : Bruno Potard, Daniel Deherme

Formateur : Bruno Potard

Session 2015-2017 : 14 stagiaires / 16 inscriptions

Session 2014-2015 : 6 stagiaires / 7 inscriptions

Session 2013-2014 : 4 stagiaires / 6 inscriptions

Session 2012-2013 : 5 stagiaires / 7 inscriptions

Session 2010-2011 : 4 stagiaires Handball / 5 inscriptions

Session 2011-2012 : 10 stagiaires / 15 inscriptions

> Info sur site Internet <http://www.pifo-handball.com> (onglet DEJEPS)

6. HAND À 4 POUR LES PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS (PVP)

Objectif : proposer une formation au professeur d'EPS de la ville de Paris pour promouvoir et développer le handball sur Paris.

Par ailleurs, suite à cette première expérience, nous souhaitons la déployer et la proposer aux clubs en 2017-2018

Formateur(s) : MM. Deherme, Moulin, Begassat

Dates : 14 et 15 novembre 2016

Nous avons un public majoritairement constitué de non spécialistes. Je pense que l'approche pédagogique du Hand 4 et l'utilisation dans la cadre de leur pratique de professeur de sport a dû les intéresser.

Notre coordination à 3 formateurs et l'appropriation des objectifs EPS parfois éloignés du champs de l'entraînement a peut-être gêné l'action de formation.

Nous souhaitons reproduire la formation les 13-14 novembre 2017.

7. HANDFIT

Pilotage : Marina Colmet

Actions de promotion :

- 13 animations Handfit auprès des CD75, 78 et 95
- effectifs : 80 personnes

Formation

En relation avec l'institut fédéral des formations et de l'emploi (IFFE), la ligue IdF met en œuvre une première formation « animateur handfit » (module 1 du coach du diplôme fédéral « coach Handfit ») qui se déroulera le 9-11 juin 2017 à Puteaux.

Contenus de la formation :

Cette formation sert la politique ministérielle et fédérale sur le sport santé et plus particulièrement, les problèmes anatomo-physiologiques liés au vieillissement et sédentarité.

Elle proposera :

- les conditions règlementaires de sécurité et de prévention pour les pratiquants,
- les principes, la nature et organisation de l'activité Handfit,
- des fiches pratiques et des outils de séances Handfit.

Compétences visées :

- mettre en place et animer une activité Handfit au sein d'une structure FFHandball en tant que pratique santé, plaisir, et bien-être,
- prendre en compte les caractéristiques du public accueilli et en assurer la sécurité dans le cadre de la pratique Handfit,
- animer des séances Handfit.

Daniel Deherme
CTS Île-de-France

FILIERE FÉMININE

Le PPF féminin réuni au sein de la ligue Île-de-France depuis mars 2017 a mené les projets de détection, sélection, de formation, de manière mutualisée, uniformisée mais aussi différenciée compte tenu d'une part des travaux engagés depuis septembre 2016 et d'autre part des compétitions et regroupements spécifiques des deux zones (Sud-Ouest pour la ligue PIFO et Nord-Ouest pour la ligue IFE). Les travaux de mutualisation IDF se sont opérés au sein des structures du pôle de Châtenay-Malabry, du CER de Fontainebleau, du CDFAS d'Eaubonne et de l'appui des clubs.

Je tiens à remercier les collaborateurs proches du PPF féminin IDF : Béatrice Cosnard, & Kamel Djournadi pour la ligue IFE, Alexandre Taillefer & Laurie Roudière pour la ligue PIFO. Je n'oublie surtout pas l'ensemble du réseau d'acteurs déterminants des clubs et des CTF des comités départementaux.

L'an prochain suite à la fusion des ligues et aux orientations de la DTN concernant le nouveau PPF 2017-2021, le pôle IDF de Châtenay-Malabry aura 2 sites labellisés. Un site d'accession à Fontainebleau avec 15 athlètes et un site d'accession et d'excellence à Châtenay-Malabry avec 21 athlètes.

1. FILIERE HAUT-NIVEAU

a. Équipe de France A & A'

Joueuses franciliennes passées par France A ou France A' :

Audrey Deroin (C Dijon B), au pôle francilien de 2005-2006,

Armelle Attingre (Nantes LA),

Allison Pineau (Brest BHB),

Lesly Briemant (Celles-sur-Belle HB), au pôle francilien de 2006-2009

Astride N'Gouan (Brest BHB), au pôle francilien de 2006 à 2009,

Coralie Lassource (Issy-Paris Hand), au pôle francilien de 2006-2009,

Audrey Bruneau (Vienne Hypobank), au pôle francilien de 2007-2009

Kalidiatou Niakaté (Issy-Paris Hand), au pôle francilien de 2009-2012

Sophia Fehri (Issy-Paris Hand), au pôle francilien de 2011-2014.

Océane Sercien-Ugolin (Issy-Paris Hand, au pôle francilien de 2012-2015

b. Équipe de France juniors

L'équipe dirigée par Éric Baradat, assisté d'Éric Calcagnini, s'est qualifiée en mars pour le championnat d'Europe U19 (juillet 2017 en Slovénie) avec 5 ex pôlistes dorénavant en centre de formation des clubs professionnels : Melvine Deba (Issy-Paris Hand), Mabana Fofana (Issy-Paris Hand), Déborah Lassource (Issy-Paris Hand), Marie Fall (OGC Nice), Karichma Ekoh (Nantes LA)

Par ailleurs, le staff souhaite un prompt rétablissement à Alice Mazens (Issy-Paris Hand) et compte sur Camille Tourigny (Stella Sports S'-Maur) dans pour figurer dans le groupe élargi.

c. Équipe de France jeunes

L'équipe de France jeunes, encadrée par Laurent Puigsegur, participera au championnat d'Europe de la catégorie en Slovaquie (juillet 2017).

L'ossature francilienne de l'équipe de France est composée de Laura Lasm (Aulnay HB), Soralie Moore (Issy-Paris Hand), Maelys Kouaya (Stella Sports S'-Maur), Marie Louis (HBC Antony) & Adja Ouattara (ES Montgeron).

d. Équipe de France cadettes

L'équipe de France cadettes, encadrée par Pierre Taillé, regroupe les 16 à 40 joueuses en construction nées en 2001 ou 2000. Un brassage pour évaluer les potentialités de chacune en configuration internationale et aider à leur développement permet aux joueuses de s'aguerrir aux exigences du haut niveau.

4 joueuses du pôle ont été vues de manière ciblée ou récurrente : Aminata Cissokho (CM Aubervilliers), Adja Ouattara (ES Montgeron), Fanta Diagouraga (Issy-Paris Hand) & Alicia Tinaut 2000 (Aulnay HB)

e. Stages nationaux

Génération 2001 (SN2)

Audrey Dembele (Paris UC)

Iman Mahele (HB Brie 77)

Adja Ouattara (ES Montgeron)

Aminata Cissokho (CM Aubervilliers)

Myriame Mze Mouigni (HBC Villiers-le-Bel)

Luna Marin (Stella Sports S'-Maur).

Cornelia N'Gheta (Cergy HB)

Génération 2002 (SN1)

Kiara Tshimanga (CSM Finances)

Emmanuelle Thobor (HB Brie 77)

Ruth MBala (Aulnay HB)

2. PÔLE ESPOIRS

5 joueuses nées en 98/99 (Louise Lefevre, Mabana Fofana, Déborah Lassouce, Alice Mazens & Melvine Deba), BAC en poche, ont intégré en septembre 2016 le centre de formation d'Issy-Paris Hand, ainsi que Marie FALL celui de l'OGC Nice (BAC ASSP) et Karichma Ekoh (Terminale ASSP) celui du Nantes LA.

L'effectif du pôle espoirs féminins francilien est de 21 joueuses.

Nom	Prénom	année	club	niveau de jeu	club d'origine
Damiens	Romane	1999	Issy-Paris Hand	N1	AS Montigny-le-Bx
Germain	Assia	1999	Aulnay HB	N1	Cergy-Pontoise HB
Leroux	Cidgie	1999	HBC Conflans	N2	Cergy-Pontoise HB
Bamba	Kafine	2000	Cergy HB	N3	AS Montigny-le-Bx
Diagouraga	Fanta	2000	Issy-Paris Hand	N1	
Fofana	Namizata	2000	CM Aubervilliers	N2	
Kouaya	Maelys	2000	Stella Sports S'-Maur	N2	
Lasm	Laura	2000	Aulnay HB	N1	Blanc-Mesnil Sport
Louis	Marie	2000	HBC Antony	N3	
Moore	Soralie	2000	Issy-Paris Hand	N1	HBC Suresnes
Suretet	Léa	2000	Stella Sports S'-Maur	N2	
Tinaut	Alicia	2000	Aulnay HB	N1	CSA Kremlin-Bicêtre
Broutin	Auriane	2001	Cergy HB	N3	CSM Eaubonne
Cissokho	Aminata	2001	CM Aubervilliers	N2	CER
Dieye	Éloïse	2001	Cergy HB	N3	CSM Eaubonne
Marin	Luna	2001	Stella Sports S'-Maur	N2	CER
Mze Mouigni	Myriame	2001	HBC Villiers-le-Bel	CF moins de 18	
Nelson	Estelle	2001	Aulnay HB	CF moins de 18 / N3	CER
Ouattara	Adja	2001	ES Montgeron	CF moins de 18	
Pastour	Kyncia	2001	Aulnay HB	CF moins de 18 / N3	AC Bobigny – CER
Kabeya	Jamima	2003	HBC Villiers-le-Bel	CF moins de 18	

Par ailleurs, 5 joueuses franciliennes sont pensionnaires des pôles de Picardie (Amiens) et du Centre-Val-de-Loire (Orléans).

Nom	Prénom	année	club	pôle
Bokea	Marie	2000	CSA Kremlin-Bicêtre	Amiens
Dembele	Audrey	2001	Paris UC	Orléans
Mokando	Soulef	2001	CM Aubervilliers	Amiens
Mahele	Iman	2001	HB Brie 77	Amiens
N'Gheta	Cornelia	2001	Cergy HB	Orléans

3. CER FÉMININ

Le centre d'entraînement régional (CER) féminin est basé au Centre national des sports de la Défense (CNSD) de Fontainebleau, établissement public géré par le Ministère de la Défense.

Il fonctionne depuis 3 ans.

Les établissements scolaires partenaires du CER sont :

- le collège de la Vallée-d'Avon, pour les classes de 4^e et 3^e ;
- le lycée Uruguay-France de Fontainebleau, pour la classe de 2^{de}.

Les joueuses s'entraînent 4 fois par semaine (du lundi au jeudi inclus) avec un volume horaire hebdomadaire compris entre 6h et 8h, grâce à des emplois du temps aménagés.

Le soutien scolaire est organisé 3 fois par semaine (lundi et mardi soir, mercredi en fin d'après-midi) sous la houlette d'un maître d'internat et de professeurs recrutés par l'association des pôles implantés au CNSD.

La promotion 2016-2017 compte 13 pensionnaires dont 4 présentes depuis septembre 2015.

Nom	Prénom	année	club	origine	poste	classe
Deveaux	Morgane	2001	ES Montgeron		AR - PVT	2 ^{de}
Bacha	Nabawyia	2002	US Alfortville		ALD – ARD	3 ^e
Bouhadjar	Sophia	2002	Stella Sports S'-Maur	CSA Kremlin-Bicêtre	DC	3 ^e
Diallo	Adama	2002	Montfermeil HB		AR	3 ^e
Honoré	Laurie	2002	Stella Sports S'-Maur	CSA Kremlin-Bicêtre	ALG	3 ^e
Ingala	Laura	2002	CM Aubervilliers		AR	3 ^e
Mampuya	Elikia	2002	HB Brie 77	Mormant Ass. HBC	GB	3 ^e
MBala	Ruth	2002	Aulnay HB	US Vaires EC	ALG	3 ^e
Thobor	Emmanuelle	2002	HB Brie 77	Sénart Aggl. HB	PVT	3 ^e
Tiramakan	Seta	2002	CM Aubervilliers		DC - ALG	3 ^e
Weschi	Jessyka	2002	CSA Kremlin-Bicêtre		PVT	3 ^e

Yatera	Lalia	2002	CSA Kremlin-Bicêtre		AR – DC	3 ^e
Bekrou Brega	Keran	2003	US Ivry		GB	4 ^e

Après la fusion des ligues PIFO et IFE et l'avènement de la nouvelle ligue Île-de-France, le CER entre dans une phase de transition pour devenir un site d'accession au pôle espoirs féminins d'Île-de-France, conformément au parcours de performance fédéral (PPF), au même titre que celui de Châtenay-Malabry qui accueillera également un site d'excellence pour des joueuses de 2^{de}, 1^{re} et Terminale. Le recrutement pour la saison 2017-2018, autrefois ouvert aux licenciées de l'est francilien, voit son périmètre élargi aux 8 départements franciliens, pour des jeunes filles nées en 2002-2003-2004 motivées et ayant un double projet fort :

- un projet sportif pour devenir handballeuse professionnelle et renouveler l'élite francilienne ;
- un projet scolaire pour obtenir un diplôme, se former à un métier et s'assurer une reconversion post carrière sportive.

4. SÉLECTION LIGUE IFE 2002

26 joueuses nées en 2002 ont été sélectionnées pour participer à un stage ou à une journée de détection préparatoire à l'équipe de ligue cette saison. 14 (* 11 joueuses du CER et 3 issues de la détection clubs) ont participées à la compétition : 1^{er} tour des interligues (zone Nord-Ouest), en février 2017 à Serris Val d'Europe (77).

IFE 24 - 25 Nord-Pas-de-Calais
Bretagne 20 - 16 IFE
Picardie 05 - 36 IFE

La sélection féminine termine à la 5^e place du tournoi et est éliminée.

Ce résultat, en deçà de nos espérances, nous amène à repenser notre détection au sein du territoire francilien pour les générations futures.

comité	Nom	Prénom	club
77	Mampuya *	Elikia	HB Brie 77
	Thobor *	Emmanuelle	HB Brie 77
	Rouyer	Clémence	Ent. Roissy-Ozoir
	Vieira	Samantha	Ent. Roissy-Ozoir
	Roul	Jade	HBC Serris Val-d'Europe
93	Diallo *	Adama	Montfermeil HB
	Dorval	Odenese	Aulnay HB
	Fall	N'dey	Aulnay HB
	Fleurimond *	Sharlaine	Aulnay HB
	MBala *	Ruth	Aulnay HB
	NDonga Mayinga	Marie	Aulnay HB
	Konte *	Bidanne	Aulnay HB
	Constant *	Illana	Villemomble HB
	Ingala *	Laura	CM Aubervilliers
	Naliali	Chantal	CM Aubervilliers
	Tiramakan *	Seta	CM Aubervilliers
	Kacimi	Maryam	Noisy-le-Grand HB
	94	Bacha *	Nabawiyya
Bodo		Koita	Stella Sports S'-Maur
Bouhadjar *		Sophia	Stella Sports S'-Maur
Bozza		Anna	Stella Sports S'-Maur
Honore *		Laurie	Stella Sports S'-Maur
Luezi		Wendy	Stella Sports S'-Maur
Luzolo		Divine	Villiers EC
Weschi *		Jessyka	CSA Kremlin-Bicêtre
Yatera *		Lalia	CSA Kremlin-Bicêtre



Encadrement : Kamel Jgouta (entraîneur), Kamel Djounadi (entraîneur adjoint), Charlotte Landais (kiné), Paul Pilardeau (médecin)

5. SÉLECTION LIGUE PIFO 2002

6 stages de 3 jours ont été organisés entre février 2016 et avril 2017.

3 regroupements d'une demi-journée ont été organisés entre juin 2016 et février 2017.

8 matches amicaux (contre les moins de 18 ans d'Issy-Paris Hand, des plus de 16 ans fém. région, des moins de 15 ans masc. région, et la sélection IFE) pour 5 victoires, 1 nul & 2 défaites.

26 joueuses vues sur les regroupements, dont 14* qui ont participé à la compétition.

comité	Nom	Prénom	club
75	Djayou *	Yvanna	CSM Finances
	Goore	Océane	CSM Finances
	Mandende Kulika *	Théana	CSM Finances
	Tshimanga *	Kiara	CSM Finances
	Beaussier	Olivia	Paris HB
78	Bayart	Margaux	AS Poissy
	Benhellal	Margaux	CLOC Achères
	Veis *	Manon	Élancourt-Maurepas HB
	Lomba Faria *	Stéphanie	AS Montigny-le-Bx
	Pascal *	Elsa	Le Chesnay YHB
91	Barlier	Manon	S'-Michel Sports
	Deguelle *	Manon	S'-Michel Sports
92	Alekasango	Milka	ASV Chatenay-Malabry
	Rocroy	Lya	ASV Chatenay-Malabry
	Bokeya	Mazarine	ES Colombienne
	César Hinault *	Élisa	Issy-Paris Hand
	Devel	Pauline	Issy-Paris Hand
	Grosjean *	Agathe	Issy-Paris Hand
	Kongue Siewe *	Sylvianne	HBC Antony
95	Bayatis *	Kylie	HBC Villiers-le-Bel
	Blahoua *	Ruth	HBC Villiers-le-Bel
	Diaby	Haïda	HBC Villiers-le-Bel
	Kabeya	Jemima	HBC Villiers-le-Bel
	Lowe	Astrid	HBC Villiers-le-Bel
	Sy *	Hadja	HBC Villiers-le-Bel
	Tubanza *	Anne-Cécile	Cergy HB



Encadrement : Alexandre Taillefer & Pauline José

Résultats du 1^{er} tour des interligues de la zone Sud-Ouest (à St-Junien, 23-26 février)

Poitou-Charentes 11 - 29 PIFO
 Limousin 18 - 22 PIFO
PIFO 14 - 21 Midi-Pyrénées
PIFO 10 - 11 Centre
PIFO 17 - 21 Aquitaine

La sélection féminine a terminé à la 5^e place du tournoi et a donc été éliminée.

6. LES STAGES PROFILES (ANNÉES 2003-2004) IFE

stage à Vernon en décembre 2016 – 21 joueuses			
comité	Nom	Prénom	club
77	Charton	Juliane	HBC Serris Val-d'Europe
	Chermette	Lisa	HBC Serris Val-d'Europe
	Roger	Salomé	HBC Serris Val-d'Europe
	Thomas	Camille	HBC Serris Val-d'Europe
	Amadou	Farida	CS Monterelais
	Correa	Monica	US Vaires EC
	Muniamia Kitoko	Latifa	US Vaires EC
	Lapoussiere	Agathe	Coulommiers HBC
	Rio	Melline	La Therouanne
93	Bionville	Audrey	CM Aubervilliers
	Coulibaly	Kheisy	Noisy-le-Grand HB
	Noyelle	Perrine	Noisy-le-Grand HB
	Dahere	Daly	Aulnay HB
	Kamissoko	Djarah	Aulnay HB
	Ducheman	Tamera	Villemomble HB
	MBata	Eva	AS Bondy
	Mivekannin	Kenya	Montreuil HB
Mukulu-Niawawa	Mickaëla	Montreuil HB	
94	Diarra	Naney	US Créteil
	Faustin	Kaena	Stella Sports St-Maur
	Fofana	Fatoumata	Villiers EC

tournoi au Danemark en décembre 2016 – 14 joueuses			
comité	Nom	Prénom	club
77	Dupont	Julie	Ent. Roissy-Ozoir
	Porsan	Gladys	Ent. Roissy-Ozoir
	Mengue Ateba	Jade	HBC Serris Val-d'Europe
	Michaud	Lison	HBC Serris Val-d'Europe
	Rio	Melline	La Therouanne
93	Bourdelier	Faustine	Villemomble HB
	Ducheman	Tamera	Villemomble HB
	Rouillon	Léa	Villemomble HB
	Kanoute	Coura	HBC du Bourget
	Petite Djongwe	Mireille	CM Aubervilliers
94	Rollet	Lisa	Noisy-le-Grand HB
	Bekrou Brega	Kerane	US Ivry
	Bikelel	Servane	Stella Sports St-Maur
	Gouleme	Julie	Stella Sports St-Maur
	Idrissa	Leslie	CSA Kremlin-Bicêtre

7. DÉTECTION PIFO 2003

Encadrement

Laurie Roudière (Cergy HB) / Yohan Commare (Cergy HB) /
Pauline José (CSM Finances)

Échéancier de détection

- GP78, Interdépartementaux, IC
- Stages régionaux Hiver / Pâques

évaluation

- Gest'hand (avec les informations taille / latéralité) / Création
- Scoutisme => réseau clubs-comité

Thématiques d'évaluation :

- Relation passeur-réceptionneur
- Intentions défensives / offensives
- Triple menace

Outils d'évaluation :

- Fiche individuelle de suivi
- Tests physiques + morphologiques
- Entretiens individuels

Potentialités

Jemima Kabeya (déjà en structure), 95 / Lovely Alexis, 95 /
Léa Fauvarque, 91

Perspectives interligues 2018

- 2 collectifs de la ligue Île-de-France participeront aux interligues :
- un collectif avec les joueuses des 2 sites d'accession (Chatenay + Fontainebleau)
 - un collectif résultant de la détection des joueuses hors structure (stratégie de détection à mettre en place)

Éric Calcagnini

20 joueuses déjà vues :

comité	Nom	Prénom	club
75	Foulon	Morgane	CSM Finances
	Kuitchou	Estelle	Paris HB
78	Lacheb	Anae	USM Les Clayes-/s-Bois
	De Rolland	Audrey	CLOC Achères
	Carles	Anaïs	CA Mantes-la-Ville
	Tesse	Elsa	HBC Conflans
91	Futu	Béatrice	ES Brunoy
	Fauvarque	Laura	H Mennecey VE
	Malherbe Favier	Léa	ES Montgeron
	Cothias	Reian	ES Montgeron
92	Bah	telly	Issy-Paris Hand
	Cournaud	Camille	Issy-Paris Hand
	Beguinet	Ashanti	ES Colombienne
	Cafe	Aya	ES Colombienne
	Keita	Djouma	HBC Antony
95	Alexis	Lovely	HBC Villiers-le-Bel
	Djite	Camélia	HBC Villiers-le-Bel
	Drame	Fatoumata	HBC Villiers-le-Bel
	Kabeya	Jemima	HBC Villiers-le-Bel
	Pointier	Kelly	Cergy HB

18 joueuses supplémentaires ont été vu par scoutisme ou CPS
comité ligue en collaboration avec le réseau clubs-comités

CTS Coordonnateur PPF féminin.

Responsable de la détection IDF.

Coordonnateur du pôle francilien des sites de Châtenay-Malabry et Fontainebleau

Dominique Verdon

CTS Île-de-France

Kamel Djounnadi

Responsable CER féminin

FILIÈRE MASCULINE

Ensemble, construire le haut-niveau... masculin en Île-de-France

C'est un énorme challenge que nous avons à relever ensemble (comités et ligue francilienne) pour cette nouvelle olympiade 2017-2021... En effet, depuis le 25 février, les forces communes sont rassemblées en une même entité : la ligue Île-de-France de handball.

Un simple regard sur les premiers résultats sportifs nous donne l'ampleur de notre tâche pour continuer à accompagner au mieux de nos possibilités et de nos obligations l'ensemble du dispositif de renouvellement de l'élite au niveau de notre nouveau territoire par nos actions :

- soutenir tous les clubs dans leur fonctionnement et la détection des talents,
- partager avec les comités les modalités du travail technique et de la détection fédérale,
- évaluer et guider nos espoirs régionaux avec la ligue,
- identifier grâce au site d'accession du pôle espoirs l'élite francilienne de demain,
- mutualiser avec les clubs de StarLigue l'émergence des meilleurs grâce au site d'excellence du pôle espoirs vers les centres de formation des clubs professionnels et les équipes de StarLigue / ProLigue.

Ce challenge, c'est déjà de bien mesurer à chacun des étages de la filière fédérale de renouvellement de l'élite, les missions qui nous attendent et qui vont guider notre passion à travers l'excellence... en Île-de-France...

Ainsi nos clubs de haut-niveau sont de magnifiques accélérateurs d'énergie pour nous donner une certaine obligation dans notre engagement dans la détection, puis l'accompagnement des meilleurs dans nos sélections comité, ligue et pôle espoirs.

Cette année encore, au-delà des deux titres de champions de France 2017, en Lidl StarLigue (Paris St-Germain HB) et en ProLigue (Tremblay-en-France HB) :

- > Présence du Paris St-Germain HB au *Final Four* de l'EHF *Champions League* avec des jeunes franciliens issus de notre parcours de performance fédérale – Nedim Remili et Dylan Nahi (membre cette année encore du pôle espoirs masculins d'Eaubonne).
- > Présence de nos deux sélections des ex-ligues IFE et PIFO aux finalités du championnat de France des interligues à Créteil pérennisant une présence quasi permanente de l'Île-de-France sur le podium de cette compétition.
- > Mais également également le comité du Val-d'Oise qui, cette année, sera notre seul représentant qualifié pour les finalités du championnat de France des intercomités à Orléans.
- > Et enfin le pôle espoirs francilien qui disputera mercredi 24 mai la finale du championnat interpôles des Provinces contre le pôle espoirs d'Alsace...

1. FILIÈRE HAUT-NIVEAU

a. Équipe de France U17, U19, U21

Nos jeunes sélectionnés dans les différentes équipes de France U17, U19, U21 seront cet été sur la scène internationale :

- U17 : Jeux Olympiques de la Jeunesse Européenne, du 22 au 30 en Hongrie :
 - Robin Beaugars (US Ivry, club d'origine Levallois SC)
 - David Bernard (US Ivry, club d'origine l'ES Bisontine)
 - Baptiste Damatrin (US Créteil)
 - Hubert-Lucas Jametal (Tremblay-en-France HB)
 - Sadou N'Tanzi (Savigny HB91)
 - Kenny Vermont (St-Gratien Sannois HBC, club d'origine HBC Villiers-le-Bel)
- U19 : Championnat du monde, du 6 au 20 août à Tbilissi en Géorgie :
 - Yoann Gibelin (US Créteil)
 - Antonin Mohamed (US Ivry)
 - Dylan Nahi (Paris-St-Germain HB, club d'origine Paris SC)
 - Elohim Prandi (US Ivry)
- U21 : Championnat du monde, du 16 au 30 juillet en Algérie
 - Étienne Mocquais (USM Pontault-Combault, club d'origine US Créteil)
 - Adama Keita (Paris-St-Germain HB, club d'origine CSM Finances)
 - Dika Mem (FC Barcelone, clubs d'origine CSM Eaubonne & St-Gratien Sannois HBC)
 - Lucas Ferrandier (US Créteil)
 - Sacha Bouchillou (US Ivry)

Nota : Ces joueurs sont dans les listes mais la préparation estivale dictera leur participation à ces épreuves internationales.

b. Stages nationaux

Génération 2002 (SN1)

Younes Ouzrour (HB Brie 77)
 Lucas Saugy (Versailles HBC)
 Idris Firmesse (Massy EHB)
 Thibault Chevalier (Massy EHB)
 Kevin Starzecki (Massy EHB)
 Louis Perreux (AC Boulogne-Billancourt)
 Matteo Fadhuile (Torcy HBMLV)
 Elyas Bouadjadja (Tremblay-en-France HB)
 Nacym Fougani (Tremblay-en-France HB)
 Théo Bayomog (US Créteil)

Tom Delrive (US Créteil)
 Noah Bardou (US Ivry)
 Lucas Le Louet (FB2M)
 Wallem Peleka (FB2M)

Remplaçants
 Marin Savoure (Paris HB)
 Maxime Petit (US Ivry)

2. PÔLE ESPOIRS

Nom	Prénom	année	club	club d'origine
Becquemin	Antoine	1999	US Créteil	Stella Sports S'-Maur
Franic	Tino	1999	US Créteil	HB S'-Brice 95
Gibelin	Yoann	1999	US Créteil	CSM Bonneuil
Goujon Bellevue	Andry	1999	Paris-S'-Germain HB	TS Franciscain
Khalidi	Fares	1999	St-Gratien Sannois HBC	HB S'-Brice 95
Kouassi	Jean-Emmanuel	1999	US Ivry	
Mohamed	Antonin	1999	US Ivry	
Nahi	Dylan	1999	Paris S'-Germain HB	Paris SC
Petit	Lucas	1999	US Ivry	
Beaugars	Robin	2000	US Ivry	Levallois SC
Bernard	David	2000	US Ivry	ES Bisontine
Bodinier	Gabriel	2000	Paris-S'-Germain HB	
Charles	Théo	2000	Bois-Colombes Sports	
Damatin-Bertrand	Baptiste	2000	US Créteil	
Jametal	Hubert-Lucas	2000	Tremblay-en-France HB	
N'Tanzi	Sadou	2000	Savigny HB91	
Rigault	Kylian	2000	US Créteil	
Alcan	Jihan	2001	CSA Kremlin-Bicêtre	
Bois	Lucas	2001	St-Gratien Sannois HBC	Cergy-Pontoise HB
Christodoulou	Achille	2001	Paris SC	
Goetz	Tom	2001	Bois-Colombes Sports	
Lufuanitu	Tahu	2001	Tremblay-en-France HB	HBC Livry-Gargan
Milenkovic	Damien	2001	Bois-Colombes Sports	
Naal	Léo	2001	US Créteil	Noisy-le-Grand HB
Abie Resende	Yanis	2001	St-Gratien Sannois HBC	Cergy-Pontoise HB
Sayada	Thomas	2001	Paris-S'-Germain HB	AS Poissy
Vermont	Kenny	2001	St-Gratien Sannois HBC	HBC Villiers-le-Bel



Résultats du championnat interpôles (zone Sud-Ouest)

01/03/2017 Toulouse 24 – **35 Eaubonne**
 08/03/2017 **Eaubonne 43** – 24 Poitiers
 15/03/2017 **Eaubonne 43** – 32 Limoges
 29/03/2017 Talence 20 – **36 Eaubonne**
 26/04/2017 **Eaubonne 40** – 19 Chartres

Finale du championnat des Provinces (à Reims)
 24/05/2017 **Eaubonne 30** – 22 Strasbourg

3. CER MASCULIN

Cette saison, le CER compte 14 joueurs dans son effectif.

Nom	Prénom	année	club	club d'origine	poste
N'Gheta	Maroufou	2002	CSM Finances		GB
Le Louet	Lucas	2002	FB2M	AS S'-Ouen-l'Aumône	GB
Saugy	Lucas	2002	Versailles HBC	Élancourt-Maurepas HB	ALG
Jean-Philippe	Yanis	2002	Bois-Colombes Sports		AR/AL G
Peleka	Wallem	2002	FB2M	HBC Arnouville-Gonesse	ARG
Auberger	Martin	2002	Versailles HBC		ARG
Perreux	Louis	2002	AC Boulogne-Billancourt		DC
Aberton	Julien	2002	Houilles / Le Vesinet / Carrières HB		AR/PVT
Brost--mirandel	Martin	2002	Bois-Colombes Sports		ARG
De Reviere-Boudaud	Logan	2002	St-Gratien Sannois HBC	HBC Franconville	ARD
Starzecki	Kevin	2002	Massy EHB	ES Montgeron	ALD
Noel	Hugo	2002	St-Gratien Sannois HBC		ALD
Bonnier	Pierre	2002	HB S'-Brice 95		PVT
François	Remi	2002	Massy EHB	H Mennecey VE	AR/PVT

À quelques jours des bilans sportifs et des finalités, ces garçons sont tous en attente de savoir s'ils poursuivront leur perfectionnement dans un pôle et si demain ils joueront les finalités.

Avec 34 semaines d'entraînements quotidiens et 30 à 40 matchs selon les individus, ce qui est certain, c'est qu'ils n'auront pas ménagé leur peine et se seront investi entièrement dans leur passion.

Ils ont progressé physiquement et techniquement, mais la vie en structure, en internat, c'est aussi, évoluer humainement, gagner en maturité, développer son indépendance, trouver sa place dans la société, dans cette micro-société, mieux se connaître. C'est sur cet aspect humain de la vie au CER qu'ils auront relevé le plus dur défi.

Tous, espérant, que demain, ils pourront continuer !

Continuer, comme les « anciens » avant eux.

Cette année 2017, c'est aussi un moment bilan pour le CER.

À la rentrée, il n'y aura plus de CER, volonté seule de la ligue francilienne.

Car, sous l'impulsion fédérale et de la DTN, cette année dévolue au public en âge d'entrée, scolairement en 3^e, intègre le pôle.

Elle devient, ainsi, la première année du pôle.

Alors, petit regard en arrière.

Le CER, a ouvert en septembre 2014.

Il a vu passer, sur ses 3 premières générations, 34 garçons (dont 1 externe).

Sur ces 34 athlètes :

- 21 sont entrées en pôle espoirs, dont 17 sur le pôle d'Île-de-France. À noter que sur la même période, c'est 17 des 18 joueurs, entrant, de l'ouest parisien (le 18^e ayant repris l'activité après la rentrée au CER de sa génération).
- 4 ont découvert que l'internat n'était pas fait pour eux, stoppant la vie en structure en fin de CER.
- 11 ont participé au championnat de France moins de 18 ans cette saison,
- 11 ont participé au championnat de France amateur plus de 16 ans (N1/N2/N3),
- 1 au championnat de ProLigue,
- 1 au championnat de Lidl StarLigue.

Ensuite, sur les 10 joueurs de la première saison (génération 1999) qui seront en plus de 16 ans l'an prochain.

Il faut constater que tous sont dans les clubs professionnels franciliens, à cette heure, entre équipe première, centre de formation et, ou, équipe réserve.

Autant, de résultats qui traduisent la forme du handball francilien, la qualité du travail des clubs, des cadres techniques locaux, de notre détection et du staff de la structure Île-de-France d'Eaubonne.

On peut donc espérer la même réussite pour l'année 2002 sortante et celles à venir.

Notre volonté étant de toujours mieux faire fructifier le travail de tous les acteurs du handball en Île-de-France et d'accompagner le mieux possibles ces jeunes potentiels !

Comme le travail ne se fait pas tout seul :

Merci au staff (docteurs, kinés, préparateur physique, psychologue, podologue, techniciens) pour son travail.

Merci à Djanny, le précieux maître d'internat qui veille la nuit !

Et, merci aux garçons pour leur investissement !



2016-2017

4. SÉLECTION LIGUE PIFO 2002

28 joueurs ont été vus en stage entre avril 2016 et juin 2017 :

comité	Nom	Prénom	club
75	Provost	Erwann	CSM Finances
	Huchet	Maxime	CSM Finances
	Bodin	Eliaz	Paris HB
	Savoure	Marin	Paris HB
	Torrent	Marius	Paris HB
78	Aberton	Julien	Houilles / Le Vesinet / Carrieres HB
	Auberger	Martin	Versailles HBC
	Saugy	Lucas	Versailles HBC
	Boudjema	Bilal	Plaisir HBC
91	Chevalier	Thibault	Massy EHB
	Duee	Jean	Massy EHB
	Firmesse	Idris	Massy EHB
	Hoflack	Quentin	Massy EHB
	Segura	Mattéo	Massy EHB
	Sinapi	Thomas	Massy EHB
	Starzecki	Kevin	Massy EHB
	Nice	Hemeric	SCA 2000 Évry
	92	Indjai	Nelio
Jean-Philippe		Yanis	Bois-Colombes Sports HB
Nawawi		Jérémi	AC Boulogne-Billancourt
Perreux		Louis	AC Boulogne-Billancourt
95	Astolfi Gonzales	Timothée	FB2M
	Le louet	Lucas	FB2M
	Peleka	Wallem	FB2M
	Bonnier	Pierre	HB St-Brice 95
	De Reviere-Boudaud	Logan	HBC Franconville
	Noel	Hugo	St-Gratien Sannois HBC
	Gergeres	Aloys	AS St-Ouen-l'Aumône



Encadrement : Cyril Hayrapian & Guillaume Bonnet

Résultats du 1^{er} tour des interligues de la zone Sud-Ouest (à St-Junien, 23-26 février)

Poitou-Charentes 18 - 25 PIFO

Limousin 15 - 34 PIFO

PIFO 23 - 20 Midi-Pyrénées

PIFO 26 - 16 Centre

PIFO 30 - 19 Aquitaine

La sélection masculine a terminé à la 1^{re} place du tournoi et s'est donc qualifiée pour les finalités nationales (à Créteil).

5. SÉLECTION LIGUE IFE 2002

21 joueurs ont été vus cette saison :

comité	Nom	Prénom	club
77	Fadhuile	Matteo	Torcy HBMV
	Pinna	Kenzo	Torcy HBMV
	Fagis	Maxime	HB Brie 77
	Ouzrour	Younes	HB Brie 77
	Queiros	Samuel	HBC Serris VE
93	Bouadjadja	Elias	Tremblay-en-France HB
	Fougani	Nacym	Tremblay-en-France HB
	Hammar	Lucas	Tremblay-en-France HB
	Herrou	Mohamed	Tremblay-en-France HB
	Vignon	Enzo	Tremblay-en-France HB
	Illiadé	Alexandre	HBC Livry-Gargan
94	Bardou	Noah	US Ivry
	Petit	Maxime	US Ivry
	Ruffe	Derry	US Ivry
	Bayomog	Théo	US Créteil
	Berard	Noé	US Créteil
	Coisne	Jules	US Créteil
	Delrive	Tom	US Créteil
	Modena	Justin	US Créteil
	Zuniga Mora	Raffaele	US Créteil
	Dorgere	Nathan	Stella Sports St-Maur



Résultats du 1^{er} tour des interligues de la zone Sud-Ouest (à Serris, 25-26 février)

Picardie 16 - 20 IFE

Picardie 15 - 18 Normandie

IFE 17 - 16 Normandie

finale Pays-de-la-Loire 15 - 21 IFE

La sélection masculine a terminé à la 1^{re} place du tournoi et s'est donc qualifiée pour les finalités nationales (à Créteil).

6. LES STAGES PROFILS (ANNÉES 2003) IFE

stage à Vernon en décembre 2016 – 28 joueurs			
comité	Nom	Prénom	club
77	Bimbo	Mathis	US Lagny
	Mondot	Axel	US Lagny
	Carbel	Anthony	Sénart AHB
	Fenelon	Bastien	HBC Serris VE
	Levavasseur	Goran	HBC Serris VE
93	Benhammou	Houary	Tremblay-en-France HB
	Fougani	Habib	Tremblay-en-France HB
	Gassette	Yael	Tremblay-en-France HB
	Lanclume	Curtis	Tremblay-en-France HB
	Modeste	Erwan	Tremblay-en-France HB
	Nabi	Bilal	Villemomble HB
	Sikou Kouangue	David	AS Bondy
	Toleon	Ethan	HBC Livry-Gargan
94	Brucy	Jérémie	US Ivry
	Chevry	Manny	US Créteil
	Crenn	Victor	US Créteil
	Delannay	Jaaz	US Créteil
	Mark	Dorian	CH Bry-sur-Marne
	Ranaivo	Alexian	HBC Arcueilais
	Teffah	Noah	Stella Sports St-Maur

tournoi à Fontainebleau en avril 2017 – 20 joueurs			
comité	Nom	Prénom	club
77	Bimbo	Mathis	US Lagny
	Mondot	Axel	US Lagny
	Carbel	Anthony	Sénart AHB
	Fenelon	Bastien	HBC Serris VE
	Levavasseur	Goran	HBC Serris VE
93	Adolphe	Fabrice	AS Pierrefitte
	Ayed	Mekki	AS Pierrefitte
	Buet	Killian	Blanc-Mesnil SHB
	Diarra	Yoro	AS Bondy
	Flores	Fahim	CM Aubervilliers
	Ichou	Abdollah	Tremblay-en-France HB
	Pozderec	Thomas	HB Livry-Gargan
94	Anassalon	Ludovic	CSA Kremlin-Bicêtre
	Brucy	Jérémie	US Ivry
	Chevry	Manny	US Créteil
	Crenn	Victor	US Créteil
	Delannay	Jaaz	US Créteil
	Marck	Dorian	CH Bry-sur-Marne
	Ranaivo	Alexian	HBC Arcueilais
Teffah	Noah	Stella Sports St-Maur	

7. PROSPECTIVE TECHNIQUE 2017-2018

Le nouveau PPF 2017-2021 va nous donner des orientations différentes et des modes de travail dans la détection et dans les sélections qui vont bouleverser nos organisations actuelles.

Nous devons saisir cette opportunité pour nous mettre en marche en mutualisant les compétences de nos anciens territoires pour donner encore un relief plus performant à nos différentes actions :

- un championnat Inter comités territorial sur 4 dates lié avec des événements de notre territoire (exemple le Tournoi international Pierre-Tiby) avant d'entamer sur 3 dates la phase nationale,
- un championnat de France interligues avec deux équipes Île-de-France sur une semaine au mois de mai.
 - une équipe issue du site d'accession du pôle espoirs
 - une équipe issue de la détection territoriale longitudinale au niveau de la troisième
- un championnat de France interpôles sur une semaine en mars pour l'année 2018.

Mais aussi renforcer le pôle espoirs d'Île-de-France en renforçant ses structures d'accession et d'excellence.

Et enfin réunir un staff de compétences dans la future ETR, pour détecter encadrer et coacher nos futurs équipes d'Île-de-France...

Pascal Person

*Entraîneur National, coordonnateur PPF masculin
Responsable de la détection IDF
Coordonnateur du pôle francilien d'Eaubonne*

Dominique Verdon
CTS Île-de-France

Bruno Potard
Responsable CER masculin



Dika MEM

Un parcours fédéral de performance : CSM Eaubonne – FC Barcelone
sélection du Val-d'Oise – pôle espoirs francilien – France A 2017

**LIGUE
ÎLE DE FRANCE**
FFHANDBALL



PROJETS

Projet de la Commission d'Organisation des Compétitions

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- se conformer aux règles de jeu
- respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE FAIR-PLAY

Pas de sport sans *fair-play*

Être *fair-play*, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire

Le *fair-play*, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.

Gagner c'est bien! Gagner à tout prix c'est moche!

Gagnant ou perdant mais toujours *fair-play*.

La victoire sur autrui c'est bien

La victoire sur soi-même c'est mieux

Le bien le plus précieux du sport c'est le *fair-play*.

Fais-nous rêver en jouant <i>fair-play</i> Que le beau jeu rime avec paix	Respectes strictement les règles de jeu Et rends tes supporters heureux	Respectes l'arbitre sans contester Pour nous montrer ta loyauté	Respectes les adversaires comme tes partenaires Et laisses tes colères aux vestiaires	Bannis la violence de ton comportement Restes maître de toi à tout moment	Acceptes la défaite en ayant tout donné Et fêtes ta victoire avec solidarité	Fais-nous rêver, montre-nous ta solidarité Alors nos rêves seront réalité
--	--	--	--	--	---	--

ARTICLE 36 : CATÉGORIES D'ÂGES DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE POUR LA SAISON 2017-2018 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15, moins de 17 & moins de 20 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2000 et avant	1999 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2000 et avant	2001 et 2002 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)
moins de 20 ans masculins	1998, 1999, 2000 & 2001	Aucun
moins de 18 ans féminines	2000, 2001 & 2002	2003 (dans le respect de l'article 36.2.6 des RG FFHandball)
moins de 17 ans masculins	2001, 2002 & 2003	Aucun
moins de 15 ans masculins & féminines	2003, 2004 & 2005	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2005, 2006 & 2007	Aucun

saison 2017-2018		JOUEURS OU JOUEUSES AUTORISÉS À JOUER SUIVANT LES COMPÉTITIONS NATIONALES OU RÉGIONALES			
année de naissance	âge	nationale adultes	moins de 18 ans championnat de France	prénationale	régionale jeunes
1998	19	oui	non	oui	moins de 20
1999	18	oui	non	oui	moins de 20
2000	17	oui	oui	oui	moins de 20
2001	16	Autorisation joueurs/joueuses sur liste pôle espoirs Article 36.2.5 : accord conjoint DTN et commission médicale nationale	oui	Autorisation joueurs/joueuses sur liste Pôle espoirs Article 36.2.5 : accord conjoint DTN et commission médicale nationale	moins de 20 ou moins de 17
2002	15	Autorisation joueuses sur liste Pôle espoirs Article 36.2.5 : accord conjoint DTN et commission médicale nationale	oui	Autorisation joueuses sur liste Pôle espoirs Article 36.2.5 : accord conjoint DTN et commission médicale nationale	moins de 17
2003	14	non	Autorisation joueurs/joueuses sur liste Pôle espoirs Article 36.2.6 : accord conjoint DTN et commission médicale nationale	non	moins de 17 ou moins de 15 (masculins) moins de 18 ou moins de 15 (féminins)
2004	13	non	non	non	moins de 15
2005	12	non	non	non	moins de 15 ou moins de 13
2006	11	non	non	non	moins de 13
2007	10	non	non	non	moins de 13

CE TABLEAU POURRA ÊTRE CORRIGÉ SI LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SURCLASSEMENT PROPOSÉE PAR LA DTN EST VALIDÉ PAR LES COMITÉS ET LES LIGUES

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC ÎLE-DE-FRANCE

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1^{er} : « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

A – Aménagement des règlements généraux de la FFHandball :

Article 87 : durée des matchs et règles de jeu

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 20 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 17 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 20 ans	-	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 17 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales

Article 93 : formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2^e alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre

ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

Article 94.1.3. : modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net). Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

Article 98.6.1 : officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, le club visiteur devra fournir un secrétaire de table.

En l'absence de cet officiel de table de marque, après un premier avertissement :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.

Article 105 : communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant 12 heures le lundi.

Sauf pour certaines compétitions jeunes pour lesquelles le jour et l'heure limite de la communication des résultats sont précisés dans le règlement particulier de la compétition.

Article 107 : modalités de classement

Voir articles 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 du règlement général des compétitions nationales.

B – Guide des sanctions financières de la commission sportive

Cf. guide financier, page 113.

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 €.

C – Horaire des rencontres

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et heures suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins :

- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matchs) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matchs) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match) ;
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 13 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matchs) ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matchs) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

D – Équipes réserves

1. Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.

2. Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

3. Accession en régional

L'équipe réserve évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4. Dispositions particulières concernant les équipes masculines

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

5. Dispositions particulières concernant les équipes féminines

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière

6. Limitation d'équipes réserves par poule (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional sera limité à 5 équipes maximum par poule de 12, 4 équipes maximum par poule de 10, 3 équipes par poule de moins de 10 équipes.

Si ce quota dans les poules de pré-nationale ou d'excellence est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans la poule inférieure, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans le championnat de plus bas niveau régional est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement en département, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île de France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

A – Championnats masculins (plus de 16 ans) saison 2017-2018

1. Prénationale

Composition

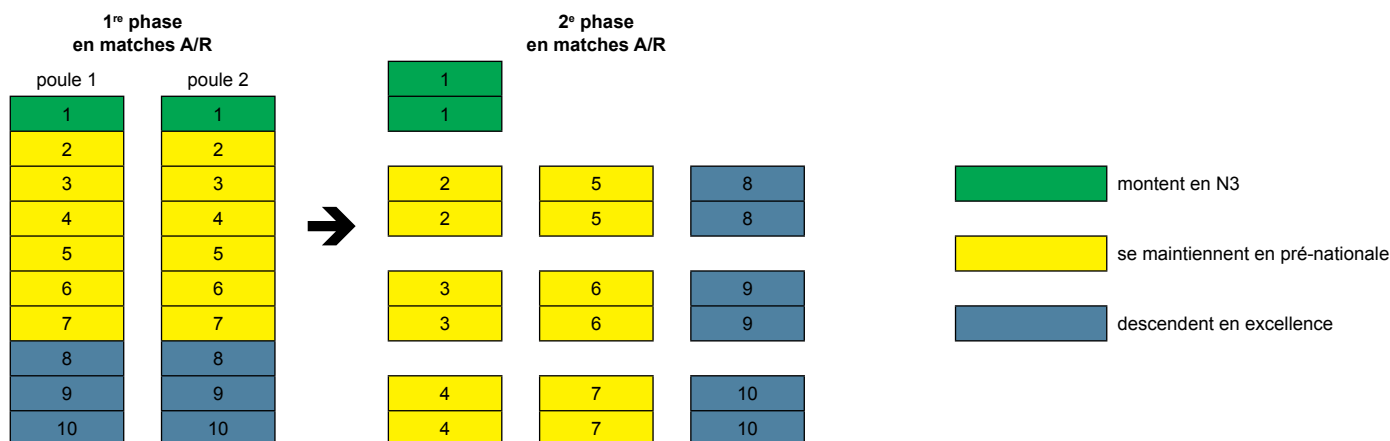
2 poules de 10 équipes en matches A/R, puis deuxième phase avec matches de classement aller/retour entre équipe de même classement, soit 20 matches dans la saison.

Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant classement officiel, déclarée championne de ligue, accède au championnat de France de Nationale 3, l'équipe classée deuxième suivant classement officiel accède à la Nationale 3.

Les équipes classées de la 3^e à 14^e place sont maintenues en fonction des descentes éventuelles de championnat de France

Les 6 équipes classées de la 15^e à la 20^e place sont reléguées en excellence régionale



(voir tableau des montées et descentes, page 47)

2. Excellence

Composition

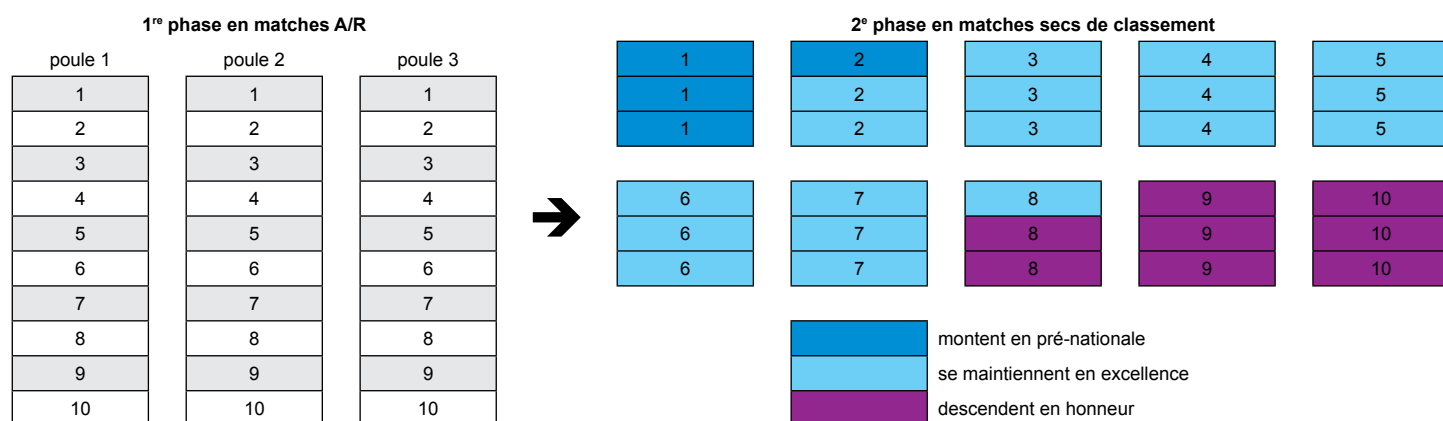
3 poules de 10 équipes en match aller/retour, puis classement par poule de 3, soit 21 matches.

Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée championne d'excellence régionale et accède au championnat de pré-nationale. Les équipes classées à la 2^e et à la 3^e place (et à la 4^e place si moins de 5 descentes de N3) accèdent également au championnat de pré-nationale.

Les équipes classées de la 5^e à la 22^e place sont maintenues (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).

Les équipes classées de la 23^e à la 30^e place sont reléguées en championnat honneur régional.



(voir tableau des montées et descentes, page 47)

3. Honneur

Composition

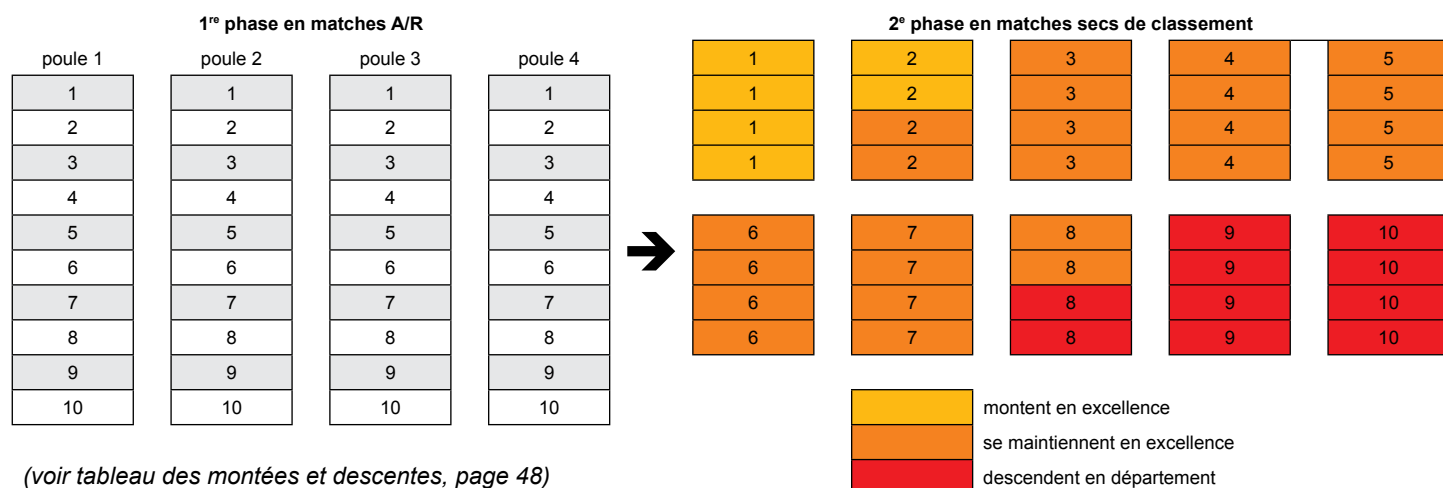
4 poules de 10 équipes, première phase sur 18 journées, seconde phase match de classement en aller simple entre la poule A et la poule B pour obtenir un classement de 1 à 40, soit 21 matches dans la saison.

Titre, accession et relégation

Le titre de champion d'honneur régional sera attribué au vainqueur du match de classement entre les 4 premiers des poules ; celui-ci accède au championnat d'excellence, accompagné des équipes classées de la 2^e à 6^e place (si moins de 5 descentes de N3).

Pour obtenir un classement de 1 à 40 (montées-descentes) la COC établira le classement en fonction des résultats obtenus dans les matchs de classement.

Les équipes classées de la 7^e à 30^e place se maintiennent en honneur fonction des descentes éventuelles de N3 et les équipes classées de la 31^e à la 40^e place sont relégués en championnat départemental



(voir tableau des montées et descentes, page 48)

B – Championnats féminins (plus de 16 ans) saison 2017-2018

1. Prénationale

Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour puis *play-offs* et *play-downs* avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule.

Titre et accession

À la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accède au championnat N3 régionale. L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également à la N3 régionale.

Les équipes classées aux places 3 à 12 suivant le classement officiel, accèdent au championnat N3 régionale suivant les descentes de N3 nationale sinon seront maintenues en pré-nationale, les équipes classées de 13 à 16 sont maintenues en pré-nationale.



2. Excellence

Composition

4 poules de 10 équipes en match aller/retour soit 18 matches, puis classement par poule de 4 en matches secs afin d'obtenir un classement de 1 à 40, soit 21 matches dans la saison.

Titre et accession

À la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée championne d'excellence régionale.

Les équipes classées à la première place de chaque poule suivant le classement officiel, accèdent au championnat N3 régionale.

Pour obtenir un classement de 1 à 40 (montées-descentes) la COC établira le classement en fonction des résultats obtenus dans les matches de classement.

Les équipes classées de la place 5 à la place 20 suivant classement officiel, accéderont au championnat pré-nationale en fonction des descentes de N3 Nationale, sinon seront maintenues en excellence région.

Les équipes classées de la place 21 à la place 32 suivant classement officiel, se maintiennent en excellence en fonction des descentes de N3 Nationale, sinon réintègrent leur département.

Les équipes classées de la place 33 à la place 40 suivant classement officiel, réintègrent leur département.

1^{re} phase sur 4 poules géographiques (matches aller/retour)

poule 1	poule 2	poule 3	poule 4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10



2^e phase sur 10 poules de 4 (matches secs)

1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
6	7	8	9	10
6	7	8	9	10
6	7	8	9	10

montent en N3 régionale
 se maintiennent en excellence
 montent en pré-nationale en fonction des descentes de N3 sinon se maintiennent en excellence
 descendent en département

(voir tableau des montées et descentes, page 49)

C – Grille des montées et descentes

1. Tableaux des montées & descentes – plus de 16 ans masculins – saison 2017-2018

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7	
PRÉNATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M	M	M	M	
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9								D	
	10								D	D
	11						D	D	D	D
	12				D	D	D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16	16	16	16	16	16	16	16	
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M	M	M	M	
	3	M	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M				
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
	13									
	14									
	15									
	16									
	17								D	
	18								D	D
	19						D	D	D	D
	20				D	D	D	D	D	D
	21			D	D	D	D	D	D	D
	22		D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	25	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	26	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	27	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	28	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	29	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		30	30	30	30	30	30	30	30	

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
HONNEUR	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M			
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
	18								
	19								
	20								
	21								
	22								
	23								
	24								D
	25							D	D
	26						D	D	D
	27					D	D	D	D
	28				D	D	D	D	D
	29			D	D	D	D	D	D
	30		D	D	D	D	D	D	D
	31	D	D	D	D	D	D	D	D
	32	D	D	D	D	D	D	D	D
	33	D	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D	D	D	D	D	D
	35	D	D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		40	40	40	40	40	40	40	40
<i>montées depuis chpts départementaux</i>		8	8	8	8	8	8	8	8

2. Tableaux des montées & descentes – plus de 16 ans féminins – saison 2017-2018

M = montée / R = reste / D = descente

Nbre de descente(s) de N3N	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
PRÉNATIONALE	1	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	2	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	3	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	4	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	5	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	R PN
	6	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	R PN	R PN
	7	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	R PN	R PN	R PN
	8	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	R PN	R PN	R PN	R PN
	9	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	10	M N3F	M N3F	M N3F	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	11	M N3F	M N3F	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	12	M N3F	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	13	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	14	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	15	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
	16	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN	R PN
début de saison suivante N3R	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
EXCELLENCE	1	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	2	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	3	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	4	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F	M N3F
	5	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	6	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	7	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	8	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	9	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	10	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	11	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	12	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN
	13	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	R EXC
	14	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	R EXC	R EXC
	15	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	R EXC	R EXC	R EXC
	16	M PN	M PN	M PN	M PN	M PN	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	17	M PN	M PN	M PN	M PN	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	18	M PN	M PN	M PN	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	19	M PN	M PN	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	20	M PN	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
début de saison suivante PN	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
EXCELLENCE	21	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	22	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	23	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	24	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC
	25	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	D DPT
	26	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	D DPT	D DPT
	27	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	D DPT	D DPT	D DPT
	28	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	29	R EXC	R EXC	R EXC	R EXC	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	30	R EXC	R EXC	R EXC	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	31	R EXC	R EXC	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	32	R EXC	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	33	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	34	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	35	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	36	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	37	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	38	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	39	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	40	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT	D DPT
	début de saison suivante EXC	20	20	20	20	20	20	20	20	20
<i>montées depuis chpts départementaux</i>	8	8	8	8	8	8	8	8	8	

3. Généralités masculins et féminines

- La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
- Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
- Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
- En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

4. Repêchage masculins et féminins

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage.

Repêchage ligue – comité

- La COC n'acceptera comme promu qu'une seule équipe par département qui ne pourra pas être classée au-delà de la troisième place de son championnat départemental.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.

Repêchage régional (prénationale – excellence / excellence – honneur)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- le premier relégable de la poule supérieure ;
- puis le premier non accédant de la poule inférieure ;
- puis le deuxième relégable de la poule supérieure ;
- puis le deuxième non accédant de la poule inférieure ;
- et ainsi de suite, si nécessaire, et alternativement, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.

Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMCD, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

D – Composition des poules

PRÉNATIONALE MASCULINE			
POULE 1		POULE 2	
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	

EXCELLENCE MASCULINE					
POULE 1		POULE 2		POULE 3	
1		1		1	
2		2		2	
3		3		3	
4		4		4	
5		5		5	
6		6		6	
7		7		7	
8		8		8	
9		9		9	
10		10		10	

HONNEUR MASCULINE			
	POULE 1		POULE 2
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	
	POULE 3		POULE 4
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	

PRÉNATIONALE FÉMININE			
	POULE 1		POULE 2
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	

EXCELLENCE FÉMININE			
	POULE 1		POULE 2
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	
	POULE 3		POULE 4
1		1	
2		2	
3		3	
4		4	
5		5	
6		6	
7		7	
8		8	
9		9	
10		10	

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

A – Forfait

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

B – Nombre d'équipes d'un même club en championnat

Les équipes réserves ne sont pas autorisées à évoluer au niveau régional.

C – Mode de remplacement des équipes jeunes si un comité ne peut pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

D – Championnat régional moins de 20 ans masculins

La formule sera établie en fonction de l'inscription des équipes

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule excellence suivant classement officiel sera déclarée championne de ligue moins de 20 ans ; l'équipe classée première de la poule Honneur suivant classement officiel sera déclarée championne d'honneur régionale.

E – Championnat de France moins de 18 ans féminins de la saison N+1

Engagement à la demande des clubs, pas de critère de sélection.

F – Championnat de France moins de 18 ans masculins de la saison N+1

1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- 1) Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 17 ans de la saison N est qualifié pour le championnat de France de la saison N+1 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- 2) Une place par comité (soit 8 places), sauf si désistement du comité, à choisir soit :
 - parmi les ayants droits du comité ;
 - si le comité n'a pas d'ayant droit, un club ou une convention proposée par le comité qui devra avoir évolué :
 - soit au moins en championnat moins de 17 ans élite de la saison N ;
 - soit en moins de 15 ans élite ET en moins de 17 ans région.

À noter : dans le cas où aucune des équipes engagées en championnat de France moins de 18 ans d'un comité ne conserverait pas la place d'ayant droit à la ligue IDF deux ans de suite, ce comité ne serait pas représenté la troisième année.
- 3) Les autres ayants droits n'ayant pas été choisi par les comités : pour la saison N, un club qui a conservé la place pour la ligue IDF en championnat de France pour la saison suivante (c'est-à-dire : qui, lors de la saison N, a évolué en championnat de France ou finit dans les 3 premiers du challenge de France), **ET** :
 - qui a une équipe moins de 17 ans qui a évolué en championnat élite ;
 - ou qui a une équipe moins de 15 ans ayant évolué en élite régionale et une équipe moins de 17 ans ayant évolué en région.

si pas assez de place d'ayant droit, un barrage (dont la modalité sera définie en COC Territoriale) entre les équipes concernées aura lieu pour déterminer les accédants.
- 4) Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF.

2. Critères à respecter pour inscription au délayage championnat de France moins de 18 ans :

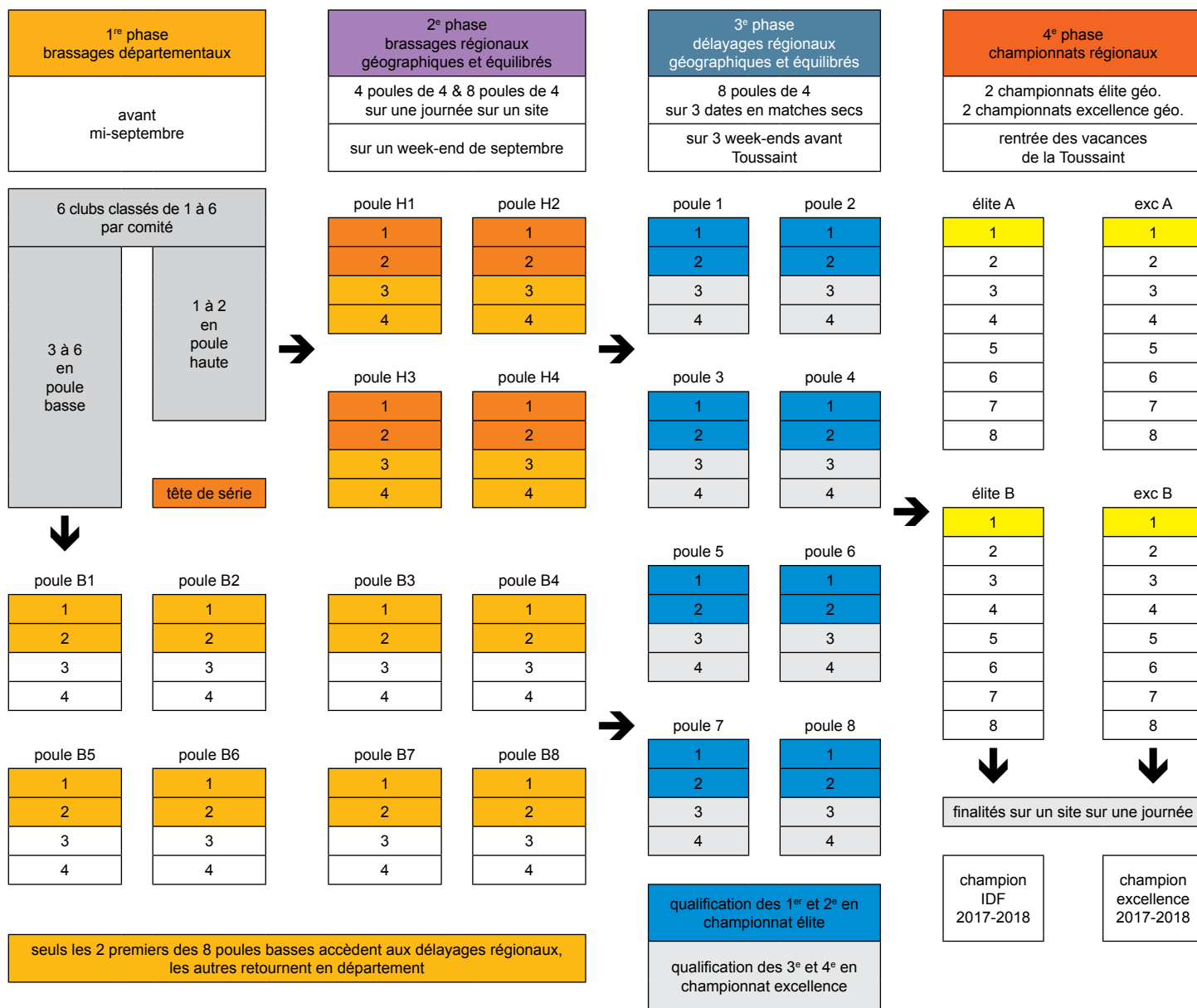
- a. Pour participer aux délayages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir participé au championnat régional moins de 17 ans de la saison N.
- b. La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement de l'une ou l'autre des équipes présentées.
- c. La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

G – Championnat régional moins de 17 ans masculins

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe gagnante du match de classement entre les deux poules d'élite, sera déclarée championne de ligue moins de 17 ans et accède au championnat de France moins de 18 ans de la saison suivante ; l'équipe gagnante du match de classement entre les deux poules d'excellence sera déclarée championne d'excellence régionale.

CHAMPIONNAT MOINS DE 17 ANS MASCULINS 2017-2018

2^e phase brassages régionaux géographiques et équilibrés

4 poules de 4 & 8 poules de 4 sur une journée sur un site

sur un week-end de septembre

poule H1	poule H2	poule B1	poule B2	poule B3	poule B4
1 ^{er} du 93	1 ^{er} du 94	3 ^e du 78	3 ^e du 95	3 ^e du 77	3 ^e du 92
1 ^{er} du 77	1 ^{er} du 75	4 ^e du 94	4 ^e du 93	4 ^e du 95	4 ^e du 94
2 ^e du 75	2 ^e du 77	5 ^e du 75	5 ^e du 78	5 ^e du 91	5 ^e du 95
2 ^e du 95	2 ^e du 91	6 ^e du 92	6 ^e du 77	6 ^e du 94	6 ^e du 78
poule H3	poule H4	poule B5	poule B6	poule B7	poule B8
1 ^{er} du 92	1 ^{er} du 78	3 ^e du 75	3 ^e du 91	3 ^e du 93	3 ^e du 94
1 ^{er} du 91	1 ^{er} du 95	4 ^e du 78	4 ^e du 77	4 ^e du 92	4 ^e du 91
2 ^e du 93	2 ^e du 92	5 ^e du 77	5 ^e du 92	5 ^e du 94	5 ^e du 93
2 ^e du 78	2 ^e du 94	6 ^e du 91	6 ^e du 93	6 ^e du 95	6 ^e du 75

tirage au sort
sur place pour
ordre des
matches

G - Championnat régional moins de 15 ans masculins

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 15 ans; l'équipe classée première de la poule excellence suivant classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.

CHAMPIONNAT MOINS DE 17 ANS MASCULINS 2017-2018



2^e phase brassages régionaux géographiques et équilibrés

4 poules de 4 & 16 poules de 3 sur une journée sur un site

sur un week-end de septembre

poule H1	poule H2	poule B1	poule B2	poule B3	poule B4	poule B5	poule B6	poule B7	poule B8
1 ^{er} du 75	1 ^{er} du 95	3 ^e du 78	3 ^e du 95	3 ^e du 77	3 ^e du 92	3 ^e du 75	3 ^e du 91	3 ^e du 93	3 ^e du 94
1 ^{er} du 78	1 ^{er} du 92	6 ^e du 91	6 ^e du 77	6 ^e du 95	6 ^e du 93	6 ^e du 78	6 ^e du 94	6 ^e du 75	6 ^e du 92
2 ^e du 93	2 ^e du 77	7 ^e du 92	7 ^e du 93	7 ^e du 94	7 ^e du 75	7 ^e du 77	7 ^e du 78	7 ^e du 95	7 ^e du 91
2 ^e du 94	2 ^e du 91								
poule H3	poule H4	poule B9	poule B10	poule B11	poule B12	poule B13	poule B14	poule B15	poule B16
1 ^{er} du 77	1 ^{er} du 91	4 ^e du 78	4 ^e du 95	4 ^e du 77	4 ^e du 92	4 ^e du 75	4 ^e du 91	4 ^e du 93	4 ^e du 94
1 ^{er} du 93	1 ^{er} du 94	5 ^e du 91	5 ^e du 77	5 ^e du 95	5 ^e du 93	5 ^e du 78	5 ^e du 94	5 ^e du 75	5 ^e du 92
2 ^e du 95	2 ^e du 92	8 ^e du 92	8 ^e du 93	8 ^e du 94	8 ^e du 75	8 ^e du 77	8 ^e du 78	8 ^e du 95	8 ^e du 91
2 ^e du 75	2 ^e du 78								

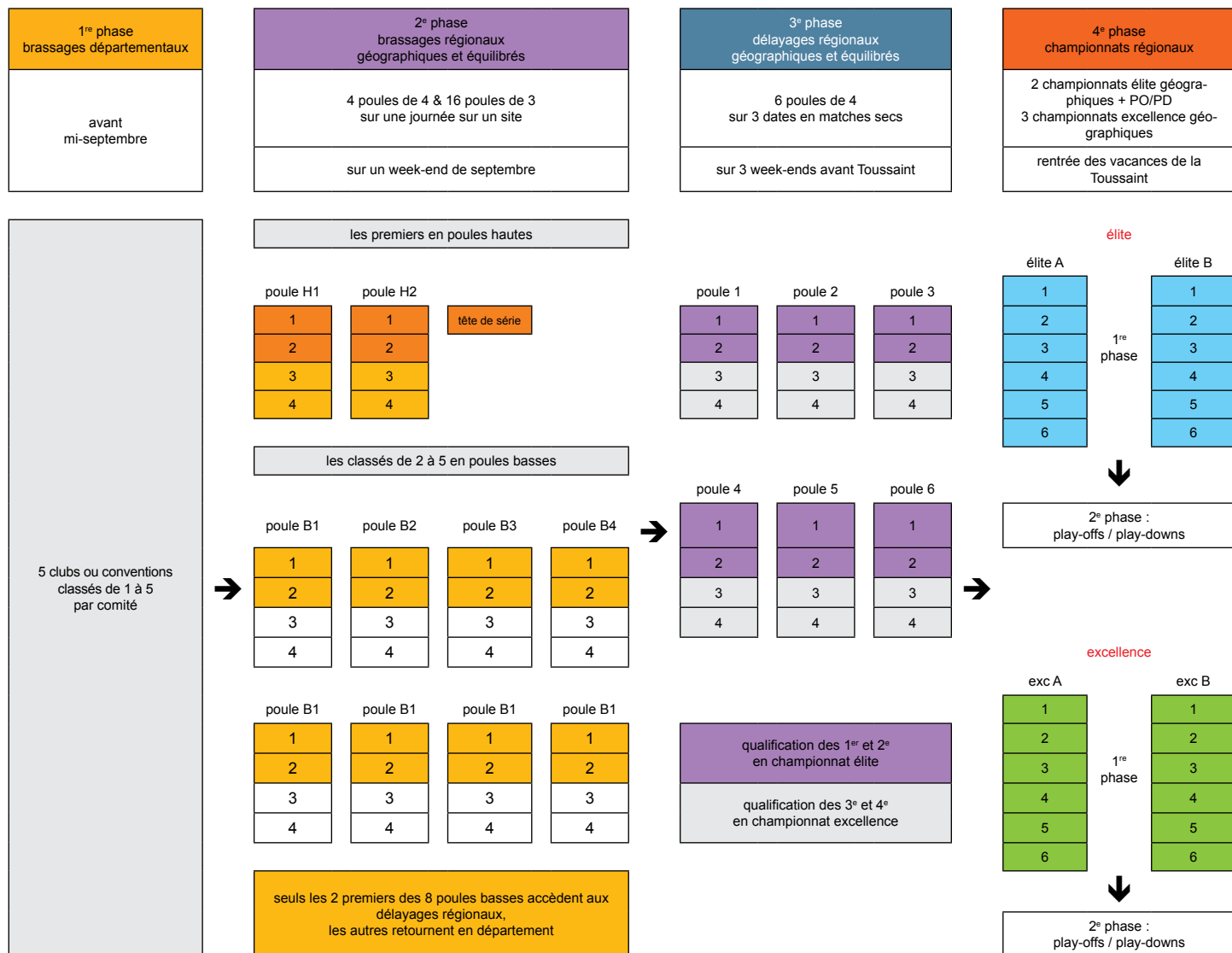
tirage au sort sur place pour ordre des matches

H – Championnat régional moins de 18 ans féminines

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant le classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 18 ans ; l'équipe classée première de la poule excellence suivant le classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.

CHAMPIONNAT MOINS DE 18 ANS FÉMININES 2017-2018



2 ^e phase brassages régionaux géographiques et équilibrés	
4 poules de 4 & 16 poules de 3 sur une journée sur un site	
sur un week-end de septembre	

poule H1	poule H2	poule B1	poule B2	poule B3	poule B4	poule B5	poule B6	poule B7	poule B8
1 ^{er} du 75	1 ^{er} du 93	2 ^e du 78	2 ^e du 95	2 ^e du 77	2 ^e du 92	2 ^e du 75	2 ^e du 91	2 ^e du 93	2 ^e du 94
1 ^{er} du 78	1 ^{er} du 95	3 ^e du 94	3 ^e du 93	3 ^e du 95	3 ^e du 94	3 ^e du 78	3 ^e du 77	3 ^e du 92	3 ^e du 91
1 ^{er} du 77	1 ^{er} du 91	4 ^e du 75	4 ^e du 78	4 ^e du 91	4 ^e du 95	4 ^e du 77	4 ^e du 92	4 ^e du 94	4 ^e du 93
1 ^{er} du 94	1 ^{er} du 92	5 ^e du 92	5 ^e du 77	5 ^e du 94	5 ^e du 78	5 ^e du 91	5 ^e du 93	5 ^e du 95	5 ^e du 75

tirage au sort sur place pour ordre des matches

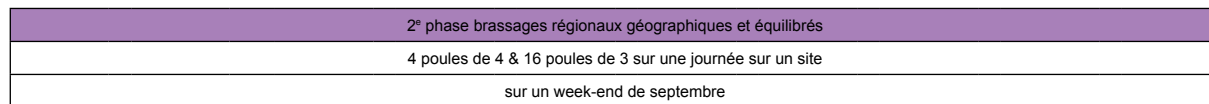
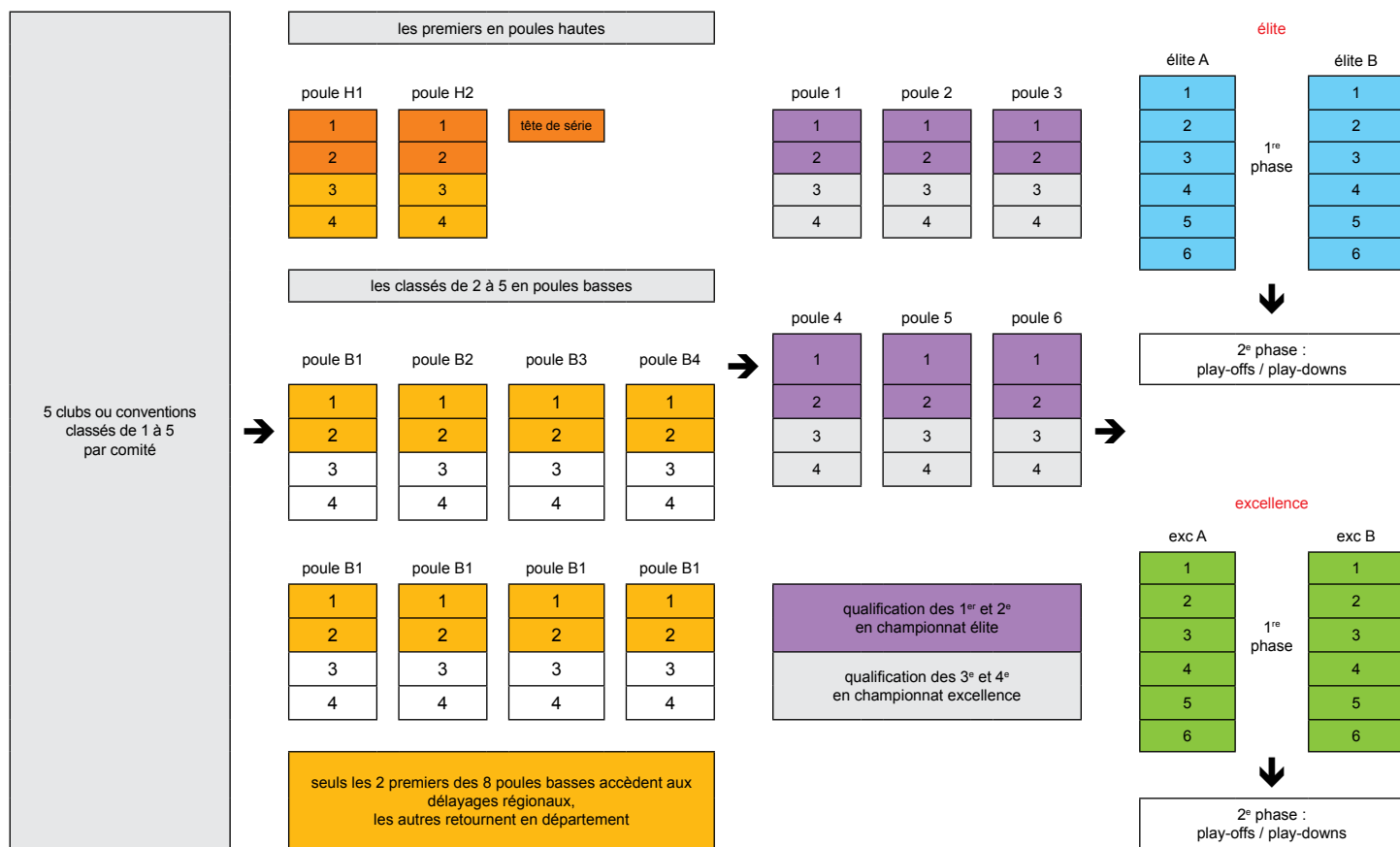
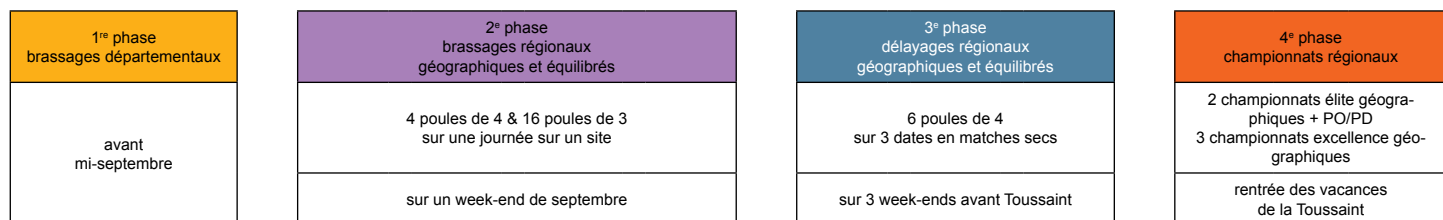
I – Championnat régional moins de 15 ans féminines

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 15 ans; l'équipe classée première de la poule excellence suivant classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.

Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

CHAMPIONNAT MOINS DE 15 ANS FÉMININES 2017-2018



poule H1	poule H2	poule B1	poule B2	poule B3	poule B4	poule B5	poule B6	poule B7	poule B8	tirage au sort sur place pour ordre des matches
1 ^{er} du 75	1 ^{er} du 93	2 ^e du 78	2 ^e du 95	2 ^e du 77	2 ^e du 92	2 ^e du 75	2 ^e du 91	2 ^e du 93	2 ^e du 94	
1 ^{er} du 78	1 ^{er} du 95	3 ^e du 94	3 ^e du 93	3 ^e du 95	3 ^e du 94	3 ^e du 78	3 ^e du 77	3 ^e du 92	3 ^e du 91	
1 ^{er} du 77	1 ^{er} du 91	4 ^e du 75	4 ^e du 78	4 ^e du 91	4 ^e du 95	4 ^e du 77	4 ^e du 92	4 ^e du 94	4 ^e du 93	
1 ^{er} du 94	1 ^{er} du 92	5 ^e du 92	5 ^e du 77	5 ^e du 94	5 ^e du 78	5 ^e du 91	5 ^e du 93	5 ^e du 95	5 ^e du 75	

J – Tournoi régional moins de 13 ans masculins & féminines (même formule de compétition)**Titre**

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.

À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

Formule de jeu

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

TOURNOI RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS FÉMININES

75 4 clubs	77 4 clubs	78 4 clubs	91 4 clubs	92 4 clubs	93 4 clubs	94 4 clubs	95 4 clubs	dans dpts
A 1 club du 75 1 club du 91 1 club du 95 1 club du 93	B 1 club du 77 1 club du 91 1 club du 93 1 club du 94	C 1 club du 78 1 club du 92 1 club du 75 1 club du 94	D 1 club du 91 1 club du 78 1 club du 77 1 club du 75	E 1 club du 92 1 club du 78 1 club du 93 1 club du 95	F 1 club du 93 1 club du 77 1 club du 95 1 club du 92	G 1 club du 94 1 club du 77 1 club du 75 1 club du 91	H 1 club du 95 1 club du 78 1 club du 92 1 club du 94	1 ^{re} journée
		1 2 premiers / 2 deuxièmes	2 2 premiers / 2 deuxièmes	3 poule suivant COC IDF	4 poule suivant COC IDF			2 ^e journée
			A 2 premiers / 2 deuxièmes	B 2 premiers / 2 deuxièmes				3 ^e journée
			FINALITÉS					4 ^e journée

1 ^{er} tour	avant fin décembre	brassages organisés par les départements pour fournir 32 équipes avant fin décembre
2 ^e tour	week-end du 27-28 janvier 2018	8 tournois à 4, 2 qualifiés par tournoi
3 ^e tour	week-end du 7-8 avril 2018	4 tournoi à 4, 2 qualifiés par tournoi
4 ^e tour	samedi 2 juin 2018	2 tournois à 4 puis finalités le lendemain
5 ^e tour	dimanche 3 juin 2018, même site que finalités masculines	2 ½ finales & finale + "petite" finale

TOURNOI RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS

75 8 clubs	77 8 clubs	78 8 clubs	91 8 clubs	92 8 clubs	93 8 clubs	94 8 clubs	95 8 clubs	dans dpts
2 clubs 77 2 clubs 93	2 clubs 77 2 clubs 94	2 clubs 78 2 clubs 95	2 clubs 78 2 clubs 91	2 clubs 95 1 club 93 1 club 75	2 clubs 93 1 club 75 1 club 95	2 clubs 75 1 club 92 1 club 94	2 clubs 91 2 clubs 94	1 ^{re} journée
2 clubs 77 2 clubs 91	2 clubs 77 1 club 93 1 club 95	2 clubs 78 2 clubs 92	2 clubs 78 1 club 92 1 club 95	2 clubs 92 1 club 95 1 club 75	2 clubs 94 1 club 75 1 club 93	2 clubs 75 1 club 93 1 club 94	2 clubs 91 2 clubs 92	2 ^e journée
A 2 premiers & 2 deuxièmes	B 2 premiers & 2 deuxièmes	C 2 premiers & 2 deuxièmes	D 2 premiers & 2 deuxièmes	E 2 premiers & 2 deuxièmes	F 2 premiers & 2 deuxièmes	G 2 premiers & 2 deuxièmes	H 2 premiers & 2 deuxièmes	3 ^e journée
		1 2 premiers / 2 deuxièmes	2 2 premiers / 2 deuxièmes	3 poule suivant COC IDF	4 poule suivant COC IDF			4 ^e journée
			A 2 premiers / 2 deuxièmes	B 2 premiers / 2 deuxièmes				5 ^e journée
			FINALITÉS					

1 ^{er} tour	avant le 15 octobre	brassages organisés par les départements pour fournir 64 équipes avant le 15 octobre 2017
2 ^e tour	week-end du 2-3 décembre 2017	16 tournois à 4, 2 qualifiés par tournoi
3 ^e tour	week-end du 27-28 janvier 2018	8 tournois à 4, 2 qualifiés par tournoi
4 ^e tour	week-end du 7-8 avril 2018	4 tournoi à 4, 2 qualifiés par tournoi
5 ^e tour	samedi 2 juin 2018	2 tournois à 4 puis finalités le lendemain
6 ^e tour	dimanche 3 juin 2018, même site que finalités féminines	2 ½ finales & finale + "petite" finale

TITRE 5 – COUPE DE LA LIGUE – RÈGLEMENT PARTICULIERS

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Deux niveaux seront organisés :

- la coupe de la ligue des nationaux ;
- la coupe de la ligue des régionaux.

Article 2 – Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), devra engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux.

Un club évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

- La coupe de la ligue des nationaux se déroulera comme suit :
 - le tour préliminaire sera à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - les 1/16^e de finales seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - les 1/8^e et 1/4 de finales seront à jouer avant les vacances d'hiver.
 - les 1/2 finales seront à jouer avant les vacances de Pâques.
- La coupe de la ligue des régionaux se déroulera sur 4 phases :
 - phase départementale concernant les 1/128^e et 1/64^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^e à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^e de finales à jouer avant les vacances de Pâques.
 - Phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront sur le même week-end.

Les finales de la coupe de la ligue des nationaux et coupe de la ligue des régionaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux ou de la coupe de la ligue des régionaux recevront une coupe à titre définitif.

TITRE 6 – GRILLE DES COMPÉTITIONS

13 OU 14 ÉQUIPES								
ALLER	RENCONTRES							RETOUR
1 ^{re} journée	14/1	13/2	3/12	11/4	5/10	9/6	7/8	14 ^e journée
2 ^e journée	1/13	12/14	2/11	10/3	4/9	8/5	6/7	15 ^e journée
3 ^e journée	1/12	11/13	14/10	9/2	3/8	7/4	5/6	16 ^e journée
4 ^e journée	11/1	10/12	13/9	8/14	2/7	6/3	4/5	17 ^e journée
5 ^e journée	1/10	9/11	12/8	7/13	14/6	5/2	3/4	18 ^e journée
6 ^e journée	9/1	8/10	11/7	6/12	13/5	4/14	2/3	19 ^e journée
7 ^e journée	1/08	7/9	10/6	5/11	12/4	3/13	14/2	20 ^e journée
8 ^e journée	7/1	6/8	9/5	4/10	11/3	2/12	13/14	21 ^e journée
9 ^e journée	1/6	5/7	8/4	3/9	10/2	14/11	12/13	22 ^e journée
10 ^e journée	5/1	4/6	7/3	2/8	9/14	13/10	11/12	23 ^e journée
11 ^e journée	1/4	3/5	6/2	14/7	8/13	12/9	10/11	24 ^e journée
12 ^e journée	3/1	2/4	5/14	13/6	7/12	11/8	9/10	25 ^e journée
13 ^e journée	1/2	14/3	4/13	12/5	6/11	10/7	8/9	26 ^e journée

11 OU 12 ÉQUIPES							
ALLER	RENCONTRES						RETOUR
1 ^{re} journée	12/1	7/6	5/8	9/4	3/10	11/2	12 ^e journée
2 ^e journée	1/11	2/9	8/3	4/7	6/5	10/12	13 ^e journée
3 ^e journée	1/10	9/11	7/2	3/6	5/4	12/8	14 ^e journée
4 ^e journée	9/1	8/10	11/7	2/5	4/3	6/12	15 ^e journée
5 ^e journée	1/8	7/9	10/6	5/11	3/2	12/4	16 ^e journée
6 ^e journée	7/1	6/8	9/5	4/10	11/3	2/12	17 ^e journée
7 ^e journée	1/6	8/4	5/7	3/9	10/2	12/11	18 ^e journée
8 ^e journée	5/1	4/6	7/3	2/8	11/10	9/12	19 ^e journée
9 ^e journée	1/4	3/5	06/2	8/11	10/9	12/7	20 ^e journée
10 ^e journée	3/1	2/4	11/6	7/10	9/8	5/12	21 ^e journée
11 ^e journée	1/2	4/11	10/5	6/9	8/7	12/3	22 ^e journée

9 OU 10 ÉQUIPES						
ALLER	RENCONTRES					RETOUR
1 ^{re} journée	10/1	9/2	3/8	7/4	5/6	10 ^e journée
2 ^e journée	1/9	8/10	2/7	6/3	4/5	11 ^e journée
3 ^e journée	1/8	7/9	10/6	5/2	3/4	12 ^e journée
4 ^e journée	7/1	6/8	9/5	4/10	2/3	13 ^e journée
5 ^e journée	1/6	5/7	8/4	3/9	10/2	14 ^e journée
6 ^e journée	5/1	4/6	7/3	2/8	9/10	15 ^e journée
7 ^e journée	1/4	3/5	6/2	10/7	8/9	16 ^e journée
8 ^e journée	3/1	2/4	5/10	9/6	7/8	17 ^e journée
9 ^e journée	1/2	10/3	4/9	8/5	6/7	18 ^e journée

7 OU 8 ÉQUIPES					
ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{re} journée	8/1	7/2	3/6	5/4	8 ^e journée
2 ^e journée	1/7	6/8	2/5	4/3	9 ^e journée
3 ^e journée	1/6	5/7	8/4	3/2	10 ^e journée
4 ^e journée	5/1	4/6	7/3	2/8	11 ^e journée
5 ^e journée	1/4	3/5	6/2	8/7	12 ^e journée
6 ^e journée	3/1	2/4	5/8	7/6	13 ^e journée
7 ^e journée	1/2	8/3	4/7	6/5	14 ^e journée

5 OU 6 ÉQUIPES				
ALLER	RENCONTRES			RETOUR
1 ^{re} journée	2/6	1/4	3/5	6 ^e journée
2 ^e journée	6/3	4/2	5/1	7 ^e journée
3 ^e journée	5/4	1/6	2/3	8 ^e journée
4 ^e journée	3/1	2/5	6/4	9 ^e journée
5 ^e journée	1/2	4/3	5/6	10 ^e journée

3 OU 4 ÉQUIPES			
ALLER	RENCONTRES		RETOUR
1 ^{re} journée	1/4	2/3	4 ^e journée
2 ^e journée	3/1	4/2	5 ^e journée
3 ^e journée	1/2	3/4	6 ^e journée

TOURNOI À 4 ÉQUIPES						
1 journée	1/2	3/4	1/3	2/4	1/4	2/3

TOURNOI À 3 ÉQUIPES			
1 journée	1/2	1/3	2/3

Projets de la Commission d'arbitrage

EN ROUTE VERS LA NOUVELLE CTA

Cette nouvelle organisation va remplacer d'ici à deux saisons au plus tard nos anciennes structurations (CRA-CDA-CRJA-CDJA) pour basculer vers la nouvelle commission territoriale d'arbitrage.

1. COMPOSITION

La commission territoriale d'arbitrage s'appuie sur trois pôles (pôle jeunes, pôle adultes et un pôle formation) et d'un comité de pilotage afin de préparer l'arrivée de la CTA.

Un conseiller technique de l'arbitrage chargé de développer et de renforcer quantitativement et qualitativement l'arbitrage sur le territoire de l'Île-de-France.

Le comité de pilotage est constitué du Président de la CTA, du salarié chargé du développement de l'arbitrage et des membres ressources de la commission.

2. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'ARBITRAGE

A – Pôle juges arbitres jeunes

Le pôle JAJ est dirigé par deux responsables et sera assisté par le conseiller technique de l'arbitrage. Ils sont en lien étroit avec les référents Jeunes de chaque département pour échanges, retours et ajustements.

Le pôle jeune est chargé de :

- désigner sur les compétitions régionales ;
- assurer la désignation des JAJ sur les tours Inter-Comités organisés sur le territoire francilien ;
- accompagner les jeunes vers le pôle adulte par le système de *coaching* (en lien avec le pôle adulte) ;
- proposer deux binômes pour la compétition inter-ligues ;
- assurer l'accompagnement lors des tournois moins de 13 ans régionaux masculins et féminins ;
- commencer à lancer l'opération des futurs JAJ T3 (passer de la compétition départementale vers la compétition régionale) ;
- fidéliser le public jeune et l'accompagner vers le grade « adulte ».

Le pôle jeune assure :

- la qualification et le suivi du parcours des JAJ en lien avec le pôle formation.
- le contrôle des écoles d'arbitrage.

Les prochaines échéances du pôle jeunes :

Comme vu avec la CCA, notre principale mission sera d'être à l'écoute et d'aider nos clubs et surtout prendre notre temps pour la mise en place du projet. Si nous voyons que le nombre d'écoles reconnues est peu élevé nous pourrions repousser l'échéance au 1^{er} septembre 2019.

La première action de la CTA: structurer **qualitativement** nos écoles d'arbitrage.

- Début septembre 2017 : recensement des ressources dans tous les clubs départementaux, régionaux et nationaux. Sous forme d'un questionnaire, il sera demandé aux clubs de nous indiquer la structure de leurs écoles d'arbitrage et de nous communiquer leurs cadres liés à l'arbitrage (accompagnateur, animateur, superviseur). En parallèle, il sera fait appel au territoire pour recenser les formateurs potentiels.
- Début octobre 2017 : début des formations en lien avec l'IFFE (institut de formation fédéral pour l'emploi) et IFTE (institut de formation territorial pour l'emploi) des formateurs de formateurs. Élément essentiel et fondamental pour certifier nos formateurs.
- En fonction de l'avancement début décembre 2017 jusqu'à fin juin 2018, voir plus s'il le faut : début des différentes formations (accompagnateur, animateur, superviseur).
- Nous prévoyons de faire deux points d'étape, un fin décembre l'autre courant avril, pour définir l'avancement de la structuration des écoles. En fonction, il sera pris une décision de prolonger ou de démarrer en septembre 2018 le fonctionnement de la CTA.

Structuration d'une école d'arbitrage :

- a) Un animateur en charge d'une école d'arbitrage :
 - il est le référent du club pour le territoire,
 - il coordonne des moyens humains et financiers nécessaires,
 - il choisit les supports de formation,
 - il collabore avec le parcours du JAJ.
- b) Détection – Formation au sein du club des juges arbitres jeunes (JAJ club – JAJ T3)
- c) Accompagnement des JAJ sur les matches.
- d) Participation aux regroupements proposés par le territoire.

L'organisation de la commission territoriale d'arbitrage au services des clubs.

- Une formation coordonnée, continue et uniforme au plus proche des clubs.
- Un renforcement des niveaux de coopération avec les clubs (bassin de vie)
- Un suivi du parcours du JAJ et JA (passeport)

- Un ruban pédagogique unique (méthodologie-référentiels-documentation..).
- Une certification de l'encadrement (via des formateurs qualifiés)
- Un renouvellement et développement des filières JAJ et JA
- Une labélisation des écoles d'arbitrage (valorisation).

Pour mémoire : Rappel du projet fédéral

- Club de niveau départemental :
 - un accompagnateur (formation des JAJ de club),
 - un nombre de JAJ qui contribuent à une CMCD de territoire,
 - un nombre de JA qui contribuent à une CMCD départementale.
- Club de niveau régional :
 - un animateur (organisation de la structure),
 - deux accompagnateurs (formation des JAJ de club et de territoire),
 - un nombre déterminé de JAJ qui contribuent à une CMCD de territoire.
- Club de niveau national :
 - un animateur (organisation de la structure),
 - deux accompagnateurs (formation des JAJ de club et de territoire),
 - un juge superviseur (formation de JA de territoire),
 - un nombre déterminé de JAJ qui contribuent à une CMCD de territoire.

B – Pôle adulte

Le pôle adulte est dirigé par deux responsables qui sont en lien étroit avec les référents adultes de chaque département pour échanges, retours et ajustements.

Constitution :

- responsables du pôle adulte
- responsables désignation CTA
- responsable adulte de chaque équipe départementale.
- comité de pilotage de la CTA

Le pôle adulte est chargé de :

- désigner sur les compétitions régionales et sur les délégations nationales,
- former les juges arbitres en lien avec le pôle formation.

Le statut des juges arbitres sera, pour l'instant, le même que sur les ex-CRA. Le projet fédéral d'arbitres indépendants n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour. Sujet à voir la saison prochaine ou la suivante, beaucoup de questions restent en suspens.

Groupes d'arbitres

Pour la saison 2017-2018, deux groupes de juges-arbitres vont être constitués :

- o T1 => R1 ET R1N
 - 16 binômes classés par l'ex-CRA IFE et 16 binômes classés par l'ex-CRA PIFO,
 - au moins 15 matches arbitrés durant la saison pour confirmer son groupe,
 - test de Cooper obligatoire (à voir avec la CCA),
 - tests écrits individuels (minimum requis : 12/20)
 - arbitre principalement la PNM, N3F et la PNF et les délégations reçues de la CCA sur des matches de N3M et N2F.
- o T2 => R2 et R3
 - R2 : 24 binômes classés par l'ex-CRA IFE et 24 binômes classés par l'ex-CRA PIFO.
 - R3 : les arbitres régionaux seuls validés par les deux EX CRA.
 - au moins 12 matches arbitrés durant la saison pour les R2 et les R3.
 - Test physique : ateliers de condition physique
 - Tests écrits individuels (minimum requis : 12/20)
 - arbitre principalement l'excellence masculine et féminine ainsi que l'honneur masculine.
 - Ils sont principalement désignés à moins de 150 km A/R de leur domicile.

Le juge arbitre est désigné par la CTA. En aucun cas un arbitre ne peut s'approprier une rencontre.

Il appartient à la CTA en fin de saison de définir les groupes pour la saison suivante.

La promotion du grade JA T2 vers le grade T1 peut se décider à chaque plénière de la CTA.

Tous les groupes seront validés par le conseil de promotion en fin de saison.

Au 1^{er} juin de chaque saison, la CTA proposera à l'accession au niveau national d'un certain nombre de binômes en fonction des demandes de la CCA et de notre potentiel. Ces candidatures seront validées préalablement par la CCA. Les binômes validés participeront à l'opération R1N du secteur Nord-Ouest.

Opération D1 / JA T3 (mise en place sur la saison 2018-2019)

L'opération D1 / JA T3 a pour but de préparer des arbitres départementaux officiant en solos dans leur comité et présentant un potentiel pour diriger des matches en ligue de niveau honneur masculine. Le dispositif peut être ouvert aux binômes.

Les arbitres sont évalués en solo même pour ceux engagés en binôme (sinon problème de distorsion de notation)

- Conditions requises par le candidat pour l'inscription à l'opération :
 - être disponible
 - avoir le niveau pour officier sur des rencontres d'honneur régional.

- Inscription à l'opération :
 - chaque CDA dispose de 2 places. Si une ne propose pas de candidats, la ou les places peuvent être attribuées à une autre CDA,
 - dans le cadre de sa mission de détection et de formation de ses arbitres la CDA devra évaluer ses arbitres sur la saison N-1 : tests écrits et physique et évaluation pratique (au moins deux suivis par ses juges arbitres superviseurs sur des rencontres du plus haut niveau départemental),
 - fin juin, les CDA devront adresser leurs candidats à la CTA à l'aide d'un dossier administratif avec les suivis et les résultats aux tests des candidats potentiels.
- Conditions d'admission à l'opération :
 - outre la présence obligatoire aux stages, les candidats devront satisfaire aux épreuves du stage de septembre :
 - test de connaissance du code d'arbitrage où le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20,
 - satisfaire au test physique (Ateliers de condition physique),
 - le stage se terminera par les consignes de la CTA pour le début de saison,
 - les candidats ayant satisfait aux épreuves écrites et physiques poursuivent le cycle de l'opération. Les autres sont remis à disposition de leur CDA
- Déroulement de l'opération sur la saison :
 - De septembre à janvier : deux à trois matches d'honneur régionale hors zone géographique du comité d'appartenance du juge-arbitre. Les évaluations sont réalisées par des JAS de la CTA (note minimum à définir)
 - Stage de janvier/février : (obligatoire) avec de test de connaissance sur le code d'arbitrage (note égale ou supérieur à 12/20), retour sur les suivis de la phase 1 et informations par les formateurs de la CTA.
 - À l'issue de ce stage, pour les arbitres admis, désignations sur des matches en honneur région pour atteindre un quota de 5 arbitrages avant la fin de saison.
Les arbitres absents du stage ne seront plus désignés par la CTA et seront remis à la disposition de leur CDA. Ils ne seront donc pas reconnus dans le cadre de la CMCD régionale pour la saison en cours.

Pour la saison 2017-2018 : la commission est en réflexion d'ici à septembre pour continuer à intégrer les juges arbitres accédant des comités (période de transition).

C – Pôle formation

Le pôle formation est dirigé par deux responsables :

- ils seront en charge de coordonner les formations sur le territoire francilien et de veiller à l'harmonisation des formations.
- ils seront en lien étroit avec les référents de chaque département.

Constitution :

- responsables du pôle formation
- référents formation de chaque département.
- responsable des juges superviseurs
- comité de pilotage de la CTA

Prérogatives :

Le pôle formation est en charge de mettre en place les formations (calendriers, contenus de formation), en lien avec l'ETR.

- formation des juges arbitres T1-T2-T3 (lien avec le pôle adulte),
- formation des juges superviseurs,
- formations des juges arbitres jeunes,
- formation des accompagnateurs JAJ et leur désignation,
- formation des juges arbitres délégués,
- formation des officiels de table et leur certification ainsi que la réactualisation des connaissances,
- formation « animateur école d'arbitrage », suivi administratif et sportif et apports de supports pédagogiques,
- (en prévision de la future CTA) début de la mise en place du passeport JA et JAJ.

Le pôle formation peut être consulté sur les désignations des juges arbitres.

Le responsable de chaque entité (superviseur et accompagnateur) est chargé de :

- désigner les superviseurs ou les accompagnateurs de JAJ T1-T2-T3,
- analyser les suivis qui découlent des matches sur lesquels ils sont désignés,
- prendre des mesures administratives.,
- assurer le suivi des rapports disciplinaires / CRL de les contrôler avant leur validation,
- valider les notes de frais des juges arbitres superviseurs.

Le responsable des juges superviseurs aura un lien étroit avec le pôle adulte. Il est amené à participer aux réunions de ce pôle.

Le responsable des accompagnateurs JAJ aura un lien étroit avec le pôle JAJ. Il est amené à participer aux réunions de ce pôle.

3. CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE.

Le but de cette création est de développer et renforcer quantitativement et qualitativement l'arbitrage sur le territoire de l'Île-de-France.

Ses objectifs opérationnels :

1. Trouver et former (développer) :
 - inciter les clubs à former des juges arbitres jeunes (accompagnateurs),
 - améliorer la labellisation des clubs : redéfinir les critères, passage au mode projet,
 - accompagner les labellisations,
 - créer et animer un réseau de détection avec les comités,
 - formaliser un parcours de détection (JAJ et juges arbitres)
 - améliorer les suivis des arbitres (qualité et volume).

2. Harmoniser :
 - adapter un référentiel métier du territoire,
 - partager un programme de formation adapté au territoire (favoriser la proximité et produire un calendrier),
 - habiliter les offres de formations du territoire,
 - mutualiser les ressources formatrices.
3. Décloisonner (créer) :
 - partager les compétences (notamment entre clubs) afin de définir un référent clubs.
 - créer une Commission territoriale de l'Arbitrage.
 - constituer une équipe technique territoriale de l'arbitrage (ETTA) = CTA + CTJA.
 - mutualiser les ressources.
 - produire une tarification territoriale.
4. Valoriser et communiquer :
 - améliorer l'encadrement des JAJ,
 - partager des actions entre l'ETR de l'ETTA,
 - renforcer l'utilisation de l'outil l'i-Hand,
 - animer le réseau des juges-arbitres adultes et des JAJ,
 - améliorer la communication en externe,

Responsabilités

Responsabilités quotidiennes : développer et manager un projet avec ses res-sources humaines, financières et structurelles afférentes

objectifs opérationnels	Actions	
trouver & former	labelliser	<ul style="list-style-type: none"> – modéliser la labellisation des clubs – promouvoir, conseiller et accompagner les projets d'école d'arbitrage
	détecter	<ul style="list-style-type: none"> – piloter le parcours de formation des JA et des arbitres – créer et piloter un réseau de détection au niveau
	suivre	<ul style="list-style-type: none"> – recruter, former et organiser le suivi des arbitres
former & harmoniser	coordonner	<ul style="list-style-type: none"> – produire un référentiel métiers adapté au territoire – produire un programme de formation – former – coordonner le calendrier des formations – habiliter les offres de formations du territoire
décloisonner	partager	<ul style="list-style-type: none"> – faciliter le partage des compétences entre les clubs, les CD et la ligue – construire le projet de l'ETTA – co-piloter avec les élus de la CTJA et de la CTA une équipe technique territoriale de l'arbitrage – collaborer aux désignations des JA et arbitres adultes des rencontres régionales voire nationales
valoriser	communiquer	<ul style="list-style-type: none"> – alimenter le journal de la ligue – participer aux réunions ETR : créer les conditions de rapprochement – renforcer l'utilisation de l'outil l'i-Hand – produire des actions de promotion de l'arbitrage

4. RÈGLEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

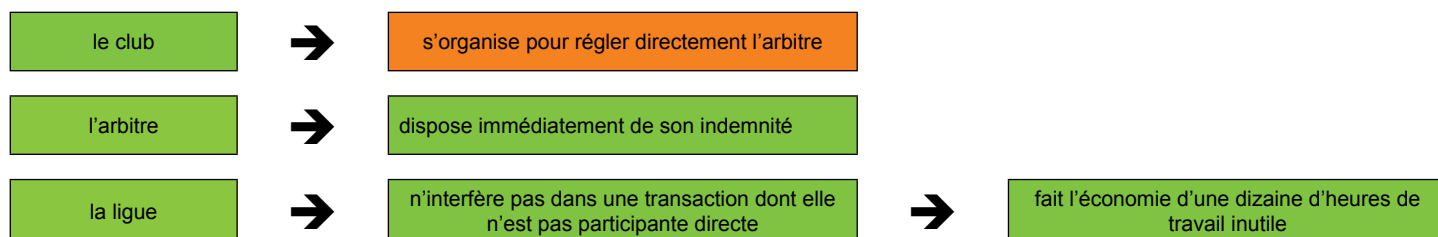
Nous procédons, dès la saison 2017-2018 à l'alignement du système d'indemnisation des juges-arbitres pratiqué en ex-ligue IFE sur celui pratiqué sur le côté ex-ligue PIFO. Il y avait été mis en place il y a 8 ans maintenant et, malgré quelques craintes exprimées face à ce changement, le système fonctionne à la satisfaction de tous les acteurs.

LE PAIEMENT DES ARBITRES SUR LES CHAMPIONNATS DE L'EX-LIGUE IFE EN 2016-2017



SANS AUCUNE VALEUR AJOUTÉE

LE PAIEMENT DES ARBITRES SUR LES CHAMPIONNATS DE LA LIGUE IDF DÈS 2017-2018



Jean-Philippe Mennesson
Président CRA Île-de-France

Projet de la Commission des Statuts et de la Réglementation

Règlement intérieur

1 – Création

La commission territoriale des statuts et de la réglementation a été mise en place conformément à l'article 11 des statuts de la ligue Île-de-France.

2 – Membres

La Commission est composée au minimum de 3 membres (conformément au paragraphe 11.2.2 du règlement intérieur de la ligue Île-de-France de handball) et au maximum de 12 membres, licenciés FFHandball, majeurs.

3 – Attributions

La commission a pour attributions :

- d'étudier et d'élaborer les modifications statutaires nécessaires à son fonctionnement, dans le respect des règlements FFHandball,
- de se prononcer sur la recevabilité des vœux proposés à l'assemblée générale de la ligue émanant des diverses instances,
- de veiller au respect des dispositions réglementaires en vigueur,
- d'étudier et élaborer la réglementation régionale en liaison avec les diverses commission et instance de la ligue.

Elle est également compétente dans les domaines des qualifications, de la contribution mutualisée des clubs au développement et des équipements.

Son champ de compétence s'applique :

- a) en matière de qualifications, à :
 - veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de qualification, et appliquer les dispositions réglementaires prévues en cas de défaillance,
 - prononcer les mutations conformément aux textes en vigueur
- b) en matière de contribution mutualisée des clubs au développement, à :
 - fournir aux clubs toutes les informations nécessaires pour leur permettre de suivre leur situation au regard des exigences adoptées par l'Assemblée générale dans les domaines sportif, technique et d'arbitrage,
 - contrôler la situation de ces clubs à la date fixée, et appliquer les dispositions réglementaires prévues en cas de défaillance.
- c) en matière de convention, à :
 - veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de convention
- d) en matière d'équipements, à :
 - valider la demande de classement et proposer ledit classement auprès de la FFHandball,
 - établir toutes les relations utiles auprès des pouvoirs publics pour définir l'agrément des installations sportives,
 - s'assurer de la conformité des installations sportives utilisées pour les différents niveaux de compétitions, et appliquer les dispositions réglementaires prévues en cas de défaillance.

4 – Organisation

Pour répondre aux missions visées à l'article 3, la commission adopte l'organisation de quatre divisions en charge chacune d'un domaine de compétence de la commission :

- statuts et réglementation (comprenant entre autre, les mutations et les question/réponses)
- contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD)
- équipements
- conventions

5 – Réunions

La commission des statuts et de la réglementation se réunit en tant que de besoin chaque fois qu'elle le juge utile. Des réunions téléphoniques régulières auront lieu, le calendrier prévisionnel de ces réunions sera défini par ces membres en début de saison.

Le président peut, en cas d'absence ou d'empêchement temporaire, être remplacé par un membre de la commission désigné à cet effet par lui-même. À défaut de désignation, les membres présents choisissent d'un commun accord celui d'entre eux qui préside la séance. À défaut d'accord, la présidence de la séance est assurée par le membre présent le plus âgé.

La voix du président compte double.

6 – Séance plénière

En dehors de ces réunions, une séance plénière, est prévue dans l'année. Lors de cette dernière, les représentants des commissions statuts et règlements départementales seront invités.

7 – Interventions régionale ou départementales

La commission peut également intervenir auprès des instances départementales, pour des missions définies, selon un ordre de mission approuvé par le bureau directeur et dans une composition adaptée aux exigences des situations.

Règlement CMCD

(contribution mutualisée des clubs au développement)

2017-2018

PRÉAMBULE

Le présent règlement de la CMCD concerne l'ensemble des clubs du territoire d'Île-de-France qui évoluent en compétitions régionales de son périmètre.

Selon les principes énoncés par la fédération française de handball, ce règlement est propre à la ligue Île-de-France et ses modalités d'applications, telles que les dispositions, objectifs et sanctions, sont indépendantes de celles qui peuvent exister dans toute autre structure.

La CMCD régionale est indépendante des CMCD nationale et départementale. En conséquence un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD nationale ou départementale peut être comptabilisé(e) en CMCD régionale

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce règlement s'applique intégralement aux clubs pour leurs équipes des catégories des plus de 16 ans, masculines et féminines.

Pour comprendre l'essentiel

La mutualisation demandée au travers de la CMCD consiste à l'apport par chaque club des éléments nécessaires au bon déroulement de l'activité et à son développement sur les plans sportif et technique. Pour cela, la CMCD comporte deux volets, le socle de base qui constitue le minimum requis, et le seuil de ressources qui évalue les moyens structurels du club. Chacun de ces deux volets se décline en domaines (sportif, technique, école d'arbitrage).

L'engagement associatif des licenciés du club contribue à l'atteinte des objectifs.

Enfin, la défaillance de l'un ou l'autre domaine (voire des deux) expose le club à des sanctions.

Qui est concerné ?

L'équipe de référence d'un club, est l'équipe du club évoluant au plus haut niveau du championnat National ou Régional. Un club peut donc avoir deux équipes de référence, l'une masculine l'autre féminine. Si c'est le cas, les deux équipes sont soumises à la CMCD. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes situations, notamment des équipes dites « réserves ».

niveau de l'équipe de référence	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale ?	niveau de l'équipe réserve 1B	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale ?	niveau de l'équipe réserve 1C (et suivantes)	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale ?
national	non	national	non	régional	oui
national	non	régional	oui	régional	oui
régional	oui	régional	non	-	-

Un suivi rigoureux et un accompagnement des clubs

La commission puise ses informations de Gest'hand, auprès des commissions territoriales et départementales pour documenter son propre tableau de suivi. Elle examine régulièrement la situation des clubs et les tient informés, au moyen de courriers d'information ou d'alerte, des anomalies détectées.

Au-delà du simple contrôle, elle entretient avec les clubs un climat constructif pour améliorer les situations de défaillance et/ou rectifier des informations qui s'avèrent inexactes après vérification.

Points particuliers

La commission CMCD régionale étudie les cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes (exemple : blessure d'un arbitre...).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

TITRE 2 – SOCLE DE BASE

2.1 Domaine sportif

Pour chaque équipe soumise, le club doit avoir engagé au plus tard le 30 novembre une équipe de moins de 13 ans, ou moins de 15 ans ou moins de 17 ans ou moins de 18 ans. Il peut s'agir d'une équipe engagée en championnat départemental ou régional et doit comprendre au moins 7 joueurs ou joueuses de même sexe que l'équipe de référence.

2.2 Domaine technique

Pour chaque équipe de pré-nationale soumise, le club doit disposer d'un entraîneur régional.

Pour chaque équipe d'excellence ou d'honneur soumise le club doit disposer d'un animateur handball.

Le club qui ne posséderait pas l'entraîneur ou l'animateur demandé, pourrait le remplacer par un entraîneur ou animateur en formation sur validation de la commission technique régionale ou départementale et sous réserve qu'il obtienne le niveau requis.

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base.

Une même personne titulaire à la fois d'une carte d'entraîneur en cours de validité et d'une carte d'animateur elle aussi en cours de validité ne peut compter qu'une seule fois.

2.3 Domaine arbitrage

Pour chaque équipe soumise, le club doit présenter un arbitre de grade régional validé par la CRA qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CRA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans ou moins de 20 ans masculin et/ou plus de 16 ans féminin et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat «Sport en entreprise»)

Le club qui ne posséderait pas l'arbitre régional au début de la saison, peut le remplacer par un arbitre départemental en formation d'arbitre régional sur validation de la CRA et sous réserve qu'il obtienne son grade d'arbitre régional.

Les dates de disponibilité fournies à la CRA par les arbitres doivent être réparties de façon égale sur les trois tiers de la saison sportive. Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle de base.

L'arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

En cas de mutation d'arbitre, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations de l'arbitre muté(e) doit présenter l'accord écrit du club quitté dans le mois qui suit la date de qualification.

Exception : les arbitres nouvellement promus au grade régional après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 12 arbitrages.

Précision : Pour la répartition des arbitrages, et pour éviter les confusions, la notion de «tiers de saison» est préférée aux trimestres car ces derniers, inspirés par le calendrier scolaire, ne correspondent pas à notre réalité sportive.

- Le 1^{er} tiers de la saison cours jusqu'à fin novembre (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 2^e tiers et avertissement au club)
- Le deuxième jusqu'à fin février (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 3^e tiers. Si le retard du 1^{er} tiers de saison n'est pas rattrapé, l'arbitre devra fournir à la CRA une (des) date(s) supplémentaire(s) pour le 3^e tiers de saison, il verra par conséquent son objectif individuel passer de 12 à 12+X (X étant le nombre de match en retard)
- Le troisième s'étend jusqu'à la fin de la saison

Avertissement : les rencontres moins de 13, moins de 15, moins de 17 ans et moins de 18 ans arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 23 ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JA âgés de 14 à 18 ans

2.4 Domaine école d'arbitrage

Les juges arbitres jeunes doivent être nés/nées en 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Pour chaque équipe soumise, le club doit présenter deux juges arbitres jeunes ayant effectué(e)s un minimum de 6 arbitrages dont au moins 2 par tiers de saison.

Ces jeunes arbitres peuvent être :

- JA régional
- JA départemental
- JA club

Un jeune arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

Un jeune arbitre de 17 ou 18 ans, titulaire d'une licence blanche ne peut être comptabilisé en socle de base mais peut l'être dans le seuil de ressources.

En cas de mutation de jeune arbitre, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du (de la) Jeune Arbitre muté(e) doit présenter avant le 31 décembre de la saison en cours l'accord écrit du club quitté.

Lors de tournois et/ou de rencontres « sur plateaux », les prestations d'un même juge-arbitre jeune ne pourront être comptées plus d'une fois.

2.5 Dispositions en cas de carence du socle de base

En cas de carence du socle de base au 31 mai de la saison en cours, l'équipe concernée commencera la saison suivante (en 1^{re} phase si *play-offs* / *play-downs*) avec un handicap déterminé ainsi :

- si elle est intégrée à une poule de 8 équipes, pénalité de 5 points pour une défaillance dans un domaine, et de 7 points si elle est défaillante dans deux domaines ou plus ;
- si elle est intégrée à une poule de 10 équipes, pénalité de 6 points pour une défaillance dans un domaine, et de 8 points si elle est défaillante dans deux domaines ou plus ;
- si elle est intégrée à une poule de 12 équipes, pénalité de 7 points pour une défaillance dans un domaine, et de 9 points si elle est défaillante dans deux domaines ou plus.

En cas de défaillance du socle de base une deuxième année de suite, le club se verra pénalisé de 4 points supplémentaires qui seront retirés dès la fin de saison.

TITRE 3 – SEUIL DE RESSOURCES

Le seuil de ressources est un indicateur qui mesure l'engagement des clubs en matière de développement, de formation et de structuration.

Des points sont attribués pour les domaines sportif, technique et école d'arbitrage ; une valeur cible minimum est fixée pour chaque domaine et un objectif est assigné pour la totalité des trois. L'implication dans le domaine associatif rapporte des points qui peuvent participer à l'atteinte de l'objectif.

Si toutes les cibles des domaines sont atteintes le seuil de ressources global l'est également, le club est alors en conformité.

3.1 Domaine sportif

	points	cible	
		pré-nationale	excellence et honneur
équipe de jeune du même sexe que l'équipe de référence moins de 13, moins de 15, moins de 17, moins de 20 ans *	40 pts par équipe	140 points	110 points
équipe de jeune de l'autre sexe que l'équipe de référence moins de 13, moins de 15, moins de 17, moins de 20 ans *	20 pts par équipe		
équipes de jeunes en région	30 pts		
équipes de jeunes en national	70 pts		
label école de handball bronze	20 pts		
label école de handball argent	40 pts		
label école de handball or	80 pts		

3.2 Domaine technique

	points	cible	
		pré-nationale	excellence et honneur
animateur handball	30 pts	140 points	110 points
entraîneur régional	50 pts		
entraîneur inter-régional	70 pts		
entraîneur fédéral	100 pts		
cadre titulaire d'un BEES handball ou d'un brevet professionnel (BP) sport collectif mention handball	50 pts		
cadre formateur au sein de l'ETR (hors cadre d'état)	30 pts		
animateur handball en formation	30 pts		
entraîneur régional en formation	30 pts		
entraîneur interrégional en formation	30 pts		
entraîneur fédéral en formation	40 pts		
<i>Bonus par cadre féminin</i>	<i>5 pts / pers.</i>		

Une même personne titulaire à la fois d'une carte d'entraîneur en cours de validité et d'une carte d'animateur, également en cours de validité, ne peut compter qu'une seule fois.

3.3 Domaine arbitrage

	points	cible	
		pré-nationale	excellence et honneur
juge-arbitre stagiaire	30 pts	100 points	80 points
juge-arbitre départemental	50 pts		
juge-arbitre observateur	70 pts		
juge-arbitre national	100 pts		
juge-arbitre régional	30 pts		
fonctionnement reconnu d'une école d'arbitrage labellisée	50 pts		
<i>bonus école d'arbitrage label bronze</i>	<i>15 pts</i>		
<i>bonus école d'arbitrage argent</i>	<i>30 pts</i>		
<i>bonus école d'arbitrage or</i>	<i>60 pts</i>		
<i>bonus juge-arbitre en formation départementale</i>	<i>10 pts</i>		
<i>bonus juge-arbitre en formation régionale</i>	<i>20 pts</i>		
<i>bonus juge-arbitre en formation nationale</i>	<i>30 pts</i>		
<i>bonus juge-arbitre féminin</i>	<i>5 pts / pers.</i>		

Ne sont pris en compte que les juges-arbitres validés par leur instance.

3.4 Domaine Jeunes Arbitres

	points	cible	
		pré-nationale	excellence et honneur
juge-arbitre jeune club	20 pts	60 points	40 points
juge-arbitre jeune départemental	40 pts		
juge-arbitre jeune régional	60 pts		
juge-arbitre jeune national	100 pts		
accompagnateur sur match	80 pts		
fonctionnement reconnu d'une école d'arbitrage labellisée	50 pts		
<i>bonus juge-arbitre jeune féminin</i>	<i>5 pts</i>		

3.5 Domaine associatif

La dimension du club et l'implication de ses membres dans le fonctionnement des instances apportent des points qui pourront venir palier une insuffisance dans les domaines précédents et contribuer ainsi à l'atteinte de l'objectif.

Dans le cadre de la CMCD (équipes soumises) le club verra ses licences comptabilisées par genre (masculin ou féminin). Si le club ne dispose d'équipe soumise à la CMCD que dans un genre, c'est le nombre total de licenciés qui sera pris en compte.

licence pratiquants	1 point par tranche de 20 entamée
licence événementielles	1 point par tranche de 100 entamée
licences dirigeants(es)	1 point par tranche de 5 entamée
licences avenir	1 point par tranche de 50 entamée
licences loisirs	1 point par tranche de 20 entamée
licences jeunes dirigeant(es)	1 point par licence
membres élus dans une structure FFHandball, ligue ou comité	30 points
membres dans une commission FFHandball, ligue ou comité	30 points
un bonus est attribué à dirigeante féminine ci-dessus.	10 points par personne concernée

3.6 Objectif à atteindre et pénalités éventuelles

L'objectif est d'atteindre d'une part la cible de chacun des domaines et d'autre part le seuil de ressources global de :

- 440 points pour une équipe en pré-national
- 340 points pour une équipe en excellence ou en honneur

Si toutes les cibles des domaines sont atteintes le seuil de ressources global l'est également, le club est alors en conformité.

Afin de ne pas pénaliser brutalement un club qui serait défaillant dans un ou plusieurs domaines mais qui serait performant dans un autre, il est établi un handicap progressif comme suit :

- Si le club est défaillant dans un des quatre domaines, le seuil global à atteindre est majoré de 20 %. (528/408 pts)
- Si le club est défaillant dans deux des quatre domaines, le seuil global à atteindre est majoré de 40 %. (616/476pts)
- Si le club est défaillant dans trois des quatre domaines, le seuil global à atteindre est majoré de 60 %. (704/508pts)

Dans le cas où le club atteint le seuil global de ressources ainsi majoré, il est considéré en conformité.

Dans le cas où le club n'atteint pas le seuil global de ressources réévalué, il lui est possible d'ajouter des points d'engagement associatif. Si l'ajout de ces points ne lui permet toujours pas d'atteindre le seuil de ressources global, il n'est pas en conformité et sera pénalisé au début de la saison suivante de 3 points par domaine défaillant.

Propositions de 3 résolutions CSR :

Modification des statuts de la ligue

RÉSOLUTION CSR 1 – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE MALAKOFF À BONDY

Exposé des motifs

- A. Au plan *management* : il est indispensable de réunir les deux équipes sur un site identique, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et l'osmose, et de faire disparaître les anciennes notions de territoire est et ouest.
- B. Au plan de la pertinence : les surfaces disponibles à Bondy répondent parfaitement à nos besoins ce qui n'est pas le cas de nos 250 m² à Malakoff.
- C. Au plan financier : nous ne payons pas de loyer sur Bondy, dont nous sommes propriétaires, alors que sur Malakoff nous supportons 2000 euros mensuels plus les charges sur deux surfaces :
- La première de 150 m², avec un bail 3/6/9 dont le triennal en cours se termine le 15 décembre prochain. Nous devons donner congé 6 mois avant cette échéance, soit le 15 juin afin d'éviter de repartir pour 36 nouveaux mois de loyer de 1500 euros + 500 euros de charges... pour rien.
 - Sur la deuxième partie de 50 m² avec 500 euros de loyer mensuel, l'échéance du bail est encore à une vingtaine de mois. Nous négocions un départ anticipé.

Merci d'autoriser le transfert du siège social avec changement d'adresse statutaire : aller du 13 allée Jacques-Brel – 92240 Malakoff au 34 rue Henri-Varagnat – 93143 Bondy.

RÉSOLUTION CSR 2 – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE BONDY À LA MAISON DU HANDBALL COURANT 2018

Exposé des motifs

Le siège de la ligue Île-de-France au plus près du terrain

La Maison du Handball qui sera livrée à la mi-2018 pourrait abriter les locaux administratifs de la ligue Île-de-France de handball.

Cette affirmation n'allait pas de soi, tant elle était porteuse d'interrogations quand son décentrage par rapport à la région francilienne nous posait un grave questionnement, relatif à la mobilisation de nos bénévoles travaillant dans nos différentes commissions, au risque de déséquilibrer notre organisation en tenant éloignés trop de nos concitoyens handballistiques issus de l'Ouest francilien.

Notre installation dans les locaux de la Maison du Handball fait sens quand on en analyse tous les avantages :

1. locaux neufs,
2. surface suffisante,
3. loyer très modéré pour la région parisienne,
4. disposition des services généraux de ladite Maison pour nos besoins de fonctionnement,
5. des salles de réunion de diverses dimensions,
6. restauration inter-services au bénéfice du personnel ainsi que des bénévoles venant siéger à la ligue,
7. possibilité même d'hébergement pour quelques nuitées,
8. proximité avec les services administratifs de la fédération permettant de régler plus rapidement quelques problèmes,
9. facilité d'accès au top *management* fédéral et aux élus responsables de diverses commissions facilitant les échanges et les prises de décisions,
10. sentiment d'appartenir un peu plus à notre monde du handball,
11. proximité peut être de l'un de nos sites d'excellence,
12. possibilité d'organiser des circonstances de formation,
13. disposition de l'amphithéâtre fédéral...

Tout cet inventaire très factuel, pesait-il suffisamment lourd face à la dure règle qui allait imposer toujours aux mêmes bénévoles éloignés de produire l'effort de la route ou de s'abstenir de rendre service... en rendant les armes ? De cela il n'en était pas question et il n'en est pas question encore aujourd'hui ! Heureusement une solution est à notre disposition.

Rappelons tout d'abord, que la ligue n'est que le nœud nodal administratif de notre association. Ainsi, grâce aux outils modernes d'internet et de Gest'hand, les clubs ne viennent pas spontanément nous visiter, sauf contraints et forcés pour une convocation en commission de discipline par exemple.

Si tu ne viens pas à Lagardère... c'est à nous d'y aller. Dans le droit fil de cette même démarche, voilà nos propositions et engagements afin d'assurer la continuité du service entre la ligue et les clubs :

- > tenue des réunions du conseils d'administration territorial : lieu itinérant au siège des comités qui voudront bien nous héberger.
- > tenue des réunions du bureau directeur au siège de la ligue
- > tenue des réunions du comité directeur : chaque saison, un au siège de chacun de nos 8 comités, les autres au siège de la ligue
- > tenue des réunions commissions COC et CRA, ainsi qu'ETT : itinérantes selon un planning à dresser en début de chaque saison
- > tenue des réunions de la commission de discipline territoriale géographique tenant compte de la situation des dossiers
- > accélération des envois sur le terrain de nos agents de développement territoriaux pour réaliser leurs diverses missions
- > renforcement de nos actions de communication.

Dans ce contexte très favorable, merci d'autoriser le transfert en tant que de besoin, et le changement de notre adresse statutaire courant 2018.

Modification du règlement intérieur de la ligue

RÉSOLUTION CSR 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il apparaît indispensable de modifier le règlement intérieur de la ligue concernant l'écriture de l'article 6.3 – Élection des autres membres du conseil d'administration, comme suit :

6.3 – Élection des autres membres du conseil d'administration

6.3.1 Déclaration de candidature

6.3.1.1

Dans les collèges départementaux les candidats sont proposés à l'assemblée générale régionale par chaque département sous la forme d'un binôme, composé d'un homme et d'une femme, élu lors d'une assemblée générale départementale des clubs. **Les conditions de désignations de ce binôme sont fixées par les statuts et le règlement intérieur de chaque comité.** À défaut de proposer ce binôme, le département correspondant ne sera pas représenté au conseil d'administration de la ligue.

6.3.1.2

Après désignation par l'assemblée générale départementale des clubs, les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la ligue au plus tard cinq semaines avant la date prévue des élections. Il en est délivré récépissé.

[Cela veut dire que les assemblées générales électives départementales doivent se tenir au moins cinq semaines avant l'assemblée générale élective régionale]

6.3.1.3

Chaque candidature doit indiquer les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonctions éventuelles dans le monde du handball du candidat, ainsi que le collège départemental dans lequel il est candidat.

6.3.2 Mode de scrutin

~~6.3.2.1~~

~~Le vote s'effectue par collège départemental.~~

~~6.3.2.2~~

~~Les seize autres membres du conseil d'administration sont élus par collège départemental, au scrutin binominal majoritaire à un tour.~~

6.3.2.1

Dans Pour chaque collège départemental, les deux représentants sont élus ensemble au scrutin secret par l'assemblée générale régionale, à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

6.3.2.2

Si, après application des dispositions précédentes, il demeure des sièges non pourvus, ceux-ci restent vacants jusqu'à la plus proche assemblée générale, à l'occasion de laquelle il sera procédé à une (ou des) élection(s) partielle(s).

Merci d'autoriser ces modifications.

Projet de la Commission de Discipline

PRÉAMBULE

La territorialité est une nouvelle façon d'œuvrer au développement de notre discipline, elle permet de mutualiser les compétences existantes en créant de nouveaux organes décisionnaires plus performants au service des licenciés et des clubs du territoire concerné.

Comme tout changement, elle peut engendrer une certaine confusion et une certaine résistance au passé.

Un temps d'adaptation est nécessaire afin que chacun trouve sa nouvelle place au sein de ce dispositif, personne ne doit être oublié et ne doit se sentir dépossédé d'un certain pouvoir ou d'une quelconque prérogative.

Il en va de la commission territoriale de discipline qui se substitue aux anciennes commissions régionales et départementales de discipline pour plus d'efficacité, d'harmonisation de la justice sportive rendue et un véritable développement de la politique disciplinaire sur l'ensemble des championnats et des activités associatives se déroulant dans la ligue et les comités composant le territoire.

GÉNÉRALITÉS

En application des articles 6.1 § a) et d) des statuts, 3.2 des règlements généraux et 2.1 du règlement disciplinaire de la FFHANDBALL, la commission territoriale de discipline (CTD) exerce son pouvoir sur l'ensemble des championnats régionaux, départementaux ou territoriaux, ainsi que sur les événements de la vie associative se déroulant sur son territoire.

Si la CTD s'appuie sur le règlement disciplinaire fédéral pour mettre en place les procédures engagées à l'encontre des licenciés, des licenciés de fait ou des associations sportives affiliés à la FFHANDBALL, son mode de fonctionnement est défini dans un règlement intérieur propre à chaque territoire.

Quel que soit le mode de fonctionnement choisi, toutes les personnes en charge du traitement des dossiers disciplinaires sur le territoire sont membres de la CTD, la liste complète des membres de la CTD est validée par le bureau directeur de la ligue en charge de la gestion du territoire.

Toutes les décisions prises le sont donc au titre de la CTD et ne peuvent pas l'être à celui d'un quelconque autre organe disciplinaire.

MODES DE FONCTIONNEMENT DE LA CTD

Gouvernance partagée

La CTD confie à des Divisions le soin de traiter certains dossiers disciplinaires, notamment ceux relevant de structures départementales. Pour ce faire, la CTD crée, pour les comités, des divisions de la CTD ayant délégation pour examiner les dossiers disciplinaires du département concerné.

À la tête d'une division territoriale peut être désigné un(e) vice-président(e) de la CTD en charge des affaires disciplinaires du département concerné et accompagné dans sa tâche d'un groupe de membres de la CTD composé de façon figée ou aléatoire en fonction des dossiers traités et de la disponibilité de chacun.

Toutes les personnes en charge de la discipline sur le territoire (championnats régionaux et départementaux) étant membres à part entière de la CTD, seule structure légitime et reconnue pour exercer le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble du territoire (ligue et comités), un membre d'une division peut participer, en cas de besoin, aussi bien à une audience d'affaire régionale qu'à celle de toute affaire départementale.

Le président de la ligue peut mandater, après validation par le bureau directeur de la ligue, les présidents des comités concernés ou une personne de confiance de leur choix, afin de leur permettre d'engager les poursuites disciplinaires sur leur territoire (département).

Seul le président ou la présidente de la CTD a compétence pour décider de la désignation d'un(e) instructeur(e) sur un dossier ou de la mise en place de mesures conservatoires. Il ou elle peut néanmoins mandater le(la) vice-président(e) d'une division pour effectuer en son lieu et place ces démarches.

Un groupe d'instructeur(e)s membres ou non de la CTD (sans attache particulière avec la ligue ou un comité) est constitué, la liste des instructeur(e)s est présentée au bureau directeur de la ligue pour validation avant entrée en fonction. Chaque instructeur(e) a en charge la rédaction de rapports d'instruction sur tout dossier (origine régionale ou départementale) qui lui sera confié.

L'envoi des convocations, des notifications de décision, des courriers divers est du ressort du secrétariat administratif de la division de la CTD (à savoir le comité concerné). Toute correspondance doit faire l'objet d'une copie transmise au (à la) président(e) de la CTD et au secrétariat administratif de la CTD (ligue).

En cas d'éventuel appel d'une décision de 1^{re} instance par un licencié ou un club, l'appel incident pourra être déposé soit par le président de la ligue, soit par les présidents des comités concernés s'ils ont été mandatés, soit par les instructeurs des dossiers de 1^{re} instance. Chaque saison, une réunion biannuelle (début et fin) sera organisée entre le bureau de la CTD et les vice-présidents en charge des départements pour fixer les objectifs de la politique disciplinaire sur le territoire, dresser les bilans de fonctionnement de la CTD et envisager la manière avec laquelle la masse financière représentée par les pénalités reçues pourra être utilisée (répartition ou financement d'un projet territorial englobant la ligue et les comités, ou ...).

Projet de la Commission Technique

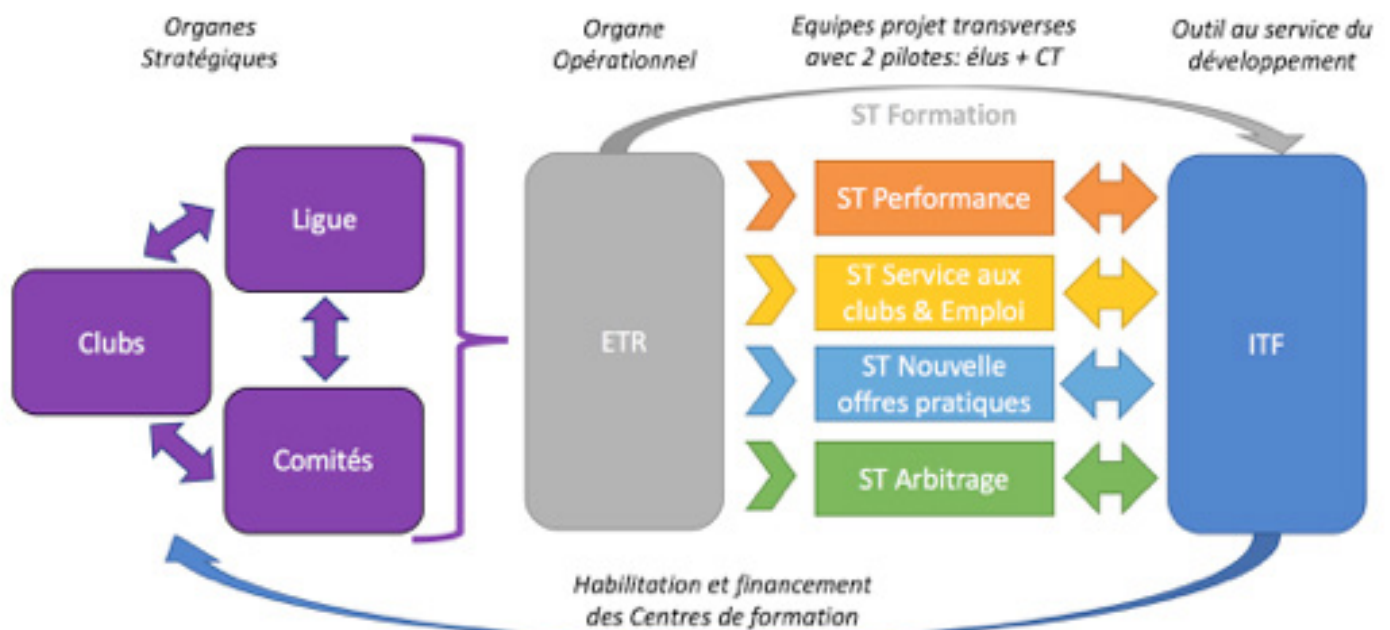
FORMATION

MISE EN ŒUVRE D'UN INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION

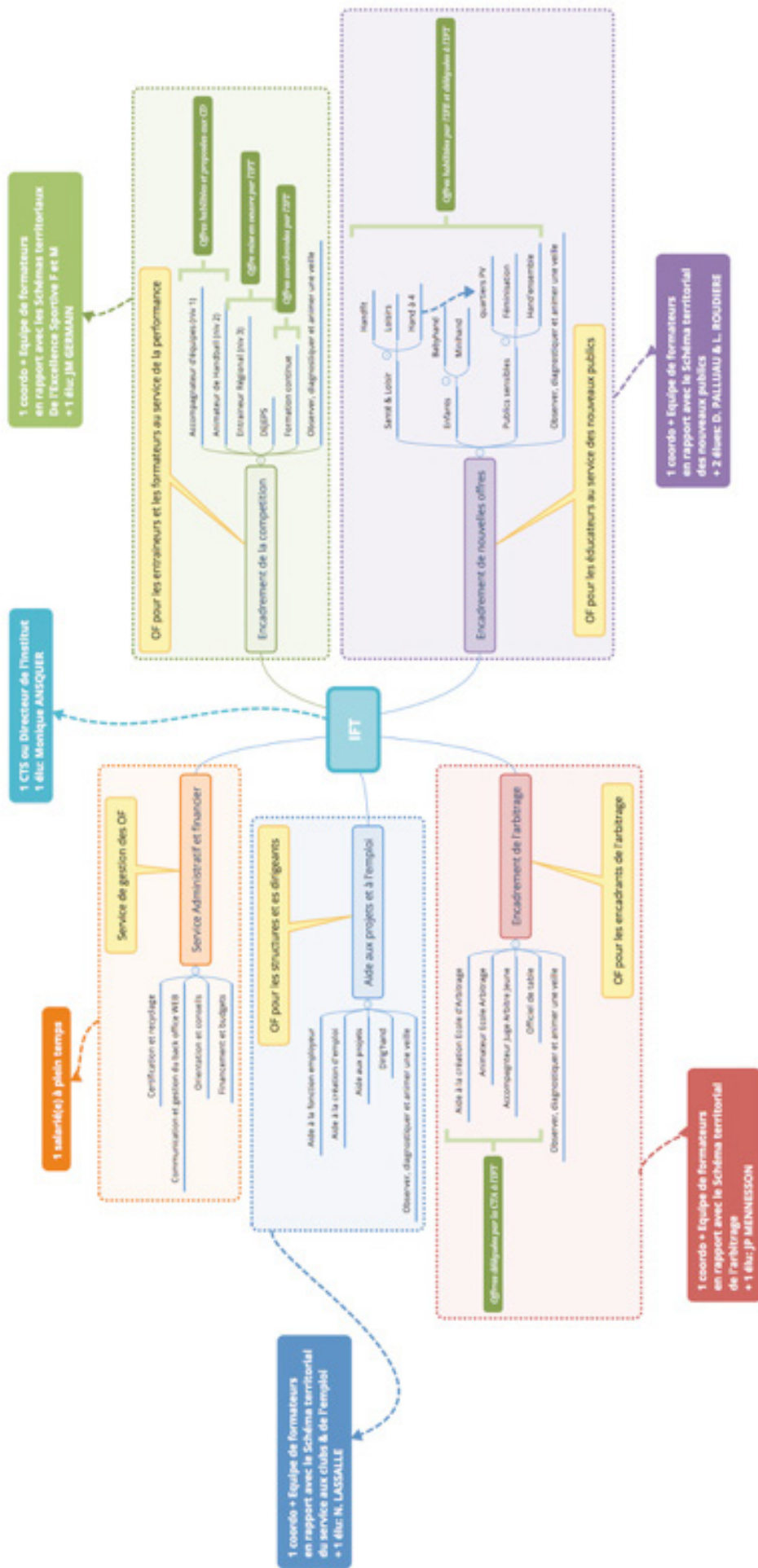
1) Définition et enjeux stratégiques

- Institut de formation territorial, structure qui centralise, administre, observe et propose 4 services de formations dédiés :
 - > aux nouvelles pratiques,
 - > à la compétition,
 - > à l'arbitrage,
 - > et au service au club & à l'emploi
- Enjeu: proposer un outil performant et moderne au service du développement du handball sur la ligue Île-de-France

2) Collaborations cubs-comités-ligue et ITF



c) Une nouvelle organisation



d) 19 offres de formation entre 2017 et 2019 centralisées sur un espace web aux services des clubs et des licenciés :

Services	CF	Objectif / Développement	Apprentis visés, titres et axes qui souhaitent	Préparatifs visés	Échéances	nombre d'offres	volume horaire	coût(s) territorial	Organisme de formation	commentaires
Encadrer la compétition	E01	Accompagnateur d'équipe (A-E)	Encadrer toutes équipes par un entraîneur service	Débats et Loisir	rencontre 2018	36 (mois 2 par CE)	20h	-	comités	Une étude du territoire de concert avec les comités est nécessaire pour mettre en œuvre le déploiement
	E02	Arbitre de handball (A-E)	Améliorer l'initiation et la définition	Pratique de proximité (Soir et Day)	rencontre 2017	7 (se jour)	110h	-	comités	dém que l'AL notamment repenser le déplacement territorial, augmenter le nombre d'offres, harmoniser et moderniser l'OF
	E03	Entraîneur Régional (N+V)	Améliorer la diffusion, la formation et l'entraînement des jeunes/licenciés	Pratique intermédiaire (Dés, Région)	rencontre 2017	2 (8 se jour) 3 week-ends	130h	-	Ligue	un module éponyme avec la LRF en 2016. Nécessité d'améliorer le contenu, l'harmoniser et la coordination territoriale
	E04	Coloqne à 7 Jours	Aider le réseau des entraîneurs et proposer l'analyse d'experts	Du séminaire à l'expert	octobre 2017	1	20h	-	Ligue	Plan d'actions à reformuler et à déployer pour la rentrée 2017
	E05	Séries Techniques	Aider le réseau des entraîneurs et proposer l'analyse d'experts	Débats à l'intermédiaire	rencontre 2017	1 (par comité souhaités)	3h	-	comités	porter une réflexion pour que la ligue retrouve le rôle attendu en matière de formation. Ce qui permettrait de financer un nouveau poste de coordo. - formateur pour la rentrée.
	E06	DESPH 18	Professionnaliser l'entraînement technique des clubs	Élite entraîneur	rencontre 2017	1	1200h	-	Ligue / CNFPS	
Encadrer les pratiques	E07	Hand'18	Proposer un activité santé aux clubs	grand public	rencontre 2017	1	20h	-	IFH + Ligue	Actions qui ont été réalisées et évaluées par l'IFH. Des séries techniques complémentaires pour promouvoir cette offre sont envisageables
	E08	Hand 14	Proposer une pratique citoyenne et fun pour (professionnels des terrains verts) de handball	société à universitaire + clubs	rencontre 2017	1 offre par ville de Paris à ce jour	14h	-	Ligue	Actions à déployer à la rentrée de concert avec l'association EANNIN et l'Union MOULIN
	E09	hand'ensemble	Soutenir l'accueil du public handcapé	handicaps	rencontre 2018	-	-	-	Ligue	Actions à mettre en œuvre avec la IFH. Les séries techniques complémentaires pour promouvoir cette offre sont envisageables
	E10	hand'hand	Proposer une pratique adaptée à l'accueil de la petite enfance	enfants 4-6ans	rencontre 2018	-	-	-	Ligue	Actions à mettre en œuvre avec la IFH. Les séries techniques complémentaires pour promouvoir cette offre sont envisageables
Encadrer l'Arbitrage	E11	Services d'Aide à la création d'École d'Arbitrage et à la labellisation	Aider les clubs à développer leur école d'arbitrage	Dirigeant & Entraîneur EA	janvier 2018 ?	service à distance, FOAD RDV forums	-	CFJ Arbitrage	Ligue	Action de promo et de déd. particulière à mettre en œuvre avec le féd. CFJ et la CTA
	E12	Animateur École Arbitrage	Améliorer l'accueil et former les jeunes arbitres	9-17 ans	janvier 2018 ?	mois 1 / CD + 8	avec le référentiel IFH8	CFJ Arbitrage	Comités	
	E13	Accompagnateur Juge Arbitre jeune	Accompagner les arbitres et former les volontaires	Arbitre et dirigeant	janvier 2018 ?	mois 1 / CD + 8	avec le référentiel IFH8	CFJ Arbitrage	Comités	Toutes ces actions de formations sont à créer avec la CTA, l'IFH et les CD
	E14	Juge Arbitre Adulte	Améliorer les compétences des arbitres du territoire	Arbitres	janvier 2018 ?	1	avec le référentiel IFH8	CFJ Arbitrage	Ligue	Ces formations complètes de référence ont été réalisées sur un plan-pilot annuel afin de répondre progressivement aux attentes de la nouvelle CMCO
	E15	Officiel de table	Soutenir l'entraînement des matchs sur le territoire	Arbitre et dirigeant	janvier 2018 ?	1	avec le référentiel IFH8	CFJ Arbitrage	Ligue	
Aide aux projets et à l'emploi	AP1	Aide à la fonction employeur	Aider les clubs à se professionnaliser et à manager les fans	Dirigeants	rencontre 2017	service à distance, FOAD RDV forums	377	-	Ligue	3 types de services: - soutien au club conseil sur RDV ou correspondance mail / tel - proposition d'aide et d'information à distance: FOAD, sérs, M&D - For un tiers de matériel ou matériel sur un thème particulier
	AP2	Aide à la création d'emploi	Aider les clubs à développer un projet adapté et pérenne de création d'emploi	Dirigeants	rencontre 2017	service à distance, FOAD RDV forums	-	-	Ligue	
	AP3	Aide aux projets	Aider les clubs à mettre en œuvre des nouveaux projets d'actions	Dirigeants	rencontre 2017	service à distance, FOAD RDV forums	-	-	Ligue	
	AP4	Officiant	Proposer un parcours de formation et d'accompagnement aux clubs	Dirigeants	janvier 2019 ?	service à distance, FOAD RDV forums + accompagnement	110h	-	Ligue + CD	Construction d'un parcours d'accompagnement du club avec des bénévoles qui offrent les conditions de rencontres instructives et proposant des séquences de formations.

Daniel Deherme
CTS Île-de-France

**LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL**



DOSSIER FINANCIER

Résultat ligue PIFO (2016)

RÉSULTAT LIGUE PIFO – EXERCICE 2016					
DEPENSES	BUDGET	PIFO 2016	RECETTES	BUDGET	PIFO 2016
SECRETARIAT	11 200	14 423	AFFILIATIONS	42 750	43 435
FOURN Aves et infatques	3 000	4 405	AFFIL LIGUE	15 000	14 950
TIMBRES / AFFRANCHISSEMENTS	4 600	5 949	AFFIL FFHB75	1 800	2 395
TELEPHONE (dont technique)	3 000	3 448	AFFIL FFHB78	7 250	7 415
COTISATIONS	600	621	AFFIL FFHB91	7 000	7 120
			AFFIL FFHB92	5 200	5 115
FRAIS PERSONNEL	255 000	279 215	AFFIL FFHB95	5 000	5 160
REMUNERATIONS	182 000	201 834	AFFIL FFHB CORPO et UFSE	1 500	1 280
CHARGES SOCIALES	68 000	68 360			
MEDECINE DU TRAVAIL	800	756	BENEFICIAIRES ACTIONS POLES	52 000	47 700
FORMATION continue	3 200	3 785	PARENTS CER GARCONS	52 000	47 700
CONGES a PAYER		1 556			
FORMATION du personnel	1 000	2 116	ENGAGEMENTS	14 200	17 682
INDEMNITES au personnel		808	SENIORS MASCULINS	7 500	8 020
			SENIORS FILLES	1 000	4 500
LOCATIONS EQUIPEMENTS	9 000	6 855	LIGUE CORPO	4 500	450
LOC PHOTOCOPIEUR	8 000	3 355	ABONNEMENTS JOURNAL FFHB	500	1 062
LOC SATAS et telephones	1 000	3 500	COUPE DE France	700	2 600
			CORPOS		1 050
AFFIL/LICENCES	599 000	637 857	LICENCES	855 400	846 968
PAPILLONS	501 000	520 697	VENTE LICENCES	730 000	711 138
MUTATIONS	70 000	88 740	VENTE DOSSIERS MUTATIONS	120 400	131 150
AFFIL FFHB CLUBS	27 000	28 420	VENTE TIMBRES/Cotis ARBITRES	5 000	4 680
ABONNEMENTS CLUBS JOURNEAUX FFHB	1 000				
POLES ESPOIRS FRANCIENS	164 000	158 123	SUBVENTIONS	333 000	384 074
POLES ESPOIRS FRANCIENS	75 000	75 659	FFHB Professionnalisation	45 000	41 600
AIDE ATHLETES POLES ESPOIRS	9 000	4 200	RIF F° KDRES	43 000	55 794
CENTRE D ENTRAINEMENT REGIONAL	80 000	78 264	RIF POLES CER	50 000	44 500
			RIF EVENEMENTIEL MONDIAL	60 000	38 500
FORMATIONS STAGES	75 500	94 343	RIF DEVELOPPEMENT BASES LOISIRS	30 000	37 000
STAGES ARBITRES ET SUIVIS	6 000	9 264	CNDS DVLT/ HCAP/ JEUNES	15 000	20 000
FRAIS JEUNES ARBITRES ET SUIVIS	4 500	6 039	VILLE DE PARIS FINALITES	10 000	18 000
ORGAN STAGES	34 000	45 414	CNDS PSE + SPORT EMPLOI	10 000	24 502
FORMATION CADRES hébergements SALLES	5 500	2 768	FFHB INTERLIGUES		3 792
FORMATION DEJEPS	6 000	7 173	FFHB féminisation		2 000
ORGAN INTERLIGUES	12 000	23 685	CROSIF SAUV NAGE ET FILLES		480
STAGE DE COHESION TERRITORIALE	7 500	0	FFHB FINALITES	60 000	70 000
			FFHB BONUS TERRITORIAL		24 106
RECOMPENSES	500	1 265	AIDE CD AU POLE		3 800
RECOMPENSES	500	1 265	REMUNERATION DEJEPS	10 000	
TERRITORIALITEFFHB PLAN EMPLOI CD	25 000	45 000	FORMATION	33 200	54 530
FADTE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT		45 000	PARTICIP STAGE FORM cadres dt Tiby	10 000	13 475
			PART STAGE JOUEUR	20 000	23 719
SERVICES	23 600	23 569	VAE	200	300
EDG/GDF énergie non stockée	4 500	4 412	REMUNERATION DEJEPS		15 956
ENTRETIEN INFORMATIQUE/Logiciels/Web	3 000	4 844	DIVERS ET PSC		1 080
MAINTENANCE FAX+telephone+ MACHINES	1 500	2 673	STAGES ARBITRES	3 000	
ASSURANCES	600	631			
HONORAIRES	11 000	11 009	PARTICIPATION CHARGES	43 000	42 551
ENTRTIEN LOCAUX	3 000		PART GESTION ADMINISTRATIVE SP	20 000	19 406
			GESTION Ave et FRAIS COURRIER	18 000	18 165
MANIFESTATIONS DEVELOPPEMENT	244 200	189 860	CONTRIBUTION développement arbitrage	5 000	4 980
MATERIELS/équipements	30 900				
MONDIAL 2017 périphériques	35 000	1 183	PENALITES et droits divers	14 000	10 265
MONDIAL 2017 billets	9 000	22 816	DROITS APPEL RECLAMATIONS	1 000	9 669
ENGAGEMENTS COUPE DE France	2 500	2 600	PENALITES	13 000	596
BILLETS manifestations	3 500	2 110			
TOURNOI GEORGES-ILTIS	25 000	24 063	MANIFESTATIONS hors subv	63 200	46 158
TIBY	5 000	11 883	BUVETTE FINALITES		4 447
FINALITES CHTS France ET ULTRA MARINS	70 000	56 054	Participation ESSONNE pour TIGIPES (dont CG91)	4 500	0
ETE show EN pifo	6 500	10 557	Participation FFHB pour TIGIPES	13 200	0
TOURNOI JUNIORS FEMININES France	52 800	58 594	Participation SEINE ET MARNE pour TIGIPES	2 500	0
HAND ENSEMBLE GRAND STADE	4 000		TOURNOI JUNIORS FEMININES FFHB	42 000	41 711
			ETE SHOW	1 000	
LOCAUX	32 700	29 448	LOCATIONS	25 700	25 470
CHARGES COPROPRIETE	3 000	3 437	LOCATION SALLES	500	270
LOCATION SALLES HOMEBOX	2 700	2 733	LOCATION VANVES	25 200	25 200
LOCATION LOCAUX	24 500	23 279			
SALLES SPORT ENTREPRISES	2 500		DIVERS	25 800	40 598
			DIVERS	1 500	1 818
DEPLACEMENTS FRAIS BENEVOLES	45 150	44 786	RBSMT FRAIS ARBITRE		612
DEPLACEMENTS et CTR	7 800	7 651	COMPTE VENTE LOCAL	200	3 910
DPLCMT TECHNIQUE	2 500	2 836	CPAM S.PEPIN		3 522
DPLCMT CA/BD/AG	5 000	4 637	CARTONS/ECUSSONS ARBITRES	100	140
DPLCT DISCIPLINE	1 800	899	RBSMT ASSURANCE VEHICULES		656
DPLCMTS SPORTIVE +corpo	950	644	RBSMT ASSURANCE TRAVAUX VANVES		4 753
DPLCMT RESORERIE/FINANCES	100		AHF MISE A DISPO PERSONNEL	20 000	19 350
DPLCMTS CSR+QUALIFS + CRGO	1 600	109	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000	5 106
DPLCMT ARBITRAGE	2 200	4 264	REFACTURATION FRAIS AHF		732
DPLCMT COMMUNICATION/DEVELOP/INFORMATIQUE		376			
FRAIS ARBITRAGE / JA	3 500	3 888			
FRAIS COM TECHNIQUE	2 000	1 336			
FRAIS CA/BD/CRGO/INFOR/LITIG	9 700	11 087			
FRAIS DISCIPLINE	500	1 571			
FRAIS COC/CORPOS+CSR	2 500	3 173			
FRAIS COM COMMUNICATION / DEVELOPPEMENT	5 000	2 313			
DIVERS	5 400	5 824			
DIVERS ag elective	500	2 261			
IMPOTS LOCAUX ET FONCIERS	2 500	1 790			
FRAIS SECRETARIAT	500	118			
CADEAUX + fleurs+ DON	500	168			
FRAIS ET CHARGES BANCAIRES	1 400	1 488			
CHARGES GESTION COURANTE	4 500	1 608			
variation des stocks		8 500			
Amortissements	4 500	7 360			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 501 750	1 548 036	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 502 250	1 559 431
Impot sur les bénéfices	500	6 038			
RESUL TAT (Bénéfice)	1 502 250	1 559 431	TOTAL GENERAL	1 502 250	1 559 431
TOTAL GENERAL	1 502 250	1 559 431	TOTAL GENERAL	1 502 250	1 559 431

PHILIPPE COTTET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

LIGUE P.I.F.O DE HANDBALL

Siège : 13 allée Jacques BREL

92240 MALAKOFF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

49, AVENUE DE WAGRAM - 75017 PARIS - TEL : 01 43 80 17 54 - FAX : 01 43 80 24 93
E-mail : p.cottet@cabinet-cottet.com

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Ligue PIFO de HANDBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment décrits dans l'annexe en ce qui concerne les charges et produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 29 mai 2017
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

Bilan actif

LIGUE P.I.F.O. DE HANDBALL

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	488,20	488,20		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 860,00		2 860,00	2 860,00
Constructions	37 188,87	37 188,87		
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	159 005,32	153 834,38	5 170,94	11 102,52
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 806,23		3 806,23	3 806,23
ACTIF IMMOBILISE	203 348,62	191 511,45	11 837,17	17 768,75
Stocks				
Matières premières et autres approv.				8 500,00
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	667 929,16		667 929,16	483 270,84
Autres créances	66 259,00		66 259,00	81 000,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	317 584,52		317 584,52	473 465,04
Charges constatées d'avance	251 841,76		251 841,76	206 278,88
ACTIF CIRCULANT	1 303 614,44		1 303 614,44	1 252 514,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 506 963,06	191 511,45	1 315 451,61	1 270 283,51

Bilan passif

LIGUE P.I.F.O.DE HANDBALL

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	422 012,41	419 808,14
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 356,92	2 204,27
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	427 369,33	422 012,41
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		24 106,00
Fonds dédiés sur autres ressources	50 523,88	65 523,88
FONDS DEDIES	50 523,88	89 629,88
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 800,00	3 800,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 147,60	325 513,86
Dettes fiscales et sociales	64 054,55	48 569,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	392 556,25	380 758,34
DETTES	837 558,40	758 641,22
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 315 451,61	1 270 283,51

Compte de résultat

LIGUE P.I.F.O.DE HANDBALL

Etats de synthèse au 31/12/2016

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
Ventes de marchandises	851 500,75	814 142,28
Production vendue	315 615,77	237 784,01
Subventions d'exploitation	376 000,97	337 458,90
Reprises et Transferts de charge	9 390,49	5 914,80
Autres produits	5 105,94	8 027,26
Produits d'exploitation	1 557 613,92	1 403 327,25
Achats de marchandises	609 437,36	549 068,62
Variation de stock de matières premières	8 500,00	-8 500,00
Autres achats non stockés et charges externes	640 446,33	607 479,98
Impôts et taxes	5 693,83	4 584,25
Salaires et Traitements	205 876,23	179 143,83
Charges sociales	69 115,79	61 337,12
Amortissements et provisions	7 359,58	7 075,95
Autres charges	1 607,88	4 653,80
Charges d'exploitation	1 548 037,00	1 404 843,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 576,92	-1 516,30
Produits financiers		302,32
Résultat financier		302,32
RESULTAT COURANT	9 576,92	-1 213,98
Produits exceptionnels	1 818,00	4 934,50
Charges exceptionnelles		1 516,25
Résultat exceptionnel	1 818,00	3 418,25
Impôts sur les bénéfices	6 038,00	
EXCEDENT OU DEFICIT	5 356,92	2 204,27
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2016 qui ont été établis par les dirigeants de l'Association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- I. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'activité.

Indépendance des exercices.

- II. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- III. Les autres méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Produits constatés d'avance :

Nous constatons dans ce poste les produits significatifs qui financent l'ensemble de la saison sportive et donc leurs quotes-parts pour la période du 1 Janvier 2017 au 31 Mai 2017.

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du total du tarif des licences appelées aux comités en fonction du nombre de licenciés 2015/2016, des recettes pour couvrir la saison administrative jusqu'au 31 mai 2017 et des subventions FFHB et DRJS pour des actions à venir.

Montant licences :	286 666.67 Euros
Montant gestion administrative :	8 212.50 Euros
Montant frais correspondance :	7 677.08 Euros
Montant FFHB Mondial 2017 :	30 000.00 Euros
Montant projet territorial :	50 000.00 Euros
Montant aide emploi :	10 000.00 Euros

Charges constatées d'avance :

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du montant total des licences appelées par la FFHB en début de saison.

Montant : 217 138.00 Euros.

Mondial 2017 : Il s'agit des places achetées et des équipements pour le mondial pour un montant 33 510.00 Euros

IV. Mise à disposition gratuite de biens et services : le temps accordé à votre activité par le personnel bénévole et le personnel mis à disposition n'est pas valorisé.

V. Le montant des subventions perçues se décompose de la manière suivante :

CNDS :	20 000 Euros
CNDS emploi :	12 000 Euros
CRIF Développement :	37 000Euros
CRIF Pôles :	26 000 Euros
CRIF Tournoi International :	13 500 Euros
CRIF Formation Cadre :	55 794 Euros
CRIF CER :	18 500 Euros
CRIF Mondial :	25 000 Euros
Subvention Emploi :	5 834.30 Euros
FFHB emploi :	48 266.67 Euros
FFHB projet territorial :	96 106 Euros
Ville de Paris finale chpt :	18 000 Euros

a) Les subventions reçues pour l'année civile 2016 ne font pas l'objet d'un retraitement en fonction de leurs objectifs ou de la périodicité sportive car les charges correspondantes sont comptabilisées en 2016 sauf pour le projet territorial et les aides à l'emploi.

b) Les emplois correspondant à ces subventions ne sont pas comptabilisés de manière spécifiques mais dans les comptes par nature de dépenses.

VI. Les fonds propres de l'Association du Handball Francilien dont nous sommes co-gestionnaire sont négatifs de 5 574.40 euros au 31/12/2016.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Subvention accordée à l'AHF (Association du Handball Francilien) d'un montant de 72 000 €.

Votre association est membre à hauteur de 50 % de cette association.

Fait à Paris, le 29 mai 2017
Le Commissaire aux Comptes


Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

Résultat ligue IFE (2016)

RESULTAT LIGUE IFE – EXERCICE 2016					
DEPENSES	BUDGET 16	LIFE 2016	RECETTES	BUDGET 16	LIFE 2016
SECRETARIAT	32 500	25 128	AFFILIATIONS	47 000	46 557
FOURN Aves et infctques		3 600	AFFIL LIGUE		46 557
TIMBRES / AFFRANCHISSEMENTS		6 711			
TELEPHONE (dont technique)		7 203			
PRESTATION DE SERVICES/PHOTOCOPIES		4 395			
COTISATIONS		583			
ABONNEMENT C+ JOURNEAUX		1 279			
INTERNET ET NOUVEAU SITE		1 357			
FRAIS PERSONNEL	260 400	284 631	BENEFICIAIRES ACTIONS POLES		24 200
TICKETS RESTAURANT		12 443	PARENTS CER FEMININ		24 200
REMUNERATIONS	201 500	191 200			
CHARGES SOCIALES	58 900	76 574	ENGAGEMENTS	42 600	43 342
FORMATION continue		3 011	SENIORS MASCULINS		29 878
CONGES a PAYER		1 403	SENIORS FILLES		2 000
LOCATIONS EQUIPEMENTS	3 000	23 513	COUPE DE France		7 397
LOC PHOTOCOPIEUR		8 298	COUPE EST		4 067
LOC SATAS et telephones		2 093			
LOC INFORMATIQUE		13 122	LICENCES	721 300	735 838
AFFIL/LICENCES	382 000	413 359	VENTE LICENCES	600 000	620 318
PAPILLONS	320 000	344 587	VENTE DOSSIERS MUTATIONS	121 300	115 520
MUTATIONS	54 000	58 073			
AFFIL FFHB CLUBS	8 000	10 700	SUBVENTIONS	328 400	367 456
POLES ESPOIRS FRANCIENS	94 000	126 636	FFHB Professionnalisation	27 600	33 100
POLES ESPOIRS FRANCIENS		77 606	RIF F° KDRES		56 140
CENTRE D ENTRAINEMENT REGIONAL	94 000	49 030	RIF POLES CER		77 000
FORMATIONS STAGES	262 500	110 092	RIF EVENEMENTIEL MONDIAL	240 000	67 924
STAGES ARBITRES ET SUIVIS		9 479	RIF DEVELOPPEMENT BASES LOISIRS		60 000
FRAIS JEUNES ARBITRES ET SUIVIS		12 600	CNDS DVL/ HCAP/ JEUNES	30 000	16 000
ORGAN STAGES		26 225	CNDS PSE + SPORT EMPLOI		26 500
ORGAN INTERLIGUES		51 788	FFHB INTERLIGUES		2 952
FORMATION HAUT NIVEAU		10 000	CNDS	30 800	5 670
RECOMPENSES	4 300	3 804	RIF EMPLOI		22 170
RECOMPENSES	4 300	3 804	FFHB DVLPMT		
TERRITORIALITEFFHB PLAN EMPLOI CD	57 000	46 530	PSE ARBITRAGE		
FRAIS CTF		2 279	FORMATION	36 000	18 270
CD POUR LICENCES EVENEMENTIELLES		4 566	PARTICIP STAGE FORM cadres		5 900
CD93 FADTE 2015 2016 ET RELIQUAT 2015		12 500	PART STAGE JOUEUR	36 000	12 370
CD93 FADTE EMPLOI		5 000	PARTICIPATION CHARGES		26 766
CD94 FADTE RELIQUAT 2016		2 500	PART GESTION ADMINISTRATIVE SP		18 288
CD77 FADTE 2016		5 000	GESTION Ave et FRAIS COURRIER		380
CD77 CRET ET PER CLUBS ET FOR		9 500	CONTRIBUTION développement arbitrage		8 098
INTERVENTIONS DIVERSES		4 427	FINANCEMENT SIEGE BONDY		
AIDE CLUB		758	PENALITES et droits divers		7 256
SERVICES	57 000	57 000	PENALITES		7 256
EDG/GDF énergie non stockée		6 885	MANIFESTATIONS hors subv	18 000	0
ENTRETIEN LOCAUX		8 950			
ENTRETIEN EXTERIEUR BONDY		2 510	LOCATIONS	12 500	11 965
ENTRETIEN INFORMATIQUE/Logiciels/Web		14 746	LOCATION SALLES	12 500	
MAINTENANCE FAX+telephone+ MACHINES		1 928	LOCATION VANVES		11 965
ASSURANCES		7 443	LOCATIONS		
HONORAIRES	14 000	11 439	DIVERS	52 000	27 357
TRAVAUX BONDY		1 299	PATRIMOINE		8 000
PERSONNEL EXTERIEUR MAINTENANCE	32 850		TRAVAUX EXTERIEURS	20 000	
FOURNITURES PHOTOS		1 800	DONS BENEVOLES	24 000	25 403
MANIFESTATIONS DEVELOPPEMENT	61 750	79 134	PRODUITS FINANCIERS		1 954
MATERIELS/équipements	7 500	2 070	TRANSFERT DE CHARGES		399
MONDIAL 2017 périphériques		9 211			
ENGAGEMENTS COUPE DE France		2 000	PRODUITS DE GESTION COURANTE		130
BILLETS manifestations		1 205			
HANDESEMBLE+zus		513			
MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE		3 668			
TOURNOI DES CFA		11 719			
TOURNOI MARANNE		12 000			
TOURNOI CADETTE 93	54 250	23 781			
BEACH BASES		4 624			
ARBITRES TOURNOI HEBERGEMENT		4 030			
TOURNOI JUST FOR LADIES		4 312			
DEPLACEMENTS FRAIS BENEVOLES		59 019			
FRAIS BENEVOLES		25 403			
DEPLACEMENTS et CTR		7 000			
DPLCMT TECHNIQUE		33			
FRAIS ARBITRAGE / JA		859			
FRAIS COM TECHNIQUE		9 439			
FRAIS CA/BD/CRGO/INFOR/LITIG		15 178			
FRAIS COC/CORPOS+CSR		1 108			
DIVERS	24 350	52 572			
IMPOTS LOCAUX ET FONCIERS	13 000	12 703			
FRAIS SECRETARIAT		695			
CADEAUX + fleurs+ DONS		1 087			
DOCUMENTS TECHNIQUES	11 350				
FRAIS ET CHARGES BANCAIRES		588			
SUBVENTIONS CD DEVELOPPEMENT		37 500			
Amortissements	19 000	15 948			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 257 800	1 297 367	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 257 800	1 309 536
Impot sur les bénéfices					
RESULTAT		12 169			
TOTAL GENERAL	1 257 800	1 309 536	TOTAL GENERAL	1 257 800	1 309 536



Myriam JONET DEMBELE

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

LIGUE I.F.E. DE HANDBALL
34, rue Henri Varagnat
93140 Bondy

Rapport du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2016

SARL DME CONSEIL : 9, rue de Châteaudun 75009 Paris • Tél : 01 78 09 05 29 • Fax : 01 48 74 60 87 • myriam.dembele@dmeconseil.com

Société au capital de 11 000 euros • RCS Paris : D 481 785 723 • N° de TVA : FR 48 481 785 723

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris et membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris



Myriam JONET DEMBELE

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

LIGUE I.F.E. DE HANDBALL
34, rue Henri Varagnat
93140 Bondy

RAPPORT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Ligue Ile de France Est de Handball (LIFE), tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SARL DME CONSEIL : 9, rue de Châteaudun 75009 Paris • Tél : 01 78 09 05 29 • Fax : 01 48 74 60 87 • myriam.dembele@dmeconseil.com

Société au capital de 11 000 euros • RCS Paris : D 481 785 723 • N° de TVA : FR 48 481 785 723

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris et membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 al 1^{er} du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé n'ont pas mis en évidence d'éléments nécessitant d'être portés à votre connaissance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 31 mai 2017

Myriam JONET DEMBELE
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016
au 31/12/2016

Etats de synthèse des comptes



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 309		3 309	3 309
Constructions	309 128	200 334	108 794	117 957
Autres immobilisations corporelles	106 273	85 718	20 554	26 270
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	418 709	286 052	132 657	147 536
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	397 961		397 961	413 334
Fournisseurs débiteurs	194		194	1 307
Personnel	1 431		1 431	4 633
Autres créances	330 245		330 245	40 950
Divers				
Valeurs mobilières de placement	25 584	25 221	363	387
Disponibilités	375 634		375 634	582 227
Charges constatées d'avance	205 637		205 637	165 397
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 336 686	25 221	1 311 465	1 208 234
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 755 395	311 273	1 444 122	1 355 770



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Autres réserves	880 955	871 944
Résultat de l'exercice	12 169	9 011
TOTAL CAPITAUX PROPRES	893 124	880 955
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 682	305 603
Personnel	12 124	21 076
Organismes sociaux	40 372	32 054
Dettes fiscales et sociales	52 496	53 130
Autres dettes	108 193	79 460
Produits constatés d'avance	36 627	36 621
TOTAL DETTES	550 998	474 814
TOTAL PASSIF	1 444 122	1 355 770



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%
PRODUITS				
Production vendue	914 193	100,00	885 994	100,00
Subventions d'exploitation	367 456	40,19	366 577	41,37
Autres produits	25 932	2,84	29 368	3,31
Total	1 307 582	143,03	1 281 939	144,69
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	946 585	103,54	946 458	106,82
Total	946 585	103,54	946 458	106,82
MARGE SUR M/SES & MAT	360 997	39,49	335 481	37,86
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	15 714	1,72	14 593	1,65
Salaires et Traitements	208 398	22,80	159 028	17,95
Charges sociales	73 223	8,01	46 788	5,28
Amortissements et provisions	15 949	1,74	17 928	2,02
Autres charges			1	
Total	313 283	34,27	238 337	26,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 714	5,22	97 143	10,96
Produits financiers	1 978	0,22	2 086	0,24
Charges financières	24		498	0,06
Résultat financier	1 954	0,21	1 588	0,18
Opérations en commun			-500	-0,06
RESULTAT COURANT	49 669	5,43	98 231	11,09
Charges exceptionnelles	37 500	4,10	89 220	10,07
Résultat exceptionnel	-37 500	-4,10	-89 220	-10,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 169	1,33	9 011	1,02



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

COMPTES ANNUELS

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	914 193,21	885 994,06
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	914 193,21	885 994,06
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	914 193,21	885 994,06
Sous-traitance directe	418 087,83	399 341,00
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	496 105,38	486 653,06
MARGE BRUTE GLOBALE	496 105,38	486 653,06
Autres achats et charges externes	528 496,72	547 117,15
VALEUR AJOUTEE	-32 391,34	-60 464,09
Subventions d'exploitation	367 456,22	366 576,91
Impôts, taxes et verst assimilés	15 713,56	14 593,00
Charges de personnel	281 620,49	205 815,54
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	37 730,83	85 704,28
Reprises s/ charges et Transferts	398,93	
Autres produits	25 533,31	29 367,95
Dot. amortissements et provisions	15 948,58	17 928,04
Autres charges		0,82
RESULTAT D'EXPLOITATION	47 714,49	97 143,37
Quote part résultat en commun		-500,00
Produits financiers	1 978,43	2 085,79
Charges financières	24,00	498,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	49 668,92	98 231,16
Charges exceptionnelles	37 500,00	89 220,00
Résultat exceptionnel	-37 500,00	-89 220,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 168,92	9 011,16



COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016
au 31/12/2016

Annexe



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL**COMPTES ANNUELS**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 444 122 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 169 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Dans le cadre de la réforme territoriale nationale et compte tenu de la volonté du handball français d'adapter les ligues régionales à la carte des régions administratives françaises, la LIFE et la PIFO se sont rapprochées et ont décidé de fusionner.

Cette fusion par absorption de la LIFE par la PIFO a été actée par l'AGE en date du 15 janvier 2017

Les comptes annuels de la LIFE sont néanmoins présentés selon les principes habituellement retenus et notamment la continuité d'exploitation.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 309			3 309
- Constructions sur sol propre	309 128			309 128
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	78 352			78 352
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 850	1 070		27 920
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	417 640	1 070		418 709
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	417 640	1 070		418 709



ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 070		1 070
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 070		1 070
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	191 170	9 164		200 334
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	56 605	3 887		60 492
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 329	2 898		25 226
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	270 104	15 949		286 052
ACTIF IMMOBILISE	270 104	15 949		286 052



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 935 468 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	397 961	397 961	
Autres	331 870	331 870	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	205 637	205 637	
Total	935 468	935 468	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	17 113
PRODUITS NON ENCORE FACTU...	153 028
AUTRES PRESTATIONS A FACTURER	5 400
Total	175 541



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 550 998 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 682	353 682		
Dettes fiscales et sociales	52 496	52 496		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	108 193	108 193		
Produits constatés d'avance	36 627	36 627		
Total	550 998	550 998		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT.NON PAR...	32 600
CONGES A PAYER	11 314
CHARGES SUR C P	4 526
Total	48 440



ASSOCIATION LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVAN...	205 637		
Total	205 637		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATEES D AVAN...	36 627		
Total	36 627		





Myriam JONET DEMBELE

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

LIGUE I.F.E. DE HANDBALL
34, rue Henri Varagnat
93140 Bondy

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 31 mai 2017

Myriam JONET DEMBELE
Commissaire aux comptes

SARL DME CONSEIL : 9, rue de Châteaudun 75009 Paris • Tél : 01 78 09 05 29 • Fax : 01 48 74 60 87 • myriam.dembele@dmeconseil.com

Société au capital de 11 000 euros • RCS Paris : D 481 785 723 • N° de TVA : FR 48 481 785 723
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au tableau de l'Ordre de Paris et membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Résultat AHF (2016)

RESULTAT AHF EXERCICE 2016			
DEPENSES	AHF 2016	RECETTES	AHF 2016
SECRETARIAT	310		
FOURN Aves et infraues	6	BENEFICIAIRES ACTIONS POLES	134 041
TELEPHONE (dont technique)	305	PARENTS EAUBONNE	28 080
FRAIS PERSONNEL	407	PARENTS CHATENAY	22 680
CONGES a PAYER	-10 213	COMITES	11 281
PERSONNEL POLES	8 374	LIGUE PIFO	36 000
FORMATION PERSONNEL POLES	1 175	LIGUE IFE	36 000
CHARGES SOCIALES POLES	1 070	SUBVENTIONS	85 000
STAGIAIRES RIF		DRJSCS PARIS	45 000
POLES ESPOIRS FRANCIENS	152 986	FFHB INTERPOLES	5 000
HEBERGEMENT EAUBONNE POLE M	50 665	CNDS	35 000
HEBERGEMENT CHATENAY POLE F	38 641	DIVERS	4 257
EQUIPEMENTS EAUBONNE	6 719	VENTE SURVETEMENTS	3 900
EQUIPEMENT CHATENAY	9 257	ASSO DES POLES	357
LOCATION SALLES EAUBONNE	6 008	DONS BENEVOLES	
LOCATION SALLES CHATENAY	666	PRODUITS FINANCIERS	
DPLCMT EAUBONNE	4 142		
DPLCMT CHATENAY	4 377		
DPLCMT CADRES CHATENAY	6 900		
DPLCMT CADRES POLES	9 126		
MEDICAL POLES	16 486		
SERVICES	34 312		
ENTRETIEN LOCAUX	72		
ASSURANCES	395		
HONORAIRES	6 548		
PRESTATIONS IFE	27 297		
FOURNITURES PHOTOS			
DIVERS	2 831		
DIVERS EAUBONNE	2 574		
FRAIS ET CHARGES BANCAIRES	257		
SUBVENTIONS CD DEVELOPPEMENT			
CHARGES GESTION COURANTE	76 368		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	267 215	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	223 299
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT		RESULTAT	43 917
TOTAL GENERAL	267 215	TOTAL GENERAL	267 215

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2016 qui ont été établis par les dirigeants de l'Association.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- I. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'activité.
 - Indépendance des exercices.
- II. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- III. Les autres méthodes utilisées sont les suivantes :
 - **Amortissements** : il sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.
 - **Produits** : nous constatons dans ce poste les produits générés par l'activité pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.
 - **Charges** : nous constatons dans ce poste les charges qui incombent à l'activité pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.
- IV. Les membres fondateurs principaux à savoir la ligue IFE et la ligue PIFO assurent le bon fonctionnement et les grands équilibres de cette association. Les fonds propres de cette association se montent à – 5574,40 au 31/12/2016.

Budget 2017 de la ligue Île-de-France

Le premier budget de la première mandature de notre ligue Île-de-France de Handball porte de nombreuses empreintes.

Au niveau des dépenses, il recèle celles :

- des frais de personnel, portés notamment par les opérations de recrutement divers indispensables pour la bonne marche de notre immense entité ;
- côté pôles, il enregistre la nourriture de besoins relatifs au renforcement du parcours de performance fédérale, avec l'ouverture d'un second site d'accession féminin ;
- *a contrario*, c'est la diminution drastique des engagements sur les manifestations suite au caractère éphémère de deux tournois féminins – sur Torcy (résurgence de 2015) et sur Plaisir (tournoi qualificatif, en mars 2016, pour le championnat d'Europe U20 féminin) – ainsi que la disparition des dépenses liées au Mondial 2017. Il est maintenant derrière nous et avec quel succès.

Les effets de synergie sont rares. Ils seront plus sensibles sur les prochains exercices, car :

- nous maintenons, dans le cadre du parcours de performance fédérale (PPF), nos besoins de formation au même niveau global,
- l'enregistrement des gains sur le loyer de Malakoff, induits par le regroupement de nos équipes administratives sur Bondy, ne commencera qu'à partir de janvier 2018,
- la disparition d'un certain nombre de contrats, comme ceux des assurances et de l'entretien du site de Bondy, ne comptera que si nous décidons de migrer fin 2018 vers la Maison du Handball.

Au plan des recettes, on retiendra :

1. La grande affaire de l'exercice, c'est, bien sûr, l'alignement des tarifs ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO, sur lequel nous nous étions engagés tout au long de la campagne pour la direction de l'exécutif francilien. Rappelons que le traité de fusion nous donnait jusqu'à fin 2020 pour y parvenir. Mais nous faisons un grand pas en avant dès cette année, en franchissant l'essentiel des haies qui se présentaient à nous. Ce coût impressionnant pour le budget de la ligue, se traduit, notamment, par un « rendu » de plus de cent mille euros sur le coût des licences pour la centaine de nos clubs de l'ex-territoire est-francilien concernés. Nous avons pu, aussi, lancer un clin d'œil aux clubs de l'ex-territoire ouest-francilien.
2. La dégringolade très très inquiétante des subsides alloués par le Conseil Régional : moins 110 000 euros !
3. L'heureuse conséquence du travail de développement des clubs sur l'augmentation importante du nombre de nos licenciés qui nous apporte, à tous, un supplément de recettes bienvenu dans le contexte décrit plus haut.

Dans ce cadre, nous vous proposons de coter nos dépenses à 3 063 028 euros, et nos recettes à 2 929 694 euros, pour une impasse budgétaire de 133 834 euros entraînant un prélèvement d'un montant identique sur nos fonds propres.

LES DÉPENSES DU BUDGET 2017 DANS LE DÉTAIL

Nous connaissons :

- En frais de personnel + 123 KE comprenant :
 - > les premières charges relatives à la rémunération de deux entrants, et non des moindres, puisqu'il s'agit du futur directeur de la ligue dont nous prévoyons l'embauche après les vacances d'été, ainsi que du responsable de l'arbitrage territorial à la même époque ;
 - > parallèlement, nous aurons quelques ajustements sur les personnes migrant de Malakoff à Bondy, et touchées par un allongement de leur trajet vers leur nouveau lieu de travail ;
 - > enfin, le départ négocié d'un collaborateur pourrait charger l'édifice, alors que nous procéderons, dès fin août prochain, au remplacement du responsable du site d'accession (au pôle féminin) de Fontainebleau.
- Sur les licences (+ 107 KE), nous reconnaissons l'effet de la forte progression de du nombre de licenciés produits par les clubs (plus de 4 000), conjugué à l'augmentation du tarif fédéral de 1 euro relatif à la Maison du Handball.
- Côté pôles (+25 KE), nous notons la disparition de dépenses notables : la rémunération des services de l'ex-ligue IFE sur l'AHF, ainsi que les lignes d'abondement de l'AHF par les deux ex-ligues (153 KE). Elles sont dorénavant intégrées dans nos comptes unifiés.
- Sur les formations et stages (+ 8 KE), les besoins restent à l'identique, la fédération ayant autorisé le maintien de nos deux équipes de ligues en garçons et en filles compte tenu de la richesse du vivier de notre territoire. Et surtout, la fusion ne fait qu'ajouter le nombre de clubs et de licenciés qui produisent, forcément, les mêmes besoins sur cet item.
- Sur la territorialité (-33 KE), on constate le retour à un cheminement normal des subsides reçus de la fédération dans le cadre du FADTE (fonds d'aide au développement des territoires et à l'emploi).
- Au plan des services (-23 KE), nous enregistrons la disparition des « prestations IFE », que réglait l'AHF à l'ex-ligue IFE afin de rémunérer le temps passé par ses personnels, sur l'administratif des pôles espoirs.
- Manifestations/développement subit l'impact du caractère éphémère de deux tournois féminins (Torcy – résurgence de 2015 – et Poissy – tournoi qualificatif en mars 2016 pour le championnat d'Europe U19 féminin), ainsi que la disparition naturelle des dépenses liées au Mondial 2017 qui est maintenant derrière nous (et avec quel succès !).
- Locaux + 14 KE, subit l'impact des frais de déménagement à prévoir pour migrer de Malakoff à Bondy, et celui de la taxe relative aux droits de mutation de l'immeuble de Bondy de la l'ex-ligue IFE vers la ligue IDF.
- Les frais de déplacement subissent les conséquences de l'étendue géographique du terrain de jeu de notre territoire. Elle contraindra nos dirigeants bénévoles à des trajets beaucoup plus longs, qui se retrouvent dans les chiffres annoncés sur ce paragraphe.
- Enfin en divers, relevons la non reconduction de la subvention développement aux comités de l'ex-territoire est-francilien. C'était un prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016 qui, après l'alignement de tarifs, ne peut plus être de mise.

FOCUS SUR LES RECETTES DU BUDGET 2017

1. Arrêtons-nous sur l'alignement des tarifs des deux ex-ligues.

Comme vous le constaterez dans le tableau *ad hoc*, nous portons l'essentiel de l'effort sur cet exercice.

Concernant le circuit des licences pour la prochaine saison, nous conserverons la dichotomie entre les deux ex-territoires, en cédant les licences aux comités ex-PIFO qui ensuite les recèdent aux clubs et, côté ex-IFE, nous continuerons à les diriger directement vers les clubs. Dès la rentrée de la saison 2018-2019, nous homogénéiserons ce traitement en passant, sur l'ensemble du Territoire, via les comités qui deviendront les interlocuteurs des clubs en la matière.

Dès 2017-2018, la procédure de facturation par la ligue aux clubs ex-IFE sera modifiée, afin de faciliter tout à la fois la gestion de la trésorerie des clubs et de celle de la ligue. Jusqu'à cette saison 2016-2017 qui se termine, la ligue adressait une facturation du premier tiers des licences fin décembre, puis un deuxième en mars et enfin le troisième en avril. Dès la prochaine rentrée de septembre 2017, nous procéderons de la manière suivante : facturation et prélèvement par dixième mensuel à partir de fin octobre jusqu'à fin juillet de l'année suivante. La fédération procède de la même façon avec la ligue en commençant fin septembre.

En effet, en contre-partie, en quelque sorte, de l'effort financier considérable consenti par la communauté de nos clubs qui résulte de la diminution importante des tarifs consentie, nous demandons aux clubs de nous accompagner dans cette démarche intéressante pour leurs finances, par le respect des échéances. Afin d'illustrer cette problématique, indiquons que, début avril 2017, nous portions une créance globale de 500 000 euros sur les clubs ex-IFE. Cette situation ne peut pas durer, quand l'alignement des tarifs gommara parallèlement 150 000 euros de notre trésorerie, alors que nos recettes subiront de plein fouet le choc du retrait partiel du soutien du Conseil Régional.

2. Côté subventions

Les conséquences du recul du Conseil Régional sont impressionnantes pour nos recettes. Celui-ci considère que le handball francilien a été « trop bien servi » depuis des années, et nous punit en quelque sorte, sans doute d'avoir trop bien travaillé avec ses subsides, en nous annonçant même un nouveau recul possible pour 2018. Pour l'instant, c'est-à-dire pour 2017, ce sont 60 KE qui sont supprimés de notre convention quadriennale. Suppression à laquelle s'ajoute la non-reconduction – logique celle-là – des 50 KE que les deux ex-ligues avaient reçu en soutien du Mondial 2017. Nous ne savons pas le sort qui sera réservé à notre demande de soutien à la préparation de l'Euro féminin de décembre 2018 et de nos actions périphériques.

3. Sur les licences

Si la bonne activité des clubs en développement est la bienvenue, ne succombons pas à l'euphorie. L'expérience nous dicte qu'après une forte augmentation de la venue dans nos clubs, après que nos équipes de France aient glané quelques titres suprêmes, l'effet ressac se produit *ipso facto* l'année suivante, heureusement dans de moindres proportions. C'est ce qui complique l'exercice de prévision sur ce sujet.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

Tous ces ajustements indispensables à la normalisation de notre vie associative entraîneront des conséquences remarquables sur notre situation financière.

Notre bilan arrêté à fin décembre 2017 enregistrera une diminution de nos fonds propres, en fonction de bonnes nouvelles – ou pas – sur le front des licences, de l'ordre de 150 000 euros, avec une projection identique à fin décembre 2018.

Ce retrait attendu de près du tiers de nos disponibilités ne sera pas dramatique dans la mesure où tous les acteurs concernés respecteront leurs engagements. Comme les clubs et les comités, la ligue a des contraintes d'équilibrage de ses dépenses par ses recettes. Ou, plus exactement, entre les sorties côté dépenses et les rentrées de ses recettes. Cette décision que nous avons prise ensemble, suivant en cela les directives du ministère des sports via notre fédération, de fusionner nos deux ligues est exigeante. Dans notre vie commune associative, personne n'est le banquier de personne. Il va de soi que, si le rôle de la ligue est de faciliter la vie des clubs, cette démarche doit se faire dans la concertation. Autrement dit, si l'un des partenaires a besoin d'un soutien passager, il en fait la demande au trésorier régional et ne doit pas l'imposer par des retards de paiement. Car à travers la ligue, c'est l'ensemble des clubs du territoire qu'on risque de pénaliser.

Georges Potard
Président de la ligue Île-de-France

Robert Nicolas
Trésorier Général de la ligue Île-de-France

TARIFS LICENCES 2017-2018

		Maison du handball	Part fédérale	assurance RC	assurance IA	TOTAL FFHB	PART IDF	TOTAL
PRATIQUANT licence compétitive joueur	plus de 16 ans	3,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	29,40 €	11,65 €	41,05 €
	12-16 ans	3,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	17,80 €	8,85 €	26,65 €
	moins de 12 ans	3,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	12,95 €	4,03 €	16,98 €
	Blanche joueur	3,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	29,40 €	11,60 €	41,00 €
	Corpos	3,00 €	17,15 €	1,17 €	2,11 €	23,43 €	11,60 €	35,03 €
	Internationale	0,00 €	0,00 €	1,17 €	2,08 €	4,25 €	0,00 €	4,25 €
PRATIQUANT licence non compétitive	Loisirs	3,00 €	17,15 €	1,14 €	1,86 €	23,15 €	7,60 €	30,75 €
	Handfit	3,00 €	17,15 €	1,14 €	1,86 €	23,15 €	0,00 €	23,15 €
	Handensemble	3,00 €	5,55 €	0,40 €	0,70 €	9,65 €	0,00 €	9,65 €
DIRIGEANT	Dirigeant	3,00 €	11,05 €	0,42 €	0,78 €	15,25 €	7,40 €	22,65 €
	Blanche dirigeant	3,00 €	11,05 €	0,42 €	0,78 €	15,25 €	7,40 €	22,65 €

Le tarif de la part fédérale de la licence, acte par lequel est reconnu le lien juridique entre une personne physique et la fédération, est le même par catégorie de licence et par catégorie d'âge, en distinguant toutefois territoire métropolitain d'une part, et collectivités ultramarines d'autre part.

ATTENTION

Depuis la saison sportive 2010-2011, une modification importante est apportée à la tarification « assurance ».

En effet, le Code du sport impose de dissocier dans le tarif de l'assurance la part « responsabilité civile (RC) » obligatoire, de la part « individuelle accident (IA) » facultative.

Assurance RC obligatoire

Conformément à l'article L 321.1 du Code du Sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives sont dans l'obligation de souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties couvrant leur responsabilité civile (RC), celle de leurs proposés salariés ou bénévoles et celles des pratiquants du sport.

Assurance IA facultative

Les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant l'individuelle accident (IA) – dommages corporels – auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Pour ce faire, la FFHB a souscrit auprès de MMA un contrat d'assurance collectif de base comprenant une adhésion facultative à un régime d'assurance de personnes incluant une assistance conformément à l'article 30.3.4 des règlements généraux de la FFHB.

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant deux formules (coût annuel) : option 1 : 59 € ; option 2 : 99 € ; option 3 : 159 € ; option centre de formation : 150 € ou 240 €

Dispositions nouveaux clubs

Les 20 premières licences 1^{re} saison : gratuites

Les 20 premières licence 2^e saison : remise 50 %

Les parts assurance, fonds emploi et infogérance Gest'hand restent dues.

POUR RAPPEL		PART IDF	RAPPEL PART EX-LIGUE PIFO	RAPPEL PART EX-LIGUE IFE
PRATIQUANT licence compétitive joueur	plus de 16 ans	11,65 €	11,65 €	15,68 €
	12-16 ans	8,85 €	8,85 €	16,50 €
	moins de 12 ans	4,03 €	4,03 €	12,28 €
	Blanche joueur	11,60 €	11,60 €	15,68 €
	Corpos	11,60 €	11,60 €	
	Internationale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PRATIQUANT licence non compétitive	Loisirs	7,60 €	7,60 €	14,45 €
	Handfit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Handensemble	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DIRIGEANT	Dirigeant	7,40 €	7,40 €	17,00 €
	Blanche dirigeant	7,40 €	7,40 €	17,00 €

TARIFS GÉNÉRAUX 2017-2018

	Tarifs 2017-2018	commentaire	Rappel tarif PIFO 2016-2017	Rappel tarif IFE 2016-2017
AFFILIATIONS				
national	360 € / 877 €*	dont 260 € part FFHB	360 €	877 €
régional	315 € / 710 €*	dont 215 € part FFHB	315 €	710 €
département	260 € / 553 €*	dont 160 € part FFHB	260 €	553 €
sport en entreprise	255 €	dont 160 € part FFHB	255 €	-
sport en entreprise – frais administratifs	80 €		80 €	-
gestion et frais de correspondance	100 €		125 €	-
participation entretien siège ligue – LNH/LFH/ProD2/D2F	100 €		-	137,2 € + 0,15 € / lic
participation entretien siège ligue N1	100 €		-	106,71 € + 0,15 € / lic
participation entretien siège ligue N2	100 €		-	76,22 € + 0,15 € / lic
participation entretien siège ligue N3	100 €		-	53,36 € + 0,15 € / lic
participation entretien siège ligue club régional	100 €		-	45,73 € + 0,15 € / lic
participation entretien siège ligue club départemental	100 €		-	26,68 € + 0,15 € / lic
FRAIS DE MUTATION (le tarif indiqué ne comprend pas le coût de la licence)				
secteur élite masc. / fém.	1 077 €		-	1 077 €
plus de 18 ans (1997 et avant)	150 € / 211 €*		150 €	211 €
17/18 ans (1998 et 1999)	100 €		100 €	112 €
13/17 ans (2000, 2001, 2002, 2003)	75 €		75 €	79 €
moins de 13 ans (2004 et après)	GRATUIT		gratuit	gratuit
dirigeants	GRATUIT		gratuit	gratuit
SPORTIVE (engagement championnat régional par équipe)				
engagement et gestion équipe en championnat plus de 16 ans masc.	400 €	engagements et gestion (ex-PIFO) sont regroupés	170 € + 270 €	385 €
engagement et gestion équipe en championnat plus de 16 ans fém.	400 €		150 € + 270 €	385 €
championnat moins de 20 ans masc.	70 €		-	140 €
championnat moins de 18 ans masc.	70 €		-	140 €
championnat moins de 18 ans fém.	70 €		-	140 €
championnat moins de 17 ans masc.	70 €		-	140 €
championnat moins de 16 ans masc.	70 €		-	140 €
championnat moins de 15 ans masc.	70 €		-	140 €
championnat moins de 15 ans fém.	70 €		-	140 €
sport en entreprise	90 €		90 €	-
sport en entreprise – coupe de Paris	50 €		50 €	-
sport en entreprises – participation location de salles	30 €		30 €	-
coupe de la ligue masc. / fém. plus de 16 ans	48 €		-	48 €
demande de délégué	30 €		-	30 €

* les tarifs d'affiliation seront revus pour la saison 2018-2019

* les frais de mutation des joueurs et joueuses de plus de 18 ans seront revus pour la saison 2018-2019

	Tarifs 2017-2018	commentaire	Rappel tarif PIFO 2016-2017	Rappel tarif IFE 2016-2017
PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS				
forfait isolé équipe plus de 16 ans	200 €		200	
forfait isolé équipe jeune & moins de 20 ans	100 €		100	
forfait général équipe plus de 16 ans	550 €		600	492
forfait général équipe jeune & moins de 20 ans	250 €		300	246
match perdu par pénalité équipe plus de 16 ans	40 €		40	50
match perdu par pénalité équipe jeune & moins de 20 ans	20 €		20	20
relance conclusion de match	35 €		20	50
non information du club visiteur sur non réception	25 €			25
non modification de coordonnées joueurs/joueuses plus de 16 ans	-		20 & 40,00€	
modification de rencontre plus de 16 ans	-			50
modification de rencontre jeunes	-			20
non utilisation FdMe	100 €			100
manquement par mention obligatoire	10 €		10	
INV sur feuille de match	-			25
retard d'envoi feuille de match supérieur à 1 jours	20 €		30	20
retard d'envoi feuille de match supérieur à 3 jours	50 €			85
officiel de banc non qualifié/non inscrit	20 €		20	20
manquement inscription responsable de salle	15 €		20	
absence de licence	15 €		20	
joueur/joueuse plus de 16 ans non qualifié	15 €			20
infraction sur les paris	500 €			
conclusion de rencontre non saisie dans les délais	10 €			
demande de modification d'une rencontre hors période	20 €			
absence de jeux de maillots différents	50 €		80	61
ARBITRAGE				
indemnité de match – niveau pré-nationale	40 €		40 €	35 €
indemnité de match – niveau excellence	35 €		35 €	35 €
indemnité de match – niveau honneur	35 €		30 €	35 €
indemnité de match – niveau jeune	30 €		30 €	-
indemnité km – 0 à 50 km	17 €		17 €	-
indemnité km – 51 à 100 km	33 €		33 €	-
indemnité km – 101 à 150 km	49 €		49 €	-
indemnité km – 151 km et au delà	45 € + 0,30 € / km		45 + 0,30 € / km	-
forfait suivi d'arbitre	54 €		54 €	30
tuteur d'arbitre	30 €		-	30
chronometreur désigné (CRA)	30 €		-	30
secrétaire désigné (CRA)	30 €		-	30
avance à l'arbitrage match plus de 16 ans masc. / fém.	-		-	0
frais par équipe championnat désigné CRA	-		-	26
cotisation arbitre	40 €		40 €	-
stage arbitre regional	100 €		100 €	-
Contribution au développement arbitrage – club national	20 €		30 €	-
Contribution au développement arbitrage – club régional	20 €	remplace frais par équipe pour ex life	50 €	-
Contribution au développement arbitrage – club départemental	20 €		30 €	-
AMENDES ARBITRES				
arbitre adulte absent	33 €		-	33 €
arbitre absent aux stages obligatoires	33 €		-	33 €

	Tarifs 2017-2018	commentaire	<i>Rappel tarif PIFO 2016-2017</i>	<i>Rappel tarif IFE 2016-2017</i>
DROITS DIVERS				
premiere instance regionale: droit b	200 €			185 €
demande de sursis a l'execution provisoire	100 €			220 €
TECHNIQUE FORMATION				
frais de stage joueurs par jour	30 €		30	10 €
participation stage cadre forfait TC2	270 €		270	
colloque Pierre-Tiby	130 € / 175 €	selon niveau d'entraîneur	130 € / 175 €	
VAE	120 €		120	-
forfait entraineur occasionnel	42 €	par ½ journée		-
forfait entraineur occasionnel	85 €	par journée		-
forfait formateur occasionnel	56 €	par intervention		-
forfait accompagnateur	30 €	par ½ journée		-
forfait accompagnateur	60 €	par journée		30

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UNE TRÈS BONNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

